

Verbatim du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Nathalie JOUBERT (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 15h45),
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 12h15 puis procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Monsieur Lionel CROGNIER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre absent

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Laura GUYONNET),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (présent jusqu'à 15h40),
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent jusqu'à 13h10),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre excusé

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 12h15 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Laetitia MARTINEZ (présente jusqu'à 11h15).

Membre excusé

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier..

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
Point A : Points soumis à discussion.....	15
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 18 octobre, 8 novembre et 22 novembre 2022.....	15
1. Verbatim du conseil d'administration du 18 octobre 2022	15
2. Verbatim du conseil d'administration du 8 novembre 2022	16
3. Verbatim du conseil d'administration du 22 novembre 2022	16
III - Questions financières.....	17
1. Budget rectificatif n°2 - 2022	17
2. Recettes fléchées 2023.....	26
3. Structure budgétaire 2023.....	26
4. Budget initial 2023.....	27
5. Contrôle interne financier : présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'Université de Bourgogne	38
IV - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 29 novembre 2022).....	42
1. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2023.....	42
2. Prévisions de recrutement BIATSS 2023.....	47
3. Principes de répartition de la composante fonctionnelle (C2) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2022-2023	49
4. Rapport social unique 2021.....	51
V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 décembre 2022	53
1. Travaux des commissions suivantes :.....	53
1.1 Commission CVEC du 17 octobre 2022.....	53
1.2 Commission de la vie étudiante du 19 octobre 2022	53
1.3 Commission subventions culturelles du 7 novembre 2022	53
1.4 Commission FSDIE du 9 novembre 2022	53
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 17 novembre 2022.....	53
2.1. Semestre Réo (second semestre) :	
Bilan 2021-2022 - Modification de la maquette 2022-2023.....	53
2.2. Offre de formation session 2023	53
- Demande de modification de la mention de rattachement du parcours Droit rural tenant compte de l'évolution de la réglementation concernant le diplôme supérieur de notariat (parcours initialement rattaché à Droit Notarial). Nouvelle mention envisagée : Droit des affaires.	
- Master mention Lettres : nouvelles fiches filières pour les 3 parcours de M2 suite au redéploiement de l'offre au niveau M1 à la rentrée 2022 – UFR Lettres et philosophie : Métiers du livre, Recherche en littératures (histoire et valeurs), Recherche-création et écritures	
- Master mention géographie, aménagement, environnement et développement : nouvelle fiche filière pour le M2 parcours changement climatique CCLimat suite à la création du M1 à la rentrée 2022 – UFR Sciences humaines	
- Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramètres Parcoursup	
- Projet d'ouverture du PASS sur le site d'Auxerre	
- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers	
3. Projets internationaux.....	54
4. Conventions pédagogiques.....	54
VI - Plan de sobriété énergétique de l'Université de Bourgogne.....	64
VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2022	76
1. Validation des demandes de financement portées par l'Université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2023 : Dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de Nouvelle Equipe de Recherche	76
2. Campagne BQR 2023 : Attribution des subventions : Programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en Réseau"	77
3. Demandes de subventions.....	79

<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	79
VIII - Tarifs, subventions et dons – sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	79
IX - Compte-rendu des conventions hors subvention	80
<u>Point C</u> : Questions diverses	80

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- ... Une bonne raison pour ce retard, c'est que j'ai présenté les résultats du repyramidage au CA restreint. Vous le savez, le repyramidage, c'est cette procédure de promotion des maîtres de conférences au statut de professeur. C'est une première dans notre établissement comme dans tous les établissements de France et de Navarre. C'est une question qui provoque une certaine émotion dans notre communauté parce qu'on sait qu'il y a peu de postes de professeurs et que nous avons beaucoup de candidats de valeur. Il fallait expliquer et prendre le temps de l'explication auprès du CA restreint avec des noms. Vous savez que le CA restreint est compétent quand on prend des mesures nominatives, quand on nomme les gens.

I - Informations du Président

Le Président.- Ce que je vous propose de faire au titre des informations, c'est de vous expliquer, vraiment, à tous les administrateurs, de manière anonyme, parce que je ne citerai personne, la méthode qui a été retenue pour permettre, finalement, à l'établissement de promouvoir au titre de cette procédure de repyramidage, 13, alors on va voir, non pas 13 mais 12 candidats.

Comment cela s'est-il passé ? Cette procédure a fait intervenir le CAC restreint, le CNU et un comité d'audition. À chaque fois, ont été évalués, pour le CAC restreint et le CNU, l'aptitude professionnelle du candidat, ses acquis de l'expérience dans trois domaines, la pédagogie, la science, c'est-à-dire l'activité de recherche et les TIG, les tâches d'intérêt général. À chaque fois, pour le CAC restreint et pour le CNU, deux rapporteurs ont évalué à la fois ces aptitudes professionnelles et ces acquis de l'expérience dans ces trois items. Chaque évaluation a donné lieu à l'attribution d'une note, A, B ou C. Le A a été transformé en 5 points, le B en 2 points et le C en 0. A, c'est avis très favorable, B, c'est avis favorable, et C, avis réservé. Avis réservé, c'est presque avis négatif. Donc on a calculé tout ça et c'est ce qui est indiqué dans le total CAC restreint + CNU, et on a un nombre de points qui a été attribué aux différents candidats. Le premier a 51, le deuxième 48, le troisième 48, le quatrième 34 et le cinquième 25.

Ensuite, il y a eu l'audition, le comité d'audition. Le comité d'audition était composé de deux membres, deux jurés, désignés par le BCP de chaque section, un membre institutionnel désigné par le CAC de l'établissement et un membre qui représentait le président de l'université. Ces comités d'audition avaient une feuille de route qui a été transmise à chaque candidat. Cette feuille de route précisait que pendant 10 minutes, chaque candidat exposait à la fois son parcours mais aussi ses projets – que souhaite-t-il faire en tant que professeur d'université ? – et ce qui a été évalué par le comité d'audition, c'était l'aptitude des candidats à la fois à prendre du recul sur leur parcours antérieur mais aussi à se projeter en tant que professeur d'université si jamais ils sont les heureux élus.

Sur cette base-là, j'avais demandé à ce que les comités fassent un classement indicatif sur lequel je pourrais m'appuyer en cas d'ex aequo, et surtout mettent un avis très favorable, c'est A, un avis favorable, B, ou un avis réservé, C. C'est ce qui a été fait partout. Par exemple, si je vois, le premier candidat avait 51 points avant l'audition, après l'audition, il a eu un avis favorable, ça lui a permis d'ajouter 4 points, parce que le A vaut 10, le B vaut 4 et le C vaut 0, comme pour le CAC restreint et comme pour le CNU. Au total, le candidat qui avait 51 points à l'issue de la période CAC restreint CNU a eu 55 points, avis favorable, le deuxième candidat qui avait 48 points s'est vu doter de 52 points parce qu'il a eu un avis favorable également. Le troisième qui avait 48 points a eu un avis très favorable parce que le jury a estimé que son projet était plus abouti que celui des autres et il l'a classé premier, ce qui l'a fait passer en tête à 58 points et le quatrième, 34 points, a eu un avis favorable ce qui lui a fait 38 points. Donc au total c'est ce candidat-là qui sera bénéficiaire du repyramidage. Et vous remarquerez qu'un candidat n'avait pas suffisamment de points pour figurer parmi les quatre premiers. Seuls les quatre premiers arrivés en fonction de cette évaluation du CAC restreint et du CNU étaient auditionnés et donc le dernier candidat, ici, avait neuf points de moins que le quatrième, et donc il était très loin.

Cette méthode a été appliquée pour toutes les sections sans exception. Il y a eu ici, c'est la section 07, un problème majeur, c'est que le candidat a eu un avis réservé pour ses fonctions d'intérêt général pour l'établissement à la fois par le CAC restreint, par le CNU et par le comité d'audition. Et donc je me suis rapproché du ministère pour dire : est-ce qu'on peut ne pas repyramider quelqu'un parce que là, il y a vraiment convergence des avis réservés ? Et le ministère m'a dit oui. J'ai demandé avec quel effet, parce que moi, ce qui m'intéresse, c'est de ne pas perdre un poste de professeur, c'est essentiel pour nous. Donc le ministère m'a répondu – c'était hier après-midi, c'est vous dire le professionnalisme du ministère, mais il n'empêche que j'ai réussi à les joindre. Donc c'est le conseiller de la ministre qui m'a répondu qu'on ne pouvait pas remettre ce repyramidage dans les campagnes 23 et 24 mais que, à la fin de cette période de cinq ans de repyramidage, le poste n'est pas perdu, il sera remis au titre de l'année 2026. Voilà, c'est un peu compliqué. Et malheureusement, pendant le CAC restreint, quelqu'un a demandé, une des administratrices a demandé si l'on pouvait d'ores et déjà redéployer sur un autre candidat dans une autre section ce repyramidage, et la réponse est non, on n'a pas le droit. Personnellement, je le regrette, parce qu'il y a des candidats de valeur qui sont juste derrière des candidats qui ont été évalués un peu meilleurs que les autres, et on aboutit à ça et c'est un peu frustrant.

En tout cas, il n'y aura pas 13 repyramidages, il y en aura 12 seulement parce que ce candidat-là n'a même pas présenté de projet devant l'audition, cela a été assez incroyable, donc il ne s'est pas du tout projeté comme professeur, il n'a

pas fait l'effort de dire voilà ce que je vais faire si je suis prof, sachant qu'il n'a aucune ligne dans son CV au service de l'établissement, rien. Donc là, ce n'est pas possible, on ne peut pas laisser passer cela. Il y a eu par exemple, là, deux candidats qui obtiennent 60 et 60 et qui font une très bonne audition, l'un comme l'autre, donc 70 et 70. Eh bien il se trouve que, d'abord, le jury m'a indiqué que c'est le deuxième candidat, ici, qui est arrivé quand même premier, c'est-à-dire qu'il y a un petit supplément, et puis il se trouve que c'est une femme, et que le critère du genre intervient à titre subsidiaire. Et donc, malheureusement pour l'homme, ici, parce qu'il est de grande valeur, ce n'est pas un problème, mais cette fois-ci il est à égalité avec une femme, plus un classement de celle-ci en premier, ça favorise celle-ci. Là, c'est dans la même section. Alors, pareil, deux très bons candidats, ce sont deux femmes. Je ne les cite pas parce que je n'ai pas le droit de le faire devant vous, ce sont des mesures individuelles. Je suis désolé. Et je ne cite pas la section non plus pour que vous ne puissiez pas faire de rapprochement. Donc deux très, très bons candidats, 60 points chacune, ce sont deux femmes, et excellente audition, sauf que le jury a dit que l'une était un peu meilleure que l'autre, encore, et donc c'est celle-ci que le jury classe en premier. Je me range évidemment derrière le comité d'audition.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre d'exceptionnel... là, c'est le plus mauvais, la plus mauvaise évaluation qu'on ait eue à l'issue du CAC et du CNU, huit points, seulement, là, c'est quand même.... Et là, c'est une section dans laquelle il y avait beaucoup de monde. Là, quatre candidats malheureux parce qu'il y en avait huit au total il a fallu n'en retenir que quatre. Ici, deux candidats ont 42 points à l'issue des évaluations CAC et CNU. Il y avait un homme et une femme, c'est la femme qui a été auditionnée en raison du critère subsidiaire appliqué. Voilà, c'était comme ça.

Ce n'est pas simple, parce que beaucoup, beaucoup, beaucoup de nos collègues maîtres de conférences sont de très bon niveau et méritaient, et méritent toujours une promotion. L'établissement va continuer dans le repyramidage, donc on va reprendre cette méthodologie – sauf si vous me dites qu'il y a des choses qui ne vous semblent pas normales, mais franchement, je crois qu'on est arrivé à quelque chose la plus objective possible. On a quatre rapporteurs, on a quatre autres membres du jury d'audition qui sont intervenus, on a transformé les lettres en chiffres pour véritablement pouvoir faire un classement arithmétique. On arrive à ce résultat. Je suis sincèrement désolé pour les très, très, très bons candidats qui étaient à un cheveu d'y arriver. Ce n'est pas perdu. Je ne veux pas délivrer un message pessimiste, ce n'est pas perdu, il y aura d'autres repyramidages l'année prochaine, l'année suivante, et puis vous savez que jusqu'à présent, on a toujours favorisé une politique de promotion dès lors qu'on avait des 46.3 qui pouvaient être redéployés à condition que ça corresponde à la stratégie du laboratoire, de la composante. Donc, si on a ce volume de postes-là, on le fera bien évidemment. Il s'agit d'accompagner les collègues dans leur carrière, carrière qui ne doit pas se heurter à ce statut de maître de conférences que je considère aujourd'hui, enfin, moi, qu'il ne devrait plus exister. On ne devrait plus avoir qu'un seul corps universitaire parce que, les résultats le montrent, on a des gens d'un très, très bon niveau dont on ne comprend pas qu'ils ne soient pas professeurs aujourd'hui, sinon qu'il n'y a pas assez de postes, c'est tout, sinon qu'il n'y a pas assez de supports de postes.

Je tenais absolument à vous présenter ceci, parce que je sais que c'est sensible, je sais que c'est important pour tout le monde et qu'il faut partager en transparence la manière dont l'établissement a travaillé pour cette procédure de repyramidage. En tout cas, merci infiniment à tous les collègues qui ont travaillé sur les dossiers de l'ensemble de nos collègues, qu'ils soient de l'établissement, qu'ils

soient dans le cadre du CAC restreint, mais qu'ils soient également du CNU et qu'ils soient également d'autres universités lorsqu'ils ont participé aux travaux des comités d'audition. C'est très important que ce travail collectif ait pu aboutir à des résultats qui sont ce qu'ils sont et qui laissent quand même des perspectives pour les années à venir. Merci pour votre attention sur ce point-là.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, je voudrais porter à votre connaissance un certain nombre d'informations. Quelques informations rapides, parce que nous avons déjà pas mal de retard. Pêle-mêle, l'ESIREM a été audité pendant deux jours à la fois à Dijon et au Creusot par la CTI. Ça s'est, je crois, plutôt bien passé, il y a toujours des points d'attention qui sont normaux, un audit sert à ça, mais je crois que les membres de l'audit ont souligné que, d'abord, l'ESIREM avait un vrai plan stratégique de développement, etc., que c'était très bien et qu'il bénéficiait d'un soutien très fort de l'établissement mais aussi de Dijon Métropole, de la région et donc il y a vraiment, je crois, une vision positive qui s'est dégagée. Laetitia et Denis, vous avez aussi été associés à cet audit. Il y a un mouvement, on le sent. Je vous rappelle que l'ESIREM bénéficie en ce moment d'une restructuration de son immobilier pour essayer de le regrouper et d'une extension pour accueillir davantage d'étudiants au regard de sa volonté d'intégrer le réseau Polytech dont il est déjà associé. Donc, voilà, c'est plutôt positif pour notre école d'ingénieurs.

Autre information, qui n'a rien à voir même si ça touche aux sciences de l'ingénieur, on a pu inaugurer la septième édition des journées de la robotique à l'IUT de Chalon, qui était une journée, enfin, des journées, parce que ça dure presque une semaine maintenant, je crois que ça dure cinq jours, avec des journées qui sont ouvertes aux scolaires, collèges et lycées, mais aussi au grand public au cours du week-end et c'est une formidable vitrine de ce que nos formations permettent. Donc on peut jouer au baby-foot avec des robots, on peut faire des courses de petits robots sur des circuits, etc. J'ai moi-même participé et je n'ai pas boudé mon plaisir. Avec le sous-préfet, on a fait une équipe, oui, oui, absolument. C'était extrêmement joyeux et en même temps les jeunes étaient là, les collégiens et les lycéens étaient là et on voyait dans leurs yeux beaucoup d'étoiles, on sentait qu'ils étaient attirés et je pense que c'est très, très bien. En tout cas merci beaucoup, notamment à Gianni Pillon, qui est le directeur de l'IUT et qui organise ces journées à l'IUT de Chalon avec toute son équipe, parce qu'il n'est pas tout seul, bien sûr, et il y a la mobilisation du tissu local. Était représentée également la région, par l'intermédiaire de Laetitia Martinez et il y avait les élus locaux, Sébastien Martin, le président, donc, du Grand Chalon, etc. Donc, vraiment, de belles journées.

Autre point de festivité, c'était la cérémonie régionale pour célébrer les 20 ans de la VAE. C'était dans cette salle, vraiment il y a eu toute une soirée autour de la validation des acquis de l'expérience en présence du recteur de l'académie de Dijon, des représentants du ministère qui sont compétents dans le domaine, des acteurs locaux de la VAE, y compris du SEFCA. N'oublions pas que nous sommes un acteur, grâce au SEFCA, très important de la VAE. Merci infiniment au SEFCA et à son directeur Philippe Thomas et à toutes ses équipes pour le travail d'accompagnement des candidats à la VAE, qui ont tous témoigné. Il y a eu des témoignages et ce qui est très intéressant à souligner, c'est que pour obtenir une VAE ils ont tous témoigné que non seulement il fallait avoir une grosse motivation, parce qu'on ne donne pas la VAE, contrairement à ce que certains ont peut-être en

tête – oui, finalement, la VAE, c'est obtenir un diplôme sans le passer – non, c'est une véritable validation des acquis de l'expérience. Donc non seulement il faut être très motivé mais il faut travailler d'arrache-pied pendant un an, 18 mois parfois, voire deux ans pour obtenir une VAE qui est parfois partielle et qui nécessite de passer certaines épreuves supplémentaires. Donc ce n'est pas si simple que ça et je crois que la soirée l'a bien montré.

Autre point d'information, l'inauguration du centre de solidarité. Ça a été là aussi en présence des représentants de la région, de Dijon Métropole, des associations étudiantes, le VP étudiant était présent, Maxence, bien sûr, il y avait Karen Fiorentino, la vice-présidente en charge de la CFVU. Il y avait toute l'équipe de la commission solidarité étudiante qui fait un travail formidable. Donc, véritablement, cela a permis d'inaugurer, quoi ? Eh bien il y a un lieu, maintenant, qui est dédié, à la Maison de l'université au centre, à la commission de la solidarité étudiante – on l'appelle le centre de solidarité étudiante. C'est un vrai lieu d'accueil, de discussion avec les étudiants qui sont en précarité. Il y a de la distribution de vêtements, de la distribution alimentaire, il y a plein de choses, et de l'accompagnement, et puis du lien humain, tout simplement, et cela, on sait que ça n'a pas de prix.

Information plus institutionnelle encore, les élections professionnelles. Elles se sont déroulées entre le 1^{er} et le 8 décembre, comme vous le savez. La dématérialisation a été totale. Peut-être un regret, c'est de constater que la participation est plus faible que d'habitude. En tout cas, je félicite l'ensemble des élus issus de ces scrutins. J'aurai, nous aurons plaisir à travailler avec eux dans le cadre renouvelé, vous savez que le CT et le CHSCT, c'est fini, maintenant, c'est le CSA, le comité social d'administration, il va falloir se familiariser avec cet acronyme, qui a vocation à connaître des questions qui étaient traitées auparavant par le CT et le CHSCT, et ça demeure évidemment une instance de dialogue social, bien entendu. Je voudrais remercier aussi les personnels qui se sont fortement impliqués dans les modalités électorales, le PAJI mais aussi le service des ressources humaines qui a été très fortement mobilisé pour cette opération. Donc voilà, félicitations aux nouveaux élus, et il va falloir retrouver, on va dire, des modalités de travail dans ce nouveau cadre institutionnel.

Autre dimension institutionnelle des choses, cela concerne la structuration régionale de l'ESR, l'enseignement supérieur et la recherche. Les premiers partenaires de l'EPE en cours de construction se sont réunis, d'autres viendront nous rejoindre dans les semaines à venir. Vous avez peut-être pris connaissance du communiqué de presse qui a été publié par les participants à cette réunion de travail, c'était vendredi, non pas dernier, mais il y a huit jours, on rassemble environ 1 200 enseignants chercheurs et chercheurs permanents – ça ne comptabilise pas les ONR, organismes nationaux de recherche, c'est-à-dire qu'on ne comptabilise pas l'Inserm, le CNRS et l'INRAE dedans. En budget cumulé, l'ensemble des participants, cela fait 1,130 milliard d'euros, dont 400 millions par an directement affectés à la formation et à la recherche. Cela fait quand même quelque chose de fort, et c'est quelque chose de fort qui a été souligné par la ministre que j'ai pu rencontrer avec le président d'UBFC et la présidente de l'UFC vendredi après-midi pour parler de l'évolution et de la structuration du site.

Je vais faire court, mais ce qu'il en est sorti, c'est que le ministère a parfaitement acté que nous ne serons plus, en tant qu'EPE, membre de la COMUE. Ça, c'est acté. En revanche, le ministère est très exigeant sur le lien que nous devons conserver avec la COMUE pour gérer l'ensemble des PIA, etc., ce que je trouve légitime. Il n'a jamais été question de rompre, je vous le rappelle, il n'est pas question d'arrêter de travailler avec nos collègues, c'est hors de question. Ça n'a jamais fait partie du paysage mental des uns et des autres et vous vous souvenez de la délibération du 1^{er} septembre, c'était bien de dire « on ne veut plus de la COMUE, mais on veut continuer à travailler ensemble sous une autre forme ». Donc il y a encore un travail de construction de convention de partenariat entre ce que sera l'EPE et la COMUE expérimentale, parce que ce n'est plus une COMUE, ça deviendra une COMUE expérimentale aussi. Il faut qu'on trouve le bon moyen de fonctionner, celui qui correspond à ce que veut l'État. L'État nous a dit que les PIA avaient été attribués à la COMUE, donc ils continueront de passer par la COMUE expérimentale pour les financements. Mais à nous de trouver une place dans l'organigramme de l'organisation des PIA de telle sorte que ça se passe le mieux possible. En réalité, c'est ce qui se passe dans tous les accords de consortium que nous signons avec l'ensemble des partenaires, qu'il y ait une COMUE ou pas.

A cette condition, en tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre, peut-être est-ce une interprétation, on va dire, audacieuse de ma part, mais à cette condition nous devrions retrouver les PIA, tout ou partie, il y a encore un doute qu'entretient sagement le ministère, peut-être, sans doute, pour nous mettre un peu de pression, je peux le comprendre, parce que son objectif n'est pas non plus de mettre à mal la recherche à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, son objectif est de faire en sorte qu'on continue de travailler à l'échelle régionale. Et ça, c'est un objectif en tout cas que je partage et que les autres partenaires partagent aussi. Il faut qu'on trouve la bonne convention, la balle est dans notre camp et j'espère que nous y arriverons le plus rapidement possible. Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Merci de ces informations importantes. J'imagine qu'il n'y a pas eu de réponse formelle, mais est-ce que dans ce calendrier de suspension, levée de suspension, on a un petit peu une idée de quand ? Parce que c'est évidemment la question...

Le Président.- Eh bien non, parce qu'on nous a dit « proposez-nous une convention et faites-la ». Donc on avait proposé deux dates cette semaine, de réunion, une demain soir et l'autre, c'était jeudi soir je crois quelque chose comme ça, ou mercredi soir... certains de nos partenaires les plus importants ne se sont pas rendus disponibles pour discuter. Je le regrette profondément au regard des enjeux. C'est-à-dire qu'on ne peut pas dire d'un côté qu'il y a des enjeux à hauteur de tant de millions à l'échelle du site et ne pas bouger son agenda quand les enjeux sont justement à la hauteur du site Bourgogne Franche-Comté. Ça, franchement, je trouve ça un peu « tannant » comme disent nos cousins québécois.

Clara Privé, et puis Stéphanie Benoist.

Mme Privé.- Oui, deux questions vis-à-vis de ça. Est-ce que l'UFC a été un peu plus précise sur ses demandes ? C'est-à-dire est-ce qu'on part sur une CCT, une ACT, un consortium, enfin, quel modèle a proposé l'UFC, et le ministère n'a rien proposé du tout non plus ? C'est-à-dire que le doute reste entretenu ?

Le Président.- Moi, j'ai posé la question du vecteur. Quel est le vecteur ? Le ministère dit « de toute façon, nous on veut un organisme à qui on va verser l'argent pour les PIA ». Donc il dit « ce sera la COMUE, parce que historiquement c'était la COMUE ». Ensuite, j'ai posé la question à la ministre, j'ai dit « quel vecteur ? » Ils ne veulent pas une CCT, parce que ça ferait une COMUE, un EPE, une CCT, c'est trop lourd. En revanche, la ministre nous a dit « vous conventionnez entre l'EPE et la COMUE expérimentale, et vous appelez ça convention de partenariat, convention d'associés, convention de ce que vous voulez, peu importe, mais ce qu'on veut, c'est que cette convention permette de gouverner à l'échelle du site, les enjeux d'ESR Bourgogne Franche-Comté ». Voilà. Donc ça fait de l'EPE un véritable acteur, bien entendu, mais un acteur qui doit travailler aussi avec la COMUE expérimentale. Ce n'est pas aberrant. C'est une exigence en tout cas que moi je comprends parfaitement. Et sans doute, à la place de la ministre, aurais-je la même. Et de toute façon, je le dis à nouveau, il est important, j'ai déjà utilisé plusieurs fois l'expression devant vous, de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'un système institutionnel ne donne pas satisfaction – et ça, je le maintiens, c'est-à-dire la COMUE, c'est un modèle qui ne marche pas – qu'il faut cesser de travailler avec nos collègues dans les laboratoires des autres établissements. Ça a toujours été ma proposition. Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voudrais savoir si l'EPE bourguignon pourra rester force de proposition et de décision en matière de politique de recherche dans une association avec la COMUE expérimentale. Donc, est-ce qu'on va être sur un pied d'égalité avec les autres partenaires en étant simplement associé à cette COMUE expérimentale et non pas membre de la COMUE expérimentale. En fait je crains que dans ce nouveau modèle, finalement on obtienne l'inverse de ce que vous escomptiez, c'est-à-dire qu'on perde du poids en n'étant pas membre de la COMUE expérimentale mais simplement associé parce qu'en fait on s'isole d'un ensemble qui est quand même constitué des acteurs majeurs, quoi qu'on en dise, sur le territoire, en termes de recherche notamment.

Le Président.- Maxence, tu veux répondre ?

M. Roulliat.- Je vais donner mon point de vue aussi sur ça. Je trouve que la comparaison d'une COMUE expérimentale qui serait au-dessus, on va dire, hiérarchiquement, d'une EPE, j'ai du mal, quand même à l'imaginer sur le fait qu'on ait moins de capacité à répondre, à être innovants, à être puissants en termes de recherche... vous évoquiez le fait de demander si l'EPE serait en capacité d'être innovant et de proposer de la recherche...

Mme Dauphin-Benoist.- Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Roulliat.- J'ai mal compris pour ma part, parce que, actuellement, si on prend en termes de nombre de chercheurs, en termes d'étudiants, factuellement, il n'y a pas d'esprit de compétition, mais en soi on représente largement un poids suffisant pour travailler, et travailler dans un format de convention avec la COMUE. Moi je me posais la question de pourquoi est fait le choix de continuer les financements de PIA vers la COMUE dans la mesure où la COMUE n'est plus la même, au final ? En fait, on a une COMUE qui disparaît, ce qui est le cas, pour un EPE et une nouvelle COMUE. Et à part continuer sur un modèle similaire qui

s'appellerait COMUE, je ne vois pas, sachant que sur les PIA l'université de Bourgogne seule, au-delà des autres partenaires de l'EPE, représentait une majorité, plus de 50 % des PIA, au moins les plus importants. Donc je ne vois pas pourquoi est-ce que du coup ça a été... après, Vincent, ce n'est pas toi qui a fait ce choix-là, mais pourquoi est-ce qu'est maintenue cette orientation vers la COMUE et pas forcément l'EPE ou... voilà, c'était une question que je me posais au vu de ce que (*mot inaudible*) sur la ministre.

Le Président.- Premier point, l'EPE n'est pas bourguignon, l'EPE est de Bourgogne Franche-Comté. Je peux parfaitement l'expliquer dans la mesure où certains membres futurs de l'EPE ont un ancrage sur l'ensemble de la région et pas seulement sur la Bourgogne. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que, non, les acteurs majeurs de la région sont dans l'EPE, ils ne sont pas dans la COMUE expérimentale et d'ailleurs, de ce que je sais, la COMUE expérimentale est en train d'être vidée de tout ce qui faisait le ciment de la COMUE actuelle – reprise des tutelles des laboratoires, reprise de la signature, reprise du doctorat. C'est le niveau d'information que j'ai aujourd'hui, peut-être que l'avenir me détrompera, me contredira, je ne sais pas. Mais en tout cas, aujourd'hui, la COMUE expérimentale, telle qu'elle est projetée et de ce que j'en sais, est une COMUE expérimentale beaucoup moins intégrative pour les membres qui vont y rester que l'actuelle. L'EPE, au contraire, intègre, permet quasiment d'augmenter de 50 % le nombre de chercheurs qui vont signer de la même signature les publications internationales, qui vont donc renforcer le rayonnement international de l'établissement et vont même renforcer son attractivité, à n'en pas douter.

On passe... grosso modo, on est 867 enseignants-chercheurs permanents ici, employés par l'uB, si on inclut les PUPH MCUPH, cela fait 200 de plus et si on ajoute l'ensemble des enseignants-chercheurs permanents des autres établissements, on arrive à 1 208 aujourd'hui, sans compter l'INRAE, sans compter l'Inserm, sans compter le CNRS. L'INRAE, c'est 300 chercheurs et ingénieurs de recherche, etc., qui participent directement dans nos laboratoires à la production de publications, l'Inserm, ils sont 14, 15 chercheurs, sans compter les ingénieurs et les techniciens, et le CNRS doit tourner autour de 150 personnels de recherche – pas que des chercheurs, mais des personnels dans la globalité. Si bien que dans l'EPE, grosso-modo on peut estimer à environ aujourd'hui – dans la sphère de l'EPE, pas en tant que membres – avec les laboratoires qui sont les nôtres 1 500 chercheurs sur le territoire. Je ne peux pas penser que nous ne représenterons pas la première force d'enseignement supérieur et de recherche de la région, même si l'objectif n'est pas là.

L'objectif, c'est quoi ? C'est non seulement être bien sûr ancrés dans le territoire, parce que nous sommes sur un territoire qui a besoin d'enseignement supérieur et de recherche de très haut niveau, de très haute qualité. On a besoin aussi d'être capables d'accompagner la montée en compétences de l'ensemble des personnels, des salariés du territoire. On doit être capables d'accompagner le tissu socio-économique dans le développement de synergies, d'innovations, de progrès, etc. Mais n'oublions pas qu'il faut avoir la tête dans les étoiles de l'Europe et la tête dans le monde, à l'international. Et l'EPE va permettre de conforter notre classement de Shanghai, ça c'est archi-sûr. L'EPE va nous permettre de retrouver le classement de Leiden, que nous avons perdu parce que je rappelle que Leiden ne *rank* pas, ne classe pas les COMUE. Donc, voilà, on se place véritablement dans une autre dynamique qui ne nous affranchit pas du tout du territoire – nous sommes dans le

territoire, dans son intégralité – et nous continuons à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, de l'ESR mais les acteurs, aussi, territoriaux tels qu'on les définit traditionnellement.

Maintenant, il faut construire, il faut trouver un modèle qui correspond aux aspirations des uns et des autres, mais surtout un modèle, et c'est le but de l'EPE, et c'est le but de la méthode que nous avons décidé collectivement de suivre pour créer cet EPE. Travaillons d'abord notre projet commun, et c'est ce que nous sommes en train de faire – on a créé un groupe de travail recherche, un groupe de travail formation, un groupe de travail vie étudiante, un groupe de travail statuts –, échangeons avec la communauté, avec nos communautés, parce qu'elles sont multiples, donc commençons par le fond, et ensuite, adaptons l'EPE et son mode de fonctionnement au projet tel que nous l'aurons collectivement construit. Et ça, c'est extrêmement important parce que je vous rappelle qu'une des causes majeures de l'échec de la COMUE UBFC, c'est qu'elle n'a été construite que dans la perspective d'obtenir un ISITE et que, une fois qu'on a perdu l'ISITE, eh bien, finalement, elle perdait son âme, elle perdait ce pour quoi elle avait été construite. Et voilà, finalement il a fallu un an après la perte de l'ISITE, et un an d'immobilisme, je le rappelle, aucune évolution institutionnelle, qui était pourtant nécessaire en raison de l'évolution du fond du projet commun, n'a été entamée en un an. Donc, oui, on évolue, on change, les choses évoluent, et à nous de les rendre meilleures encore que ce qu'elles ont été jusqu'à présent.

Mme Dauphin-Benoist.- Excusez-moi, est-ce que vous pouvez préciser quel est l'établissement qui va donner une dimension régionale ou franc-comtoise à l'EPE.

Le Président.- Eh bien d'abord on a des partenaires dont l'activité est nationale, donc y compris régionale, c'est-à-dire qu'elle couvre l'ensemble de la région. L'Ecole nationale des Beaux-arts, par exemple, l'Ecole supérieure de musique est de Bourgogne Franche-Comté, elle n'est pas bourguignonne. Science-Po n'a pas vocation à ne pas exister en Bourgogne Franche-Comté. Et puis je rappellerai quand même une chose : l'université de Bourgogne n'a pas un labo qui s'appelle le CREGO et qui est commun à Besançon et à Mulhouse ? On dépasse même les frontières de la région. Est-ce que l'ICB et le CIAD ne sont pas fusionnés, enfin, sont des labos dijonnais mais qui sont également à l'UTBM ? Est-ce que ThéMA, qui est de l'université de Franche-Comté, n'a pas également une équipe, ici, à Dijon ? Très clairement, nos activités ne sont pas reliées à un territoire bourguignon dont la nostalgie serait telle qu'on serait dans une position de repli. Pas du tout ! On est ancrés sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté, ça, c'est très clair, institutionnellement, c'est déjà le cas et pourquoi y renoncerions-nous aujourd'hui ? Je pense qu'à l'UTBM, il y a beaucoup de chercheurs qui ne veulent surtout pas que l'ICB et le CIAD se retirent, surtout pas, et puis peut-être dans le CREGO aussi, à l'université de Franche-Comté. Je vois Lucy Moser, il y a bien une fédération de maths qui existe ? Eh bien voilà, la Fédération de maths, c'est l'IMB, le LMB. Où est le problème ? Il n'y a pas de problème, on est Bourgogne Franche-Comté.

Mme Dauphin-Benoist.- Tout à l'heure ma question, visiblement, avait été mal comprise, donc je la repose. Ma question portait sur la dimension institutionnelle, je voulais savoir quel va être le lien et le poids de l'EPE dans la COMUE

expérimentale. C'est-à-dire on ne va pas être membre du CA, est-ce qu'il n'y a pas un déséquilibre dans ce schéma général ?

Le Président.- Non, non, on ne sera pas membre. La COMUE a vocation à avoir deux rôles, c'est ce que nous a dit la ministre vendredi. Un rôle structurant pour les établissements qui le souhaitent, et ça, pour l'instant, ça concerne les cinq membres qui ont décidé de se mettre dans une COMUE expérimentale. Et il y a l'acteur qui participe à la coordination de l'ESR au plan régional. C'est au titre de ce rôle d'acteur de coordination régionale, de l'ESR régional, que nous allons conventionner et le poids de l'EPE dans cet ESR régional dépendra du contenu de cette convention. Le reste se fera à l'intérieur de la COMUE expérimentale et à l'intérieur de l'EPE. Si nous avons des PIA communs, ça passera devant la commission de la recherche d'ici, comme ça passera devant le CAC, puisqu'il n'y a pas de commission de recherche à proprement parler, je crois, dans une COMUE, mais, voilà, exactement de la même manière. Quand il s'agira de gérer ensemble les *graduate schools*, eh bien, on le mettra par écrit, comme on l'a fait précédemment dans l'accord de consortium, de la même manière, et ensuite, la COMUE expérimentale aura sa vie institutionnelle à elle, comme nous aurons notre vie institutionnelle à nous, et voilà, simplement.

Mme Dauphin-Benoist.- Dernière question, vous l'avez dit, je crois, tout à l'heure, la COMUE expérimentale c'est une institution transitoire, elle a pour objectif d'aller vers un EPE aussi.

Le Président.- Après, ce n'est pas mon problème. Moi je ne sais pas ce qu'ils feront...

Mme Dauphin-Benoist.- Non mais quand il aura deux EPE, est-ce que les deux seront de taille et de poids identiques ?

Le Président.- Moi je ne lis pas dans le marc de café et je ne sais pas ce qu'il y a dans les intentions et dans le cerveau des gens qui animent aujourd'hui la COMUE expérimentale. D'ailleurs eux-mêmes n'en sont pas certains non plus.

Mme Dauphin-Benoist.- Non vous ne voyez pas dans le marc de café mais votre rôle c'est quand même de voir à long terme, de faire en sorte que d'ici dix ans on soit toujours...

Le Président.- Mais je ne peux pas... Ah non, d'ici dix ans, on aura un EPE qui se sera renforcé, ça c'est archi sûr. Là, c'est une évidence. Mais moi, je ne peux pas parler à la place des autres. Ce n'est pas parce que certains souhaitent faire à partir de cinq établissements – et à condition que les cinq restent dans la COMUE expérimentale – un grand établissement avec peut-être un tiers des étudiants de la région quand en face il y aura les deux tiers des étudiants, probablement les deux tiers des chercheurs, etc. Moi, après, voilà... et puis on verra ce que souhaitera l'État également, une fois que tout cela sera reconfiguré, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est quand même opérateur de l'État. Donc, très sincèrement, on verra. Pour le moment, il me paraît très prématuré de se dire « et qu'est-ce qui se passera dans 10 ans ? », sachant qu'il y a trois mois, on ne savait pas où on en serait aujourd'hui. Je le rappelle quand même. Les choses ont évolué d'une manière fulgurante en trois

mois, en très peu de temps. Donc, construisons, et construisons de telle sorte, eh bien, d'avoir des forces vives, capables de remporter des PIA, et on verra ce qu'il en est. Mais je ne suis pas du tout pessimiste là-dessus. Oui, Clara Privé ?

Mme Privé.- Juste une question sur la structuration de ces groupes de travail. Est-ce que ce sont des groupes de travail que nous administratrices et administrateurs pouvons rejoindre, est-ce que ce sont des groupes de travail internes à la gouvernance des établissements ? Soucieuse de m'occuper de la vie démocratique de mon université, ce sont des choses qui m'intéressent énormément. Savoir dans quel cadre ils s'organisent et comment les rejoindre, si cela est possible.

Le Président.- Alors, on ne peut pas faire des groupes de travail à 50, ce n'est pas possible, parce qu'après on ne progressera pas. Dans un premier temps il s'agit d'être agile et rapide, donc pour le moment ce sont des groupes de travail qui réunissent, on va dire, les gouvernances des différents établissements. Mais petit à petit on va élargir, évidemment, et on va réaliser des réunions qui permettront d'ouvrir le projet à l'ensemble des communautés. Denis Hameau ?

M. Hameau.- Oui, en fait on a l'opportunité, malheureuse, parce que tout cela est quand même un peu « rock and roll », depuis quelques mois, de reposer un peu de jeu. Vu de la Métropole, qui n'est pas – moi j'insiste là-dessus à chaque fois – hégémonique, parce que d'abord on est une petite métropole, on est de taille moyenne, on n'est ni Lyon, ni Paris, ni Shanghai. En revanche on a, et c'est une vraie chance, un enseignement supérieur et une recherche qui est dans l'excellence, sinon on n'aurait pas eu ISITE. Voilà. Cela avait été validé par un jury international, ce n'est quand même pas, comme disent les jeunes, des guignols, et donc on peut considérer que c'est une base sur laquelle on peut construire.

Moi, quand j'ai pris mes fonctions sur l'enseignement supérieur, j'ai été assez surpris du premier montage de la COMUE puisque, finalement, on avait quatre établissements franc-comtois, si on se met dans cette logique-là, précédente, et trois établissements bourguignons qui avaient décidé ensemble, et je pense que c'était surtout autour d'ISITE, de mettre ensemble leurs destins et d'essayer de converger vers à la fois un modèle de recherche performant et un modèle institutionnel qui pouvait permettre à tout le monde de s'y retrouver. Force est de constater qu'au bout de six ans, ça n'a pas été le cas. Donc à partir de là il faut en tirer les conclusions et essayer de trouver un nouveau modèle, c'est là-dedans que nous sommes.

Juste quelques chiffres importants, et encore une fois, il n'y a pas d'hégémonie, il n'y a pas de volonté de blesser les gens, mais on est sur des constats : la qualité de vie étudiante est essentielle pour le territoire. Or aujourd'hui, moi je constate tous les jours à Dijon des files d'attentes et des étudiants qui n'ont pas la capacité de se nourrir correctement, et ça, c'est inacceptable. Donc il y a besoin absolument d'une restauration étudiante et de logements étudiants, ça c'est un élément important. D'autant plus que dans la région, la métropole gagne de la population, le département est *flat* et la région en perd. Donc c'est très, très important d'avoir cette qualité d'attractivité et cette qualité de vie étudiante et cette capacité à montrer que nous sommes tout simplement au standard attendu par des étudiants qui nous rejoindraient, et c'est le cas aujourd'hui. Les étudiants nous rejoignent, pas les standards, pour la Métropole en tout cas.

La deuxième chose importante, c'est que, par exemple, dans l'ancien modèle de la COMUE, j'avais demandé à ce qu'on associe plus d'écoles qui

arrivaient. Ça a été compliqué. Donc moi, je considère qu'un dispositif qui fonctionne et qui devrait être dans une dynamique positive doit accepter des nouveaux membres et doit pouvoir leur permettre de s'intégrer, et ça a été compliqué, je vous avoue que j'avais du mal, de ma fenêtre, à comprendre pourquoi on n'ouvrait pas plus le jeu.

Ce n'est pas grave, aujourd'hui on est dans une autre histoire, je pense qu'il faut changer de raisonnement. On ne peut plus raisonner comme justement dans l'autre histoire, où c'était des problèmes d'équilibre, de rapports de force, au fond, et où il y avait un vrai manque de confiance. Moi, j'essaie de dire les choses, si c'est pour faire de la politique qui ne sert à rien tous les matins, je préfère faire autre chose que de la politique.

Donc cette question de la confiance, elle peut être posée à nouveau à travers une convention de partenariat. Donc il y a cinq membres qui ont décidé de faire autre chose et c'est leur droit. Il n'y a pas de souci, moi je ne juge rien, je pense que chacun est libre de son destin. Et puis, regardez le nombre d'écoles qu'il y a quand même à l'échelle Bourgogne Franche-Comté, il n'y en a pas que quatre ! Du côté même de la Franche-Comté ! Il y en a beaucoup plus. Donc je pense qu'on a là l'opportunité de sortir par le haut, en tout cas je l'espère vraiment, qu'on a l'opportunité d'associer beaucoup plus d'établissements et donc nous aurons beaucoup plus de capacités d'innovation, beaucoup plus de capacités de proposition, beaucoup plus de force, et peut-être que par ce travail, qui est difficile et qui est dans un temps contraint, on pourra, je l'espère vraiment, sortir par le haut et montrer qu'en fait, on est encore plus puissants que ce qu'on pensait.

Le Président.- Laetitia Martinez.

Mme Martinez.- Très rapidement, j'entends de vos propos, Monsieur le président, cette volonté, y compris partagée, de conserver un outil de structuration à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté et, bien évidemment, en tant que vice-présidente de cette collectivité, moi je me réjouis que cette structuration, parce qu'en plus nous la portons, nous l'avons établie en tant que priorité de mandat il y a un an, elle soit aujourd'hui toujours extrêmement importante, et la Bourgogne Franche-Comté a été citée dans les différentes prises de parole des uns et des autres précédentes, et c'est quelque chose de très important. Je crois qu'aujourd'hui il faut qu'on puisse se tourner vers l'avenir, sortir de différentes dichotomies qui peuvent être évoquées et surtout s'appuyer sur l'excellence de notre recherche, l'excellence de notre enseignement supérieur dans sa globalité et puisqu'il a été fait référence à l'ISITE et à ce qui a motivé l'émergence de la COMUE notamment cet aspect recherche qui nous a permis de voir à quel point on était plus fort ensemble ces dernières années. Je crois que les équipes de chercheuses et de chercheurs travaillent de concert à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, indépendamment des établissements d'appartenance et c'est ce qui a permis d'obtenir des PIA de grande qualité, ce qui a permis d'obtenir des travaux de recherche et des avancées qui sont considérables. Je crois que tout le monde a été et est, quand il vient en Bourgogne Franche-Comté, extrêmement surpris et agréablement surpris de la qualité des travaux de recherche qui sont conduits ici, j'en veux pour preuve la réaction du SGPI quand il était présent tant ici qu'à Besançon le lendemain. Je crois qu'il y a vraiment un étonnement très positif de ce qui se passe et de ce qui se conduit et une volonté, d'ailleurs, je crois, de continuer à soutenir les travaux, la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Donc appuyons-nous sur cette

démarche pour que, effectivement, cette structuration continue de s'épanouir en Bourgogne Franche-Comté.

Le Président.- Bien, merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres... Oui, Clara Privé.

Mme Privé.- Promis, une toute petite minute et après je ne vous embête plus. Je remercie l'intervention de Monsieur Hameau parce que sur la question de la qualité de vie des étudiants que je représente, il y a une vraie volonté de revenir à un localisme, sur tous les aspects de la vie étudiante. Et je pense que l'erreur qu'ont fait les gouvernements successifs a été de vouloir faire des mastodontes universitaires qui ont finalement éloigné les instances de gouvernance de la vie des étudiants, de ce qu'était la réalité de terrain des étudiants et finalement ce que la précarité étudiante et le confinement ont remis en lumière, c'est que ces mastodontes universitaires, pour la vie étudiante, je ne parle que pour la vie étudiante évidemment ne pouvaient pas marcher. C'est pour ça qu'il y a une vraie volonté aussi de revenir sur cet aspect local et même si évidemment il faut avoir une politique de site à l'échelle régionale parce que c'est essentiel sur une stratégie politique internationale, sur la question de la vie étudiante il y a aussi besoin de revenir à une échelle plus locale. Attention ça ne veut pas dire que je veux écarter la région, pas du tout, mais je rebondissais sur la question des files d'attente très longues, des logements, etc., il y a un vrai besoin de retour, malheureusement ça se fait un peu dans la douleur en ce moment et dans les choses complexes mais c'est finalement de par ces confrontations de visions et de par les confrontations de chaque échelle et de chaque niveau qu'on trouvera un résultat qui sera à la fois bon pour le rayonnement international, bon pour la vie étudiante et bon pour l'excellence de notre recherche et de nos universités et établissements. Je vous remercie.

Mme Martinez.- Vous avez complètement raison et je vous rejoins. Vous savez, moi je suis élue au Creusot, sur un campus qui est de la taille d'un campus de 1 500 étudiants et il est bien évident qu'on n'étudie pas de la même manière quand on a un quotidien étudiant à Dijon, au Creusot ou à l'IUT de Vesoul, ou à Lons-le-Saunier, dans la Nièvre, etc. Et il est extrêmement important qu'on puisse s'attacher à la différence des réalités quotidiennes des étudiantes et des étudiants sur l'ensemble du périmètre de Bourgogne Franche-Comté. On a 13 sites, 13 sites avec des structurations qui ne sont pas les mêmes, des vies urbaines qui ne sont pas les mêmes, des quotidiens qui sont différents, tout ça dans un contexte de précarité qui est juste mis en lumière en ce moment, qui existe depuis longtemps, qui a été renforcé par la crise Covid, j'en conviens totalement, mais qui est aujourd'hui sur le devant de la scène et c'est très bien – sur le fait que ce soit sur le devant de la scène, pas sur le fond, bien évidemment. Et c'est l'attention qui sera portée dans le cadre du nouveau schéma de développement de la vie étudiante que, je sais, vous suivez les uns et les autres avec aussi des assises décentralisées pour permettre, justement, de recueillir la parole sur l'ensemble des territoires et d'avoir cette approche qui soit fine et la plus adaptée possible. Parce que, y compris dans les parcours des étudiants, on a des problématiques qui peuvent être extrêmement différentes, et le sujet, c'est comment on accompagne à la fois la différence des problématiques auxquelles les uns et les autres sont confrontés, et dans le parcours, aussi, pas à l'instant T mais dans la progression et dans le parcours. Et en tout cas moi je souhaite, je forme le vœu que ce schéma et tout le travail amont préparatoire auquel vous participez puisse nous permettre véritablement de pouvoir, chacun à

nos places respectives, dans le sens de l'action publique, y apporter les meilleures réponses possibles.

Le Président.- La démarche est très bonne, j'y souscris complètement. Il faut aussi qu'elle aboutisse à un niveau de service équitable sur l'ensemble du territoire. C'est vraiment l'enjeu, parce que ça fait quand même plusieurs années qu'on constate que sur le terrain il n'y a pas du tout le même niveau de service selon qu'on est à Dijon, à Nevers, à Auxerre... Après, je connais moins les affaires franc-comtoises, par fonction, pas par volonté de les écarter, pas du tout, mais je crois qu'il faut absolument, dans un pays où l'égalité devant le service public est quand même un standard majeur de décision et d'organisation du territoire, qu'on arrive à ce qu'il y ait de la restauration universitaire à Nevers. Il faut qu'on arrive à ce qu'il y ait également de la restauration universitaire à Auxerre, parce qu'il n'y en a pas, etc., que, lorsqu'une cité universitaire ferme pour des raisons tout à fait légitimes au Creusot, il y ait une autre cité universitaire qui soit prise en charge, etc. Donc autant de choses sur lesquelles on a déjà attiré l'attention des uns et des autres mais qui se perpétuent. Donc je crois qu'il y a là, cette fois-ci, peut-être, une prise de conscience qui doit exister, qui doit aboutir à des résultats parce qu'on sent que rien ne change. Même si je souscris complètement à la démarche et ses perspectives, etc., ça, il n'y a aucun problème, et je les trouve bonnes, sur le terrain, on a besoin de ce niveau de service équivalent – alors on sait bien, évidemment, que là où il y a 30 000 étudiants, on ne peut pas avoir... c'est évident. Mais il y a quand même cette nécessité de permettre... il ne faut pas oublier que les sites universitaires délocalisés, les sites territoriaux, etc., ont été développés pour permettre à un public qui n'accéderait pas à l'enseignement supérieur d'y accéder, précisément. Mais s'il n'y a pas le même accompagnement alors qu'on sait que par hypothèse c'est un public probablement plus fragile – probablement, pas toujours – que le public, on va dire, habituel sur nos grands campus, eh bien peut-être que ce doit être aussi un élément qui doit dicter des considérations de politique étudiante, de vie étudiante. Maxence, tu voulais intervenir ?

M. Roulliat.- Oui, alors ça va aller dans la même lignée que ce que tu as pu dire. Effectivement, notamment sur la question de la restauration et du logement, et j'essaye en tant que vice-président d'appuyer et d'intervenir au maximum, mais il n'empêche que ça ne reste pas dans nos prérogatives de base et que du coup on n'a pas toute la main dessus. Et ensuite, pour revenir justement sur quelque chose que va nous apporter l'EPE, c'est qu'on va aussi avoir cette possibilité de travailler sur des campus avec l'ensemble des acteurs, dans la mesure où ces acteurs-là l'ont souhaité bien entendu. Mais je prends l'exemple de Dijon où effectivement, là on a quand même un cercle qui va être très large, qui va nous permettre d'avoir une vision qui va être la plus impactante et la plus partenariale, si je puis dire, avec la Métropole aussi sur les questions restauration logement, bien entendu, mais aussi sur la santé, sur les installations sportives, sur la culture, etc. C'est vrai que ça nous apporte aussi beaucoup plus de choses que ce qu'on pouvait avoir avant.

Et ensuite, pour ce qui est de cette définition de politique de vie étudiante à travers des schémas qui sont en cours de travail et qui ont été demandés par la ministre, il y a aussi une nécessité de faire de la vie étudiante dans un territoire. On ne peut pas définir une vie étudiante homogène à l'ensemble d'un territoire régional en entièreté. On peut se donner des grandes lignes directrices, on peut se rejoindre sur des besoins communs mais ensuite, la vie étudiante ne se fait jamais mieux que

dans un campus, que dans un campus délocalisé aussi, que dans n'importe lequel des campus de la BFC. Donc c'est aussi quelque chose qui va être assez important, de ne pas, même dans cette définition de politique qu'on a et qu'on donne, retourner sur ce que Clara disait, d'avoir ce principe de mastodonte à l'échelle d'une grande région, ce BFC est quand même extrêmement grand et rien que l'ex région Bourgogne était déjà très grande, ce qui fait que forcément, Nevers, Auxerre, Le Creusot, Chalon, Mâcon pour tous les citer n'ont pas la même vie étudiante que celle qu'on a à Dijon et vice versa, etc. Donc il y a tous ces enjeux-là et le fait d'avoir tous les partenaires concernant cette vie étudiante est quand même beaucoup plus impactant et nous donne beaucoup plus de possibilités que ce qu'on pouvait avoir auparavant où au final on avait des politiques qui étaient parallèles mais qui ne se chevauchaient pas et qui ne se faisaient pas de façon partenariale.

Le Président.- Merci beaucoup. On va arrêter là ce point sur les informations mais on n'a pas perdu de temps. On est en retard mais on n'a pas perdu de temps, et ça c'est important parce que les sujets qu'on a abordés sont des sujets éminemment politiques, y compris celui de la vie étudiante et ça, pour moi, c'est essentiel. Si les universités existent, c'est parce qu'il y a des étudiants dedans, quand même, il ne faut quand même pas l'oublier. Donc c'est absolument essentiel, et donc ce n'est pas du temps perdu, c'est du temps de réflexion, à la fois sur le repyramidage – les collègues, comment ils évoluent – sur la structuration de l'ESR dans notre région et puis sur la vie étudiante, trois points majeurs de discussion, et je vous remercie infiniment pour la qualité des échanges et de l'argumentation des uns et des autres. C'est extrêmement important que le conseil d'administration ne soit pas une chambre d'enregistrement. D'abord, elle ne l'est pas habituellement, mais là, on voit bien que c'est un lieu fondamental d'échanges sur notre établissement.

Emmanuelle, je vais te passer la parole pour la suite, Madame la vice-présidente du CA, pour le deuxième point de cet ordre du jour qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration des 18 octobre, 8 novembre et 22 novembre, nous avons un petit peu de retard à rattraper là encore.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 18 octobre, 8 novembre et 22 novembre 2022

1. Verbatim du conseil d'administration du 18 octobre 2022

Mme Pucéat.- Merci, Président. Je n'ai pas reçu de remarque pour le verbatim du 18 octobre, néanmoins s'il y en a en séance, vous pouvez les émettre. Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Ce n'est pas une remarque sur le verbatim, c'est plutôt à la fois une explication de vote et d'absence, parce que je n'ai pas l'habitude de ne pas prévenir de mon absence au conseil d'administration. C'est juste pour préciser que ce jour-là, c'était un jour de grève pour la défense des salaires. Je ne prendrai pas part au vote, comme je n'étais pas présente aux deux CA dont on va voter les verbatim aujourd'hui mais ce n'est pas une opposition sur ce qu'il y a dedans.

Mme Pucéat.- Très bien, merci pour cette précision. Donc je vous propose d'approuver le verbatim de la séance du 18 octobre du conseil d'administration.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

22 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

2. Verbatim du conseil d'administration du 8 novembre 2022

Mme Pucéat.- Concernant le verbatim du 8 novembre, là non plus je n'ai pas reçu de remarque en amont. S'il n'y en a pas je vous propose d'approuver ce verbatim de la séance du 8 novembre.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

22 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

3. Verbatim du conseil d'administration du 22 novembre 2022

Mme Pucéat.- Concernant le verbatim du 22 novembre 2022 cette fois-ci, là j'ai reçu une correction à apporter qui m'avait également échappée à la relecture. Il s'agit de l'intervention de Peggy Cénac, page 25, où il est écrit « lors d'évaluations HCERES ou ARS », il était bien entendu question « d'évaluations HCERES ou AERES » et non « ARS », ce qui n'a pas la même signification. Donc cette correction sera apportée au verbatim.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voudrais juste faire une remarque qui ne changera rien au vote, mais, voilà, le 22 novembre j'étais absente, j'avais cours et à la relecture... j'ai relu le verbatim ce week-end et j'ai été vraiment choquée par les propos du président sur le recours du SGEN-CFDT. Vous nous accusez publiquement d'être instrumentalisés par l'UFC, sans doute parce que vous ne concevez pas qu'on puisse à la fois travailler à l'uB et avoir une vision de l'ESR en Bourgogne Franche-Comté qui diverge de la vôtre, et pourtant c'est le cas. On n'a pas besoin d'être instrumentalisés par l'UFC. En plus, je vous l'avais déjà dit la semaine d'avant lors d'un rendez-vous informel, donc je suis d'autant plus chagrinée que ce propos soit tenu, en plus en pleine campagne électorale, je trouve que c'est complètement déplacé. Voilà, les organisations syndicales ne sont pas là pour faire joli, pour faire de la décoration, on est là aussi pour agir quand on pense que le droit n'est pas respecté, et c'est ce que nous avons fait.

Le Président.- Moi je répondrai simplement une chose. Le SGEN-CFDT prend les décisions qu'il souhaite et ça, c'est tout à fait légitime. Maintenant, j'en fais les commentaires que je souhaite également et je ne retire rien, et pas une seule virgule, à ce que j'ai dit. Je soutiens et je maintiens l'opinion que j'ai exprimée dans ce verbatim.

Mme Dauphin-Benoist.- D'accord, moi je redis que c'est faux.

Mme Pucéat.- Très bien, en tout cas ça n'appelle pas de correction particulière du verbatim. Donc je vous propose, moyennant la correction AERES à la place d'ARS, d'approuver ce verbatim du 22 novembre 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer aux questions III, sur les questions financières, avec un premier point sur le budget rectificatif n°2.

III - Questions financières

1. Budget rectificatif n°2 - 2022

Le Président.- Merci Emmanuelle. Juste quelques mots qui concernent ce budget rectificatif n°2, des éléments de contexte en réalité, et de contexte contraint comme vous le savez et vous en avez entendu parler. Je ne vais qu'en faire un petit peu la synthèse.

Contraint par trois choses et peut-être une quatrième. La première chose, c'est l'augmentation du coût de l'énergie, du coût des fluides. Nous en sommes à 3 millions d'euros supplémentaires en 2022, 3 millions qu'il faut nuancer puisque nous avons reçu de la part de l'État 2,1 millions d'aide pour faire face à cette facture. Pardonnez l'imprécision de mon propos, ce ne sont pas des chiffres parfaitement exacts, c'est un ordre de grandeur, d'accord, pour qu'on n'ait pas le sentiment que je suis imprécis, mais c'est plus simple pour l'exposé du propos. Donc il reste à peu près, *grosso modo*, entre 800 000 et 900 000 euros à notre charge.

La deuxième contrainte, c'est l'augmentation du point d'indice, plus 3,5 % du 1^{er} juillet au 31 décembre de cette année. Là, cette fois-ci, il n'y a pas de compensation de l'État. Ça représente 3 millions d'euros. Donc 3, plus 8 à 900 000 euros, on n'est déjà pas loin de 4 millions d'euros.

L'augmentation du GVT, qui est le troisième élément de contrainte, toujours non compensé par l'État, et cette année on l'évalue à 1,5 million d'euros, à peu près, là encore, c'est un ordre de grandeur.

Au total, on est à plus de 5,3 millions d'euros de charges supplémentaires sur ce BR n°2 de l'année 2022 et il faut savoir qu'au-delà de ces éléments qui sont des éléments un peu « massue » – ce sont de gros volumes d'argent, on est bien d'accord, ce n'est pas rien – à ces trois contraintes qui impriment le BR 2 de l'année 2022, s'ajoute l'inflation, l'inflation qui, mécaniquement, produit son effet sur l'ensemble des factures qui nous sont adressées au cours de cette année 2022. Donc, oui, nos charges ont augmenté considérablement, oui, ce BR 2 tient compte évidemment de l'ensemble de ces contraintes.

Le BR 2 intègre également des reprogrammations pluriannuelles. Reprogrammations pluriannuelles, c'est un terme un peu technique qui signifie en fait que ce sont des dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2022 et que, donc, on sort un peu de notre budget pour les intégrer d'ores et déjà dans le budget initial 2023 qui vous sera soumis tout à l'heure. Pourquoi faire, pourquoi est-ce qu'on fait ça ? C'est parce que si on ne les met pas dans le budget initial 2023, il va falloir attendre un nouveau BR dans six mois pour pouvoir utiliser cet argent. Donc à partir du 1^{er} janvier, les labos, les composantes, etc., vont pouvoir utiliser cet argent au lieu

d'attendre un travail, à nouveau, comptable qui permettrait de les intégrer dans le premier BR de l'année 2023.

Merci beaucoup aux services comptables et financiers de l'université parce que ces reprogrammations, c'est un gros travail. Ça paraît des lignes, comme ça, de compte dans un budget, etc., mais il faut les identifier, il faut les reporter, il faut les intégrer, il faut les sortir du BR, il faut les imputer dans le BI, etc., c'est tout un travail très important qui a été réalisé, donc merci beaucoup aux équipes pour ce travail fait dans des délais très contraints. La notification de l'État, par exemple, sur l'augmentation du coût de l'énergie et la participation de l'État – c'est une bonne chose, franchement, même si ça ne compense pas tout – a été intégrée dans des délais records parce qu'on l'a reçue je ne sais plus quand mais c'était au mois de novembre. C'était en novembre, la notification a été tardive, il vaut mieux l'avoir que ne pas l'avoir, c'est certain mais, voilà, ça a demandé un travail de refonte du BR 2...

Le directeur général des services me souligne que la note budgétaire pour le BR 2 était déjà écrite, donc il a fallu tout réécrire, tout refaire. Enfin, bon, nous sommes en mesure de vous présenter un BR, et c'est maintenant Fabrice Hervé qui va prendre le relais pour aller dans le détail de ce budget rectificatif n°2 pour l'année 2022. Monsieur le vice-président aux budget et finances, vous avez la parole.

M. Hervé.- Merci Vincent, Monsieur le Président. Donc BR 2 2022, pour débiter, quelques éléments de contexte.

Donc comme ça a été indiqué, il y a un certain nombre de régularisations qui ont été menées, un point d'indice non compensé puisque l'effort a été demandé à l'uB comme à tous les opérateurs de l'État que sont les universités pour cette augmentation du point d'indice au titre de 2022, ce qui n'est pas le cas en 23. En 23, il y a une compensation, pas complète, on le verra après, presque totale mais pas complète quand même. Et puis on a une hausse des fluides significative, intégration d'une notification tardive à hauteur de 2 167 065 euros pour ces fluides.

Pour revenir sur l'idée d'inflation, l'idée d'inflation va produire des effets aussi pour nous parce qu'il y a une forme de surbudgétisation. J'ai tendance à répéter la même litanie depuis des CA, mais au sein de notre budget, donc, de fait, ça fait que l'inflation peut avoir un impact plus élevé que s'il n'y a pas de surbudgétisation puisque l'argent est mobilisable. Alors, pour autant, on n'est pas sur une situation dramatique en BR 2.

On note un point aussi, qui n'est pas un point pour désigner quiconque d'ailleurs de manque d'application, de certains acteurs hors central, est-il indiqué, qui est un point notable. C'est questionnant et c'est une difficulté récurrente de la part du pôle finances. On voit que par-ci, par-là, bien évidemment ça se passe bien dans une large part des composantes et des labos, mais par-ci, par-là il y a quand même des difficultés récurrentes avec les montages des budgets d'année en année et ça va en déclinant, et les budgets sont repris en fait en central. Voilà, c'est quand même important de le signaler, ça pose des questions sur l'organisation, et de toute façon on aura à moyen terme une nécessaire réforme de notre organisation budgétaire et financière puisque, si on veut corriger ces problèmes de surbudgétisation, on n'y arrivera pas sans réorganiser. Donc, voilà, c'est certainement lié, toutes ces choses-là, mais on le remarque, moi, en tout cas. Les échanges avec les collègues du pôle finances vont en ce sens et c'est des collègues qui n'ont pas tendance à être tout le temps dans la plainte, qui sont plutôt dans l'action et le constat factuel. Donc voilà, c'est un point assez notable.

Les ajustements réalisés vous sont présentés ici, ils étaient dans le document que vous avez eu à disposition. Donc on diminue les dépenses à hauteur de 23 millions d'euros – pour gagner du temps, je ne donne pas les détails, sauf quand on est à 6,8 millions par exemple comme sur l'année suivante. Donc ajustement à la baisse de 23 millions d'euros des dépenses, des reports à hauteur de 6,8 millions et des diminutions de recettes à presque 15 millions, ce qui nous fait aboutir, après ce BR n°2, à un solde budgétaire prévisionnel déficitaire important, 22,4 millions d'euros, mais en nette progression par rapport à l'an passé et par rapport au BR 1 puisqu'au BR 1 on était à presque 31 millions. On a un résultat comptable prévisionnel qui demeure déficitaire, -4,6 millions d'euros, qui s'améliore par rapport au BR 1, puisqu'il était à -6,25 millions d'euros, et on avait une amélioration aussi par rapport au budget initial, qui était à presque 8 millions.

On a une insuffisance d'autofinancement prévisionnel de presque rien, 183 000 euros, à l'échelle de l'établissement, contre 2,5 millions en BR. Donc on a une amélioration des indicateurs par rapport au précédent BR, par rapport au budget initial, comme à chaque fois, on a une progression dans l'année et l'atterrissage se précise. L'atterrissage comptable devrait être meilleur, ce n'est que pure spéculation au regard des ressentis comptables, on va dire, mais *a priori*, eu égard aux échanges avec l'agence comptable, ça devrait être meilleur. Il faut bien l'espérer puisqu'un déficit à 4,6 millions, ce serait fâcheux, et donc on a un problème d'écart persistant, comme vous le savez, dans nos projections budgétaires, lié à notre organisation budgétaire. On ne manquera pas d'y revenir aussi au BI.

Pour autant, ces indicateurs, s'ils ne sont pas formidables, fragiles, sont en amélioration par rapport, donc, à ce qu'on avait précédemment dans l'année.

On a les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9 qui doivent être votés. Pour le tableau des emplois, il n'y a pas de changement entre le BR 1 et le BR 2, on reste, en plafond 1, à 2 568 ETPT et 380 ETPT pour le plafond 2. Schéma traditionnel, sur la comptabilité budgétaire/comptabilité générale. Donc on commence par la comptabilité budgétaire, avec les tableaux limitatifs d'enveloppes pour les autorisations d'engagement et pour les crédits de paiement qui, eux, ne vont pas l'être. Donc on est à hauteur de 271 millions d'euros de dépenses en autorisations d'engagement, dont 209 millions de personnels, soit une légère baisse de 3,39 millions, légère à hauteur du montant, du fait de reprogrammations de crédits, cela a été évoqué par le président, on a ces reprogrammations qui interviennent, compensés pour autant par l'apparition de moyens nouveaux qui ont été notifiés, je crois, en milieu d'année si ma mémoire est bonne, enfin, fin d'été. En fonctionnement, on se porte à 48,5 millions environ, soit une baisse notable par rapport au BR 1, on était à 53,33 millions. On est toujours dans une surbudgétisation importante puisque, pour mémoire, on est sur une réalisation entre 28 et 32 millions sur les trois derniers comptes financiers, donc on notera une surbudgétisation d'ampleur sur ce poste-là, c'est le poste, au fond, le plus surestimé. La masse salariale l'est aussi mais elle l'est dans une nettement moindre mesure.

Encore une fois, des ajustements pour les opérations pluriannuelles qui apparaissent ici, avec des ajustements notamment sur le budget en central. Vous avez tout un détail qui figure dans la note ordonnateur.

Pour les investissements, on a une baisse plus significative, de l'ordre de 15 millions d'euros, pour un certain nombre d'éléments liés au patrimoine. C'est le hors recherche qui est le plus important, à hauteur de 12 millions d'euros avec 10 millions sur le patrimoine et 1,15 million sur la DNUM, la direction du numérique, avec le Data Center, centre de calcul, ce sont des infrastructures à chaque fois et c'est en lien

avec notamment France Relance, ou pas, mais en tout cas, pour certains travaux, IUT Le Creusot, en lien avec France Relance.

On a eu aussi, au-delà des reprogrammations, des réductions d'enveloppes par rapport au montant des crédits qui avaient été exécutés, donc une baisse de presque 2 millions. Donc on a des ajustements assez significatifs qui ont été entrepris, et puis des projets sont décalés à 2023.

Côté recettes, on a une baisse de l'ordre de 15 millions par rapport au BR 1, elles se portent à environ 274 millions d'euros, avec une large part, comme toujours liée à la SCSP à hauteur de 207 millions d'euros. Si on contraste, on voit que dans ce budget, la prévision, si vous regardez la SCSP ici et ce qu'il y a ici en personnel, on a 209 de prévus en personnel, la SCSP se monte à 207, et elle contient et du personnel, et du fonctionnement. Donc la SCSP à elle seule ne permet pas de couvrir les dépenses de personnel qui ont été prévues. Alors, le décalage est moindre quand on est sur le BI, mais on est quand même sur un décalage important.

On a eu une notification tardive, c'est à noter mais je pense que c'est généralisé pour les opérateurs de l'État, une notification tardive puisque ça a été compliqué, la mise en place du fonds de compensation, je pense que c'est quelque chose d'éminemment délicat à entreprendre. Il faut remonter des données, savoir combien on va donner à chacun. Mais on a eu une notification assez tardive, en novembre, et cet ajustement a été incorporé, donc, tant en recettes qu'en dépenses. On a eu incorporation du surcoût énergétique et puis quelques autres ajustements qui ont été réalisés, qui sont tout à fait habituels, pour la loi ORE, la LPR et puis pour l'indemnité inflation.

Les autres financements de l'État sont en légère baisse, ils se portent à presque 11 millions, une baisse de 2 millions. La CVEC bouge très peu, les autres financements publics, eux, diminuent sensiblement, de l'ordre de 14 millions, du fait de reprogrammations, de nouveau pour des opérations immobilières et puis aussi pour des projets de recherche, là, de manière plus importante que ce qu'on avait précédemment sur des dépenses. Et enfin, les recettes propres baissent de l'ordre de 2 millions avec des ajustements en central qui ont été réalisés, c'est deux enveloppes prévisionnelles qui sont ajustées tant en réservoirs – l'une est en central pour pouvoir, si besoin, assurer des dépenses pour les composantes, donc il faut avoir en face des recettes, et puis les réservoirs ont été aussi ajustés, donc ça c'est en composantes et ça a été recompilé en central.

Au final, on a donc un solde budgétaire déficitaire de 22 millions d'euros contre 30 et 37 respectivement en BR 1 et en budget initial. On intègre les opérations non budgétaires qui, comme toujours, se compensent presque, et on a un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui va se porter à 21,8 millions d'euros quasiment contre 37 millions en budget rectificatif n°1.

Donc ça c'est la première étape, où on est sur la partie budgétaire. Maintenant, si on passe sur la partie comptable, on a un déficit comptable qui est de l'ordre de 4,6 millions d'euros, donc une baisse du déficit par rapport à ce qu'on avait en budget rectificatif n°1 et une CAF qui est presque à zéro, on va dire ça, ce qui n'est pas très, très encourageant en soi, mais enfin, avant elle était déficitaire, on était sur une insuffisance de l'ordre de 2,65 millions. Là, on est presque à l'équilibre, on va dire, sur cette capacité d'autofinancement.

Tout cela, intégré dans le tableau emplois ressources qui figure dans le tableau 6 que vous avez dans les documents, amène à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'ordre de 22,4 millions d'euros et un niveau de trésorerie, au final, qui va être de l'ordre de 44 millions, avec un fonds de roulement de 49 millions

environ. Soit des baisses assez significatives mais des montants qui restent assez importants.

Au final de ce BR 2, la question importante est toujours la même, c'est la qualité de la projection qui est questionnée par la tutelle. Voici une explication, ça ne change pas. Là on a les taux d'exécution du compte financier, donc 2020-2021, c'est les dernières données dont on dispose. On voit le contraste entre l'exécution en central et l'exécution des composantes. Là, l'idée, ce n'est pas de pointer du doigt les composantes pour dire que ce sont des mauvais élèves, c'est juste lié à l'organisation budgétaire, qui fait qu'on cumule des surestimations qui amènent à des exécutions qui sont quand même assez faibles, 70 %, à peine 80 % respectivement en 20 et 21, quand on est presque à 100 % sur le central. Et en fait, c'est le fait que chacun se prémunit en local contre l'incertitude en surestimant potentiellement son budget ou en l'exécutant de manière partielle. L'exemple typique, c'est : j'ai un projet de recherche qui arrive, où j'ai 100 sur plusieurs années, sur deux ans disons, et j'ouvre immédiatement 100 plutôt que d'estimer finement pour éviter de me compliquer la vie d'une part et puis pour éviter de rencontrer des difficultés d'autre part. Eh bien, cela amène à des sous-exécutions. Donc on a toujours ce questionnement-là, enfin l'échange avec notre tutelle porte sur cette question.

D'un autre côté, on a aussi des éléments qui sont structurels et qui viennent frapper l'établissement, qui sont l'inflation, l'énergie et le point d'indice. Ça, ça contribue à amenuiser les marges de manœuvre qu'on va constater au titre du compte financier 2022. Quand on aura les données 2022, en mars, on aura une réduction, c'est sûr, on n'aura pas un résultat qui sera à 11 millions d'euros comme l'année dernière, puisqu'il y a tout cela qui vient rogner les marges de manœuvre de l'établissement. Si on peut dire quelque chose de rassurant qui sera certainement redit dans la présentation en BI, c'est que dans notre malheur nous ne sommes pas les seuls, tous les établissements français sont frappés par le malheur, enfin tous les opérateurs de l'État que sont les universités sont frappées par ce même malheur puisqu'on a plein d'établissements, si ce n'est tous – alors, ce serait beaucoup, tous – mais plein, plein d'établissements qui présentent des budgets en déficit considérable. Certains montent à, je ne sais plus, 10, 15 millions, oui, 15 millions. Alors ça, c'est pour du budget initial, on est d'accord, là on est en BR, mais c'est pour se dire, voilà, on réduit nos marges de manœuvre, les budgets initiaux nous donnent nos marges dans l'année, nous on sait qu'on a deux phénomènes qui interviennent. Il y a un phénomène de qualité de la progression budgétaire qui n'est pas très, très bon, qui vient brouiller un peu, effectivement, les mesures, mais d'un autre côté on sait qu'on commence à avoir des marges de manœuvre qui sont rognées de manière extrêmement significative.

Ce n'est pas la première fois que je raconte cette histoire, d'où la dernière puce sur la diapositive : des mesures correctrices sont en cours de déploiement, on a des reprogrammations de recettes à hauteur de 18,5 millions d'euros qui ont été menées au titre du BI comme on va le voir et les réservoirs ont été ajustés. Et ces mesures d'ajustement budgétaire, enfin, d'évolution du processus budgétaire vont se poursuivre et ce sera dans le courant de l'année que tout cela va se faire avec, je le rappelle et je le redirai peut-être, je radote un peu, mais on a besoin de bras pour travailler à chaque fois, donc d'humains, et en central, au pôle finances, une ressource arrivera. À voir si on arrive à dégoter, on va dire ça comme ça, un contractuel ou une contractuelle, mais un poste contractuel, là, trouver quelqu'un qui arrive et qui soit en capacité d'apporter de l'aide très rapidement, et puis, septembre, il y aura recrutement d'un titulaire sorti de concours, mais c'est une vraie difficulté

que de trouver des compétences financières, ce qui fait écho à ce que je disais tout à l'heure avec le fait qu'en local, manifestement, soit les compétences s'amenuisent, soit elles disparaissent, mais en tout cas, puisque le pôle finances a été obligé de reprendre certains budgets complètement, c'est qu'on a des difficultés sur la fonction finances, qui n'est pas la plus facile à pourvoir. Je ne dis pas que les autres sont toutes très faciles, évidemment que ça vaut aussi, je ne sais pas, si on prend le patrimoine ou le numérique, ce n'est pas facile de recruter des gens, mais ce sont des compétences très spécifiques et on en a besoin puisque ce sont des humains qui font ces choses-là et que pour pouvoir mener cette réforme, on a besoin de bras.

Voilà, donc les mesures correctrices sont en cours de déploiement, à voir quel sera l'effet, si ce sera le prochain BI, enfin le BI dans un an ou à un horizon un peu plus long, l'avenir nous le dira mais voici quelques éléments pour conclure sur ce BR 2. Merci.

Le Président.- Merci, Fabrice, pour cette présentation plus en détail. Je relèverai peut-être deux ou trois points avant de lancer le débat sur ce BR 2 et essayer de répondre à vos questions. D'abord on a un résultat comptable prévisionnel de -4,6 millions d'euros. Dans le budget initial, on l'avait prévu à -7,7 millions. Donc c'est un mieux, bien entendu, et cela laisse entendre que nous devrions être excédentaires au compte financier définitif en mars prochain, parce que je vous rappelle que c'est en mars, une fois que toutes les opérations sont régularisées, réintégrées, que l'on peut savoir si on a un déficit ou un excédent comptable, et donc c'est soumis au CA de mars ou d'avril.

Donc c'est une marge qui est moindre que l'année dernière. L'année dernière, on était à +11,3 millions d'euros mais on était dans un contexte Covid qui avait considérablement limité les dépenses. Il n'y avait pas non plus d'inflation, il n'y avait pas non plus d'augmentation des fluides, et puis il n'y avait pas eu d'augmentation du point d'indice. Donc il faut quand même redire tout ça, je crois que c'est important pour apprécier la situation.

L'autre point que je voudrais souligner, c'est l'insuffisance d'autofinancement. C'est le contraire de la capacité d'autofinancement, et cette insuffisance s'élève à 183 000 euros, un petit peu plus. En principe, là encore, on devrait passer à une capacité d'autofinancement, retourner dans le positif, mais ici aussi, cette capacité d'autofinancement sera moindre que celle de l'année dernière. L'année dernière c'était une année particulièrement exceptionnelle, elle était de 15,7 millions d'euros. Là, c'était tout à fait exceptionnel.

En dépit de ces chiffres qui sont moins bons que l'année dernière, la trésorerie demeure d'un bon niveau après le BR 2, puisqu'on est à environ 44 millions de trésorerie et le fonds de roulement lui-même s'élève à un peu plus de 49 millions d'euros, 49,2 millions d'euros. Ce fonds de roulement et cette trésorerie montrent que nos fondamentaux sont sains mais que la situation doit faire l'objet d'une attention particulière à la fois sur les dépenses qui nécessitent d'être maîtrisées en raison du contexte inflationniste incertain. On a l'inflation, mais on a le marché des fluides, qui est très volatile. Donc ça, attention ! C'est comme pour un ménage, on réduit, on est bien obligé de le faire.

Mais il y a un effort, et ça a été souligné par Fabrice Hervé, sur notre structure budgétaire qui nous empêche depuis plusieurs années d'affiner nos prévisions budgétaires et comptables et, par voie de conséquence, ça nous prive de marges de manœuvre pour accompagner nos activités. Mais c'est toujours le même travail, on voit qu'en central on est à 98 % d'engagement par rapport au prévisionnel,

dans les composantes, c'est moins, il faut qu'on arrive à faire évoluer les choses sans brider pour autant, évidemment, les composantes. Ce n'est pas l'objectif d'accuser, « ce n'est pas bien », etc., ce n'est pas du tout, du tout moralisateur ni accusatoire. En revanche, comment fait-on pour modifier les pratiques, pour qu'elles deviennent meilleures, de telle sorte qu'on arrive à avoir des comptes d'un budget qui est beaucoup plus en rapport avec la réalité de ce qui se produit finalement tout au long des années successives. Donc il y a un travail qui est en cours, bien entendu. On va ajuster, ce n'est pas facile à l'échelle d'un établissement comme le nôtre mais, en tout cas, on s'y attelle.

C'était ce que je voulais dire à propos de ce BR 2. Est-ce qu'il y a des éléments, des choses, des questions... Clara Privé, oui.

Mme Privé.- Alors, une explication de vote, plutôt. Moi je m'abstiendrai sur ce BR 2 et, je le précise, ce n'est pas contre le BR qui nous est proposé par l'université et contre le travail de la gouvernance, c'est parce que, mais je développerai ce propos dans le budget initial, là, je serai très courte, c'est parce que nous sommes dans un cadre de sous-financement majeur des universités qui entache l'exécution de la mission de service public que nous devons faire, dans un cadre où on nous demande de plus en plus de donner un enseignement d'excellence, compétitif au niveau international, sans nous donner les moyens. Meilleur exemple, le point d'indice. Je tiens à préciser, parce que je suis aussi élue au conseil d'administration du CROUS, que le point d'indice pour les CROUS a été compensé. Pourquoi cette différence entre les universités et le CROUS ? C'est inacceptable.

Autre question qui explique mon abstention et qui l'expliquera sur le budget initial, mais je le redévelopperai, c'est le fait que nous ayons des notifications tardives du ministère. Pourquoi sommes-nous dans une urgence permanente où on sait du jour pour le lendemain si oui ou non on va compenser les fluides, si oui ou non on va compenser telle ou telle chose, c'est inacceptable ! Donc je m'abstiendrai, non pas contre l'université de Bourgogne et la manière dont elle gère ses finances, mais contre un ministère qui demande de plus en plus en donnant de moins en moins, et je trouve que c'est inacceptable. Donc voilà, ce sera tout pour cette explication-là.

Le Président.- Merci. Peut-être un élément, aussi, qui n'est pas compensé historiquement, c'est le gel des droits d'inscription. Je ne suis pas pour l'augmentation des droits d'inscription, je vous rassure, mais si les droits d'inscription sont gelés, cette décision devrait être accompagnée d'une mesure de compensation, or ça n'est pas le cas depuis au moins quatre ans, moi je pense plus parce que ça date du précédent... même du mandat précédent le premier d'Emmanuel Macron puisque c'était la ministre Vallaud-Belkacem qui avait gelé les droits d'inscription. Il n'y a jamais eu de mesure de compensation des gels de ces droits d'inscription qui ont pesé, donc, sur le budget des universités. En cumulé, en argent cumulé, ça finit par représenter des millions d'euros pour notre établissement. Donc, là encore, peut-être qu'il y a une demande à formuler auprès de l'État pour en tenir compte, tout simplement.

S'il n'y a pas d'autre remarque... il n'y a pas énormément de surprises, dans ce BR 2, en réalité.

Mme Pucéat.- Bien. S'il n'y a pas d'autre remarque, si, Luis.

M. Le Moyne.- Excusez-moi, mais j'ai du retard à la détente. Oui, c'était sur les difficultés de prévision budgétaire, un vaste sujet et dossier déjà historique. Il faudrait peut-être à un moment donné créer un groupe de travail avec les directeurs de composantes pour leur apprendre à faire des bonnes prévisions. Je l'ai été, et j'avoue que, autant sur la polydispersion des phases liquides, je peux vous expliquer, autant sur comment faire un budget, j'avoue n'avoir jamais eu de cours et donc j'ai eu à tripatouiller des millions sans aucune connaissance et le résultat on le voit. De grâce, apprenez-nous à faire ce métier délicat de prévisionniste financier. Merci.

Le Président.- Oui, bonne suggestion parce que le groupe de travail implique surtout les responsables administratifs qui sont les techniciens du budget pour chaque composante, ce qui est logique, mais de toute façon il y aura aussi un travail, après, de retour vers les directeurs de composantes et puis aussi les directeurs de laboratoires, etc., pour expliquer un petit peu la manière dont, idéalement, il faudrait faire pour qu'on arrive à améliorer ce point-là, qui est absolument nécessaire. Ça fait plusieurs années que le rectorat nous le dit et moi, j'y souscris, c'est une évidence. Mais, voilà, c'est très difficile, très, très difficile à mettre en place. Il faut en tout cas faire un travail de conviction, et, je crois que c'est important et il faut être rassurant. C'est-à-dire que dans les nouvelles modalités il ne faut pas que les gens aient le sentiment d'être privés des marges de manœuvre. Et ça, ce n'est vraiment pas l'objectif, il faut qu'on garde cette souplesse-là, il faut que ça existe mais ça ne peut plus se faire au détriment de la prévisibilité budgétaire.

M. Hervé.- Juste pour compléter, on en a parlé relativement récemment en conférence des directeurs de composantes, on va en ce sens. Après, sur ce que tu disais, Luis, pour la pédagogie, moi j'y souscris pleinement, il faudra qu'effectivement il y ait pédagogie, et appropriation de la pédagogie, et acceptation de la pédagogie par aussi les directeurs de composantes, parce que jusqu'à présent, on a aussi des antennes financières qui parfois doivent se porter conseillères mais où finalement la décision qui est prise peut être une estimation un peu plus élevée du budget que celle qui a été indiquée par l'antenne financière. Donc je comprends les enjeux majeurs, mais je comprends qu'à chaque endroit on ait cette difficulté de se dire – c'est sûrement ça, c'est le nœud du problème – « moi, je ne veux pas me retrouver bloqué avec des gens qui vont venir frapper à ma porte en me disant : on ne peut plus travailler et tout ça, c'est de ta faute ». C'est à peu près ça, le sentiment qu'on a avec les directeurs de composantes, ce qui a émergé immédiatement. La difficulté qu'on va avoir, c'est que comme l'économie se dégrade et la situation de tous les opérateurs de l'État se dégrade, il faudra bien aussi que les collègues comprennent que si tout se dégrade, qu'il y a quand même des gens qui perdent leur emploi dans plein d'entreprises, il se pourrait qu'on ait aussi moins de confort, on le voit d'ailleurs, là, dans cette salle, on a moins de confort qu'on a habituellement, il fait un peu moins chaud, là. Donc ça va être une des difficultés de la pédagogie, je pense, c'est qu'il va falloir accompagner, effectivement, mais qu'en même temps on va être en contexte délicat et difficile, je pense. Enfin, je pense, je ne suis pas devin, mais, bon, c'est en train de glisser. On a +7,5 millions de chauffage, enfin, de fluides l'an prochain.

Mme Pucéat.- Oui, Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Avec un petit détail sur l'élaboration des budgets. Il y a quelque chose qui est récurrent, c'est la difficulté d'intégrer les recettes du SEFCA

qui arrivent toujours extrêmement tardivement, et qui est une vraie, vraie difficulté pour la composition de ces budgets des composantes.

Mme Pucéat.- Très bien, merci de toutes ces remarques et cette discussion. Oui, Denis Hameau.

M. Hameau.- Les sujets budgétaires sont toujours un peu structurants et donc, vu des composantes, je pense qu'il y a à la fois l'incertitude qui augmente, il y a le fait de se dire, quand on est responsable, en effet, si on frappe à ma porte et que je n'ai pas suffisamment de marge de manœuvre, ça coince. Peut-être, c'est une suggestion, faire un travail... moi il m'est arrivé de faire ça dans des grands groupes... faire un travail sur un budget vraiment très serré pour dire qu'est-ce qui est vraiment indispensable, ce qui est vital pour la composante, et ensuite, ce qui est, en termes de projet, très, très, très probable, de manière à coter ça, et enfin, ce qui potentiellement pourrait arriver, et auquel cas pour essayer de gagner la confiance – en fait, c'est un dialogue qu'il faut avoir entre le central et le local – au final, avoir une forme, sans que ce soit dans le marbre, en tout cas de droit de tirage si ça arrive. Et là, je pense que vous aurez une clé qui vous permettra peut-être d'ajuster sur le prévisionnel.

Le Président.- C'est un peu l'idée, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une enveloppe par composante, conserver une enveloppe qui autorise un droit de tirage sur cette enveloppe, dans une limite qui correspond *grosso modo* à ce qui est consommé habituellement, c'est-à-dire qu'il y a une dimension un peu empirique. On est sur ce schéma-là, mais il faut le mettre en place concrètement. Si le schéma, on l'a en tête, la mise en œuvre sur le quotidien, sur la manière de faire, etc., c'est très complexe. Mais on est sur ce schéma-là dans le groupe de travail avec les RA et ensuite, dans l'accompagnement.

Mme Pucéat.- Très bien, merci pour cette discussion. Je vous propose donc de passer à la délibération et d'approuver les autorisations budgétaires suivantes au titre de l'article 1 :

2 568 ETPT sous plafond et 380 ETPT hors plafond, pour le BR 2
295 398 050,95 € d'autorisations d'engagement, dont :
209 215 732,59 € de personnel
48 439 119,42 € de fonctionnement
37 743 198,94 € d'investissement
296 697 442,54 € de crédits de paiement, dont :
209 215 732, 59 € en personnel
48 838 137,33 € en fonctionnement
38 643 572,62 € en investissement
274 283 299,24 € de prévisions de recettes
22 414 143,30 € de solde budgétaire déficitaire.

Et au titre de l'article 2, de voter les prévisions comptables suivantes :
21 767 511,88 € de variation négative de trésorerie
4 594 147,59 € de résultat patrimonial déficitaire
183 475,59 € d'insuffisance d'autofinancement
22 414 143,30 € de variation négative de fonds de roulement.

Sachant que les tableaux des emplois, autorisations budgétaires, équilibre financier, situation patrimoniale et opérations pluriannuelles vous ont été présentés.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation du budget rectificatif n°2.

19 voix pour, 3 abstentions

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point suivant qui concerne cette fois-ci les recettes fléchées 2023.

2. Recettes fléchées 2023

Mme Pucéat.- Sur ces recettes fléchées, comme toutes les années, nous vous proposons de faire le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au titre du budget 2023, puisque cette mesure, depuis des années, nous n'arrivons pas à la mettre en place dans les services financiers pour une question de dimensionnement des équipes.

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à la structure budgétaire 2023, que nous avons reçue à travers un tableau.

3. Structure budgétaire 2023

Mme Pucéat.- Tout le monde a reçu le tableau ? Alors, il n'y a pas de personne du service financier aujourd'hui pour des raisons de congé maladie et qui sont au fait de ces questions techniques. Il n'y a pas d'évolution majeure de la structure budgétaire que nous votons toutes les années et qui permet de mettre en place les différentes opérations.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce tableau qui vous présente la structure budgétaire de l'établissement avec l'ensemble des lignes.

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la structure budgétaire 2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons cette fois passer au budget initial 2023. La parole à Fabrice Hervé.

4. Budget initial 2023

M. Hervé.- Après cette structure budgétaire... mais honnêtement, sur la structure budgétaire, rassurez-vous, il n'y a aucune tentative d'entourloupe. Elle reste strictement identique et, de mémoire, sur cette structure budgétaire, ce qu'on a dû faire, c'est une variation, c'était sur un labo qui était sur une composante, qui a été rattaché à une autre, c'est ce genre de chose. Rien n'a été changé. Il est possible que dans l'avenir, il y ait des évolutions si on veut faire ce qu'on veut et avoir de l'agilité. Mais là, rien n'a été changé.

Alors, budget 2023. Pour mémoire, on avait des orientations budgétaires qui ont été votées le 27 septembre avec un déséquilibre de l'ordre de 10,5 millions d'euros. Donc ça, ces orientations budgétaires, c'est un déséquilibre sur les masses État. Là, maintenant, on a intégré toutes les autres ressources, sachant qu'on avait un glissement, 22, c'était -7 millions et 21, -5 millions de déséquilibre, avec, à chaque fois encore, de manière criante, l'écart en matière de projection. Alors ça se discute avec le bénéficiaire comptable, mais pour autant, on voit qu'on a un écart notable. En 2020, on avait 13 millions de résultats, bon, année particulière avec la crise sanitaire. 21, 11,3 millions de bénéfices comptables, année aussi particulière de suite de crise sanitaire et de moindre reprise des missions. Or, 22 sera moins particulière probablement mais pour autant on a des écarts sensibles que l'on constate, que l'on a vus en BR et qu'on retrouve en BI bien évidemment. Alors, on a un établissement – on se répète tous – avec un déséquilibre structurel qui provient principalement du GVT, et à cela vont s'ajouter une absence de compensation de point d'indice et puis de l'énergie, mais globalement voilà l'explication de ce qui peut créer des difficultés à l'établissement. Si on cumule sur les quatre dernières années, on est à 11 millions d'euros avec un GVT qui n'est pas compensé depuis 2018 et une compensation partielle en 2019.

Par ailleurs, peu de fonds pérennes ont été donnés par le MESRI au titre du DSG 2, je pense que c'était le 2 ou le 1, je ne sais pas, ils ont tout le temps changé, il y a eu un 1 qui a été inversé, passé en 2 l'année suivante, mais en tout cas, au titre du dialogue stratégique de gestion... alors, il n'y a pas des montants époustouflants qui ont été donnés à certains établissements, mais ça pouvait atteindre le million d'euros. Nous, on n'a pas eu énormément, je crois qu'on a eu 200 000 euros si ma mémoire est bonne, mais en fait, on a des bons indicateurs, c'est toujours la même chose, et comme le MESRI va donner aux établissements qui sont les plus en difficulté au regard de leurs indicateurs, eh bien, on n'a pas eu autant que ceux qui étaient le plus dans la difficulté.

Voilà quelques premiers éléments de contexte. On a – j'ai recopié-collé – en haut, les deux premières puces que vous voyez, c'est du copié-collé de ce que j'avais déjà indiqué en conclusion des orientations budgétaires sur le questionnement relatif à la qualité de notre projection, contingente, qui peut être améliorée, qui va être améliorée mais qui est contingente tout de même, comme je le disais il y a quelques instants, aux bras dans le pôle finances, on ne peut pas faire de miracle avec les mêmes personnes, le but n'étant pas de surcharger outre mesure les agents. Au bout d'un moment, on va dépasser ce qui est humainement faisable. L'idée va être d'utiliser à plein la GBCP, avec mobilisation des centres de responsabilité budgétaire et de travailler sur cet éclatement budgétaire particulièrement important avec 46 budgets, ce qui est particulièrement élevé, qui font que les petites rivières créent les grands ruisseaux ou les grands fleuves, va

savoir, mais en tout cas que l'accumulation d'erreurs fait qu'à la fin il y a une erreur extrêmement importante.

On a par ailleurs un contexte de construction de ce budget qui était hautement incertain, avec une mesure unique de la part du MESRI de suspension des PIA et on a une dégradation au niveau national de la situation des universités, qui présentent, pour un bon nombre d'entre elles, des budgets déficitaires, mais ceci est évidemment lié au fait que l'État a assoupli sa doctrine avec une circulaire qui a été envoyée sur la construction du budget, qui autorise à présenter des budgets déficitaires dès lors que ce déficit provient des coûts liés à l'énergie. Donc plein d'établissements sont allés en ce sens, ce qui n'est pas illogique aussi puisqu'ils ne peuvent pas inscrire les recettes. Nous, on l'a fait, suite à la discussion avec la tutelle si ma mémoire est bonne, mais ils ne peuvent pas inscrire les recettes pour la plupart liées à ce qu'ils vont avoir comme compensation tant du point d'indice que de l'énergie l'année prochaine, en 23.

Alors, on a un BI 23 avec un solde budgétaire de l'ordre de 25 millions d'euros, soit un mieux de 12,2 millions d'euros par rapport au budget initial 22, un résultat comptable déficitaire de l'ordre de 3 millions d'euros, soit un mieux de 4,7 millions d'euros par rapport au budget initial 22, et une capacité d'autofinancement prévisionnelle de l'ordre de 1,5 million d'euros, soit un delta de 5,4 puisqu'on avait une CAF à -4 millions d'euros au BI 22. Donc amélioration des indicateurs liée (*mot inaudible*) de remontée MESRI favorable pour avoir des indicateurs qui restent dans les clous. On verra ça un tout petit peu plus loin, vers la conclusion.

Mêmes tableaux à voter, 1, 2, 4, 6, mais avec un contexte qui est très légèrement différent. On n'est plus sur un delta, enfin, des corrections, on est sur un budget complet, bien évidemment. Un petit schéma qui nous montre ce qui doit être voté, le vert et le bleu doivent être votés, ça c'est une circulaire GBCP, enfin, c'est un bout de GBCP, de vade-mecum GBCP, donc les tableaux 1, 2, 4, 6 doivent absolument être votés, et 1 et 2 sont limitatifs.

Le tableau 1, justement, que voici. Évolution dans la méthode, comme cela vous a été précisé dans la note ordonnateur. Précédemment, étaient indiqués les plafonds notifiés par l'État dans ce tableau. Ils sont rayés, comme vous pouvez le constater et c'est la consommation prévisionnelle qui va être indiquée, ce qui fait qu'on passe de 2 568 ETPT notifiés en plafond 1 à 2 395 en consommation prévisionnelle inscrite en tableau 1, plafond 1. Plafond 2, pas modifié, 380 ETPT, il ne bouge pas. Donc le plafond 1, là, la logique est purement technique et c'est suite à la discussion avec la tutelle, c'est la logique de changer, de se dire que ça ne sert à rien d'inscrire autant d'emplois puisque de toute façon on ne les consomme jamais et qu'à 2 395 ETPT, on est large. L'idée, c'est quand même que ce qui limite de toute façon le fonctionnement, enfin, le fonctionnement, les dépenses de masse salariale, c'est l'argent et pas le nombre d'emplois, en fait, à l'uB, c'est qu'on peut toujours inscrire 2 568 mais on n'a jamais l'argent de toute façon pour avoir 2 568.

Et on est bon, dernier élément quand même, cela a été remarqué par la tutelle, autant le dire quand on est bon à certains endroits, on est plutôt bon en prévision des emplois, le pôle pilotage est particulièrement compétent sur ce point-là, ça veut dire que quand on fait cette prévision, on ne va pas se tromper, et si d'aventure on se trompait, ce serait corrigé en BR. Mais *a priori*, on est plutôt tout à fait correct sur ce point-là. Donc, changement de méthode, n'y voyez pas une quelconque idée sous-jacente ou manœuvre politique à ce point technique qui est un point sur lequel on a travaillé avec la tutelle.

Le même schéma avec compta budgétaire, compta générale. Donc on débute par la compta budgétaire et les autorisations limitatives de dépenses. Donc on est à 321 millions d'euros de crédits de paiement avec une évolution, qu'on peut constater chaque année. En 22, on était à 305 millions, et en 21, on était à 270 millions, donc cela ne fait que croître de manière très significative. On a un montant de dépenses de personnels de l'ordre de 222 millions d'euros, soit +12 millions par rapport à 22, qui était lui-même en hausse de 8 millions par rapport à 21 et encore en hausse de 4,6 millions par rapport à 20. Donc, cumulé, ça commence à faire beaucoup d'écart sur ces quelques années. On a une campagne d'emploi qui commence à coûter un peu d'argent pour la rentrée 2022, en année pleine, c'est la campagne d'il y a deux ans, donc presque 1 million d'euros, et la rentrée 23, on a quatre mois qui nous permettent de gagner un tout petit peu d'argent, mais au total, on va avoir 0,85 million, pas -0,85 mais +0,85 million.

On a un GVT solde qui est de l'ordre de 1,8 million d'euros, il était de 2 millions d'euros l'an passé. On a une évolution notable qui tient évidemment, là, les plus 12,45, à la revalorisation du point d'indice, soit 6,3 millions, donc 0,4 million plafond 2, qui sont donc à la charge de l'établissement. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, il y a 400 000 euros, l'État a revalorisé le point d'indice et n'a pas considéré le plafond 2, sans surprise.

On a des mesures nationales qui sont aussi à financer, le forfait télétravail et la prime mobilité, et puis les heures complémentaires et les vacances demeurent stables à hauteur de 11 millions d'euros.

Sur la partie fonctionnement, on est à 53 millions d'euros. Comme vous pouvez le voir, on a une augmentation en quelques années qui est de l'ordre de 15 millions d'euros, si on passe de 20 à 23, 3+5+7,5, on est dans cet ordre de grandeur de 15 millions d'euros. On a la prise en compte d'un prélèvement sur fonds de roulement pour l'énergie à hauteur de 2,1 millions d'euros, on a des crédits reprogrammés dans ce BR 2 qui sont à hauteur de 2,6 millions d'euros et on a un net décalage avec le compte financier sur ces dépenses de fonctionnement.

Pour l'investissement, on est dans les autorisations d'engagement à hauteur de 48 millions d'euros à peu près, soit une baisse par rapport à 2022. Ces moyens tiennent à des reprogrammations principalement à hauteur de 18 millions d'euros, à des moyens nouveaux à hauteur de 14 et à des prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de 9 millions d'euros.

Donc, ce qu'on constate ici c'est toujours les mêmes chantiers qui tournent, le Data Center, la rénovation énergétique de l'IUT du Creusot, un gymnase, les plans de relance, on retrouve toujours les mêmes choses, évidemment, puisque les investissements sont associés au patrimoine principalement.

On a quand même en central un point qui est notable ici, on va avoir un peu de crédits pour des équipements pédagogiques, ce qui est tout à fait appréciable pour les différents acteurs, et puis au niveau recherche on a aussi 1,7 million d'euros de reprogrammation au titre des investissements.

Si on va côté recettes, on est à 296,5 millions d'euros à peu près. Tout cela est en hausse aussi si l'on regarde 2020, 21, 22, à chaque fois on est en hausse, du fait des reprogrammations substantielles qui ont été menées. On voit un écart, là c'est 15 millions d'euros de reprogrammation en plus, on était à peine à 500 000 l'an passé et là on est à 15,4 millions, c'est bien un premier déploiement dans l'évolution de notre processus budgétaire, qui permet d'éviter un trop gros solde budgétaire déficitaire.

On a dans ces recettes 71 % qui proviennent de la SCSP, comme classiquement, une large partie de nos recettes provient de l'État, donc 210 millions quasiment, avec 20,1 millions de fonctionnement, soit une légère hausse par rapport à 2021 et 190 millions quasiment en masse salariale du fait de 5,8 millions de hausse. Donc il y a eu intégration de cette évolution du point d'indice dans la masse salariale.

Les autres financements de l'État sont en légère hausse de 1,3 million d'euros, du fait des reprogrammations principalement, avec une partie fonctionnement à 5,5 millions et 5,8 millions pour l'investissement. Et on retrouve toujours les projets en cours, plan de relance, odontologie, toujours un peu les mêmes projets que les années précédentes.

La CVEC demeure stable. Les autres financements publics sont, eux, en hausse très sensible avec des reprogrammations de recettes à hauteur de presque 14 millions d'euros. C'est ça qui provoque la hausse particulièrement. On a 25 millions d'euros de dépenses de fonctionnement avec une large part provenant de la région et 14 millions de dépenses d'investissements avec l'ESIREM, le Data Center, et puis les serres, ça c'est quelque chose qui a été mis en place assez récemment et l'ESIREM, Data Center, ça fait un certain temps qu'on voit ces éléments qui tournent.

On a des recettes propres en hausse de 1,3 million, elles représentent 12 % des recettes totales à peu près, en légère baisse par rapport à l'année dernière, si ma mémoire est bonne, en termes de pourcentage, et on est avec 35 millions quasiment de fonctionnement, presque un appariement parfait en termes de fonctionnement et dont formation continue, VAE, apprentissage à hauteur de 19,3 millions d'euros contre 18,1 en 22 et 13,6 en 21. Sur la structure, on est sur un déséquilibre fort, si on peut parler de déséquilibre, mais en tout cas une répartition beaucoup plus orientée vers l'apprentissage. Plus ça va, plus c'est l'apprentissage qui prend le pas, ce qui est logique eu égard aux mesures déclinées par l'État.

La CUFPA est stable, ce qui est une plutôt bonne nouvelle. Elle a été diminuée de moitié entre 2020 et 2021 suite à la réforme de la taxe d'apprentissage – comme ça s'appelait à l'époque – et depuis elle est relativement stable. La structure peut bouger entre les collecteurs, on va dire, dans les différentes composantes, mais au final, le montant est stable.

Et on a 4 millions d'euros environ de recettes au titre de la recherche, donc prestations de recherche et valorisation.

Au final, on aboutit à un solde budgétaire déficitaire de 25 millions d'euros, que l'on couple avec les opérations non budgétaires et on va se retrouver avec un prélèvement sur la trésorerie assez proche, comme toujours, 25, là on est à 24,5 millions de prélèvement sur la trésorerie, ce qui porte la trésorerie à un niveau inférieur à 20 millions d'euros, 19,5. Elle était de 22 millions en 22 et 34,2 en 21.

Si l'on regarde comptablement ce qui se passe, on a un déficit qui est de l'ordre de 3 millions d'euros, donc moindre que l'année précédente et proche de l'année 21, du fait d'une minimisation pour pouvoir passer un budget en phase avec la demande en termes d'indicateurs de la part du MESRI. Donc en phase avec cette demande on a minimisé les surcoûts fluides et matériaux. Il y a eu des reprogrammations de recettes et on a pour autant toujours une variation importante de notre masse salariale, ça, on ne peut pas le modifier. La CAF est de 1,5 million, elle est reprise dans le tableau emplois ressources et amène un prélèvement sur fonds de roulement de l'ordre de 25 millions d'euros, et porte le niveau final de la trésorerie à 19,5 millions d'euros. Vous avez ici – je vais zoomer un tout petit peu, on verra mieux les indicateurs – les différents éléments qui apparaissent. J'ai repris les

données, je ne les avais pas actualisées, là, j'ai pu les actualiser puisque désormais elles sont disponibles sur data ESR. Vous avez les données 20-21 qui sont donc des éléments de comptes financiers et les données 22 qui sont des éléments de budgets initiaux.

Alors, pour quand même vous dire que si l'université de Bourgogne n'est pas forcément formidable en termes de projections budgétaires, manifestement c'est un mal national mais dans une moindre ampleur chez les autres opérateurs puisque systématiquement on constate des décalages. Vous noterez ici, par exemple, pour cet indicateur qu'est le solde budgétaire, quand on regarde 22, tous les points – ce n'est pas super lisible parce que c'est en gris clair, mais ça c'est les données qui apparaissent ainsi dans le logiciel tableau, pour lire les données du ministère – on notera si les points gris sont ici plutôt concentrés vers la droite et vers des valeurs positives, en 22 ils sont plutôt concentrés ici, c'est zéro là où il y a mon curseur, ils sont plutôt concentrés vers la gauche avec des valeurs négatives. Ça veut donc dire que la plupart des établissements ont des soldes budgétaires déficitaires alors que l'année d'avant tel n'était pas le cas. Peut-être que la situation se dégrade mais on sait qu'en projections il y a toujours des décalages. C'est frappant, c'est systématique, c'est ainsi, mais ici, il est important. Donc ça, c'est juste pour vous dire, et ça vaut pour à peu près tous les indicateurs, là il y a plus de points rouges, comme on peut le constater, enfin, voilà. C'est pour vous dire, systématiquement on voit que les établissements ont tendance à avoir des prévisions assez pessimistes.

Ceci dit, les indicateurs, que peut-on en dire ? On a un solde budgétaire qui est donc négatif à 25 millions d'euros, ce qui fait qu'on est par là. Comme vous voyez, il n'y a pas des points complètement absents mais ce n'est pas non plus la plupart des points qui sont les établissements avec des soldes budgétaires plutôt positifs. Donc ça c'est un indicateur qui est plutôt dégradé. Sur le reste, le fonds de roulement aux jours de charges décaissables, comme vous le voyez, il y a un seuil de vigilance à 30 jours et un seuil d'alerte à 25 jours. On est à 32 jours, si on fait le calcul, donc rien de scandaleux. Bien évidemment, beaucoup d'établissements sont au-dessus mais si on regarde encore en termes de projection, c'est dégradé. Il en va de même pour les indicateurs que sont la CAF, ici elle est positive et donc elle s'améliore et on est plutôt sur le bas du tableau, effectivement, mais je pense que tous les établissements sont dans le bas du tableau. Et le fonds de roulement net global en millions d'euros n'est pas particulièrement scandaleux. La limite fixée par le MESRI est à zéro.

Si on fait le même exercice sur un résultat comptable et puis trésorerie, on a un résultat comptable qui est déficitaire mais manifestement, en BI c'est quelque chose qui arrive pour un certain nombre d'établissements l'année dernière et qui va arriver cette année, nous en faisons partie l'an passé. Et quand on regarde la trésorerie, en niveau on est à 20 millions. On voit une baisse franche, vous voyez l'histogramme, ici on a une baisse tout à fait franche, mais c'est des réalisations comptes financiers, et ici c'est de la prévision budgétaire. On est plutôt dans le bas du tableau. Si on est en jours on commence à être entre le seuil de vigilance et le seuil d'alerte à 26 jours, mais bien évidemment, on ne descendra jamais la trésorerie à 19,5 millions d'euros. On est à 70 millions d'euros, ce n'est pas humainement possible de dépenser tout cet argent avec notre fonctionnement. Avec notre fonctionnement, cela s'entend, sinon ça peut se dépenser très, très vite, manifestement, de l'argent. Mais avec notre fonctionnement, ça ne sera pas possible de dépenser autant, parce qu'il va falloir trouver les choses à acheter et que les fournisseurs nous les livrent, et ça, ça ne va pas être possible. Donc, voilà, c'est

extrêmement pessimiste et on sait très bien qu'on n'atteindra pas ce niveau-là. Alors, on a un BI qui, quand bien même on a une qualité de prévision budgétaire dégradée, confirme la tendance des BI précédents. On sait qu'on va avoir une diminution, quoi qu'il se passe, de nos marges de manœuvre. Il est encore conforme aux attentes de l'État. On a un net assouplissement cette année. Je vous ai recopié le bout de la lettre circulaire de la DGSIP avec sa référence exacte, c'est un peu flou parce que c'est un copié-collé d'un document PDF mais ici, on a l'idée que, cette année, il y a une forme d'assouplissement. Il est indiqué que le compte de résultat 2023 pourra en conséquence présenter une perte comptable sans que pour autant on se retrouve dans une situation qui amène à un plan de retour à l'équilibre, enfin, en tout cas à un marquage pour un plan de retour à l'équilibre financier.

Cela ne cache pas nos difficultés structurelles mais ce n'est pas que l'UB qui a cette difficulté de GVT non compensé, et puis présage d'une nécessité déjà évoquée de révision de notre organisation et de notre construction budgétaires avec cette idée déjà évoquée d'agrégation des moyens pour éviter la sous-exécution, enjeu majeur discuté avec la tutelle. Merci à vous.

Le Président.- Merci, Fabrice, pour cette présentation exhaustive du budget initial 2023. Simplement, dire qu'en septembre on avait adopté un budget avec un déséquilibre de 10,5 millions sur les masses État. Et donc il y avait juste ces masses État et il fallait agréger les ressources propres. Donc là, c'est chose faite, et après échange avec la tutelle, on présente un budget agrégé qui fait apparaître deux ou trois points saillants que je voudrais peut-être mettre en évidence. Tu les as déjà dits mais c'est une reprise, peut-être, qui fait un focus sur ces points saillants.

D'abord, un déficit comptable prévisionnel de 3 millions d'euros. L'année dernière, c'était 7,7 millions de déficit comptable prévisionnel. Donc il y a une réduction du déficit comptable prévisionnel, qui s'explique par le travail fait par le pôle finances et les composantes, à l'issue – on a commencé à travailler, on l'a évoqué tout à l'heure – des réunions du groupe de travail sur la structure budgétaire. Et donc ce travail n'était pas aussi complet les années précédentes. Aujourd'hui, on progresse, et ça nous a permis, je l'ai dit tout à l'heure, de reprogrammer les recettes de 2022 sur 2023, qui sont liées aux opérations pluriannuelles. Et donc j'en profite, je l'ai déjà fait tout à l'heure, mais je le redis, pour remercier très sincèrement le pôle finances et puis les services des composantes pour tous les efforts qui ont été faits et qui vont se poursuivre cette année encore, à la fois pour les budgets rectificatifs et pour le budget initial de l'année prochaine, 2024.

Deuxième facteur qui explique la réduction du déficit comptable prévisionnel, ça vient de la rationalisation d'un certain nombre de dépenses en raison de l'augmentation des fluides. On a dû reporter un certain nombre d'opérations immobilières. Ce n'est pas des annulations, c'est simplement un report, et c'est un report, finalement, qui aurait dû être fait parce que vous savez que le plan de relance est sur 2021-2023 et que toutes les dépenses du plan de relance qui ne seront pas exposées en 2023, on va les perdre, on perdra les financements. Donc, comme on ne peut pas tout faire en même temps, que le pôle patrimoine ne peut pas tout faire, que les services ne peuvent pas tout faire, de toute façon ces reprogrammations auraient dû avoir lieu quoi qu'il arrive. Bon, il y a une convergence de phénomènes qui fait qu'on le fait encore plus volontiers, mais de toute façon il fallait les reporter, sinon on aurait perdu les financements du plan de relance.

En revanche, il y a une chose qu'on n'a pas touchée, qu'on n'a pas voulu toucher. On n'a pas voulu porter atteinte à la masse salariale parce qu'on sait que

partout, partout, les services sont en tension. Si on touche à la masse salariale, ça veut dire qu'on réduit le nombre de cerveaux qui travaillent dans cette université et on va se retrouver avec des difficultés encore plus importantes dans les services. On le sait, on sait que c'est difficile et je rends hommage à l'ensemble des collègues qui travaillent dans des services où on sait très bien qu'on n'a pas assez de personnel, il faut le dire, mais on fait au mieux avec ce qu'on a et on ne veut pas toucher à cet effort que nous avons fait jusqu'à présent, qui est de poursuivre une dynamique RH qui est la plus à notre portée, en réalité. Et ça c'est un engagement politique, je crois, majeur, et on n'y touchera pas tant qu'on n'y sera pas absolument contraints.

Le troisième point saillant, ce sont les choix opérés pour construire ce budget initial 2023. Ces choix-là permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 1,5 million d'euros environ. L'année dernière on était à -4 millions d'euros dans le budget initial 2022. Donc c'est mieux, c'est une légère progression, bien sûr, c'est un indicateur qui est intéressant, dans la mesure où la capacité d'autofinancement nous permet de faire face en principe aux imprévus, même si les imprévus sont plus imprévus pour 2023 qu'ils ne l'étaient pour 2022. Mais ça n'a pas empêché les imprévus de 2022 de se produire. On est toujours dépendants de la conjoncture, tout simplement. On n'avait pas prévu que la guerre en Ukraine se produirait et aurait des effets aussi importants sur notre budget, finalement.

Voilà ce que je voulais mettre un petit peu en évidence par rapport à la présentation qui vous a été faite par Fabrice Hervé, que je remercie aussi pour la clarté du propos et pour son exhaustivité. Je vous donne la parole si vous voulez évoquer certains points, poser des questions... Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Je voudrais revenir sur la proposition qui nous est faite de diminuer le nombre d'emplois sur le plafond 1. Donc une question et une crainte. J'ai du mal à comprendre ce que ça permet techniquement et quel est l'intérêt qu'on a à le faire. Et ma crainte c'est, même si, dans un premier temps ça ne change rien à la masse salariale, c'est que le ministère ne comprenne pas que cette diminution signifie qu'on acte un gel de postes et un besoin en nombre de postes qui est inférieur à ce qu'on avait. J'aimerais bien savoir ce que ça nous apporte et si on a une certitude qu'on n'est pas en train d'envoyer un mauvais message au ministère.

Le Président.- Lorsqu'on a préparé cette journée, j'ai eu la même question, donc, très sincèrement, et de manière très transparente, oui, je ne souhaite pas que l'idée s'installe que nous diminuons notre plafond d'emplois. On n'a pas l'argent pour le remplir, ce plafond d'emplois, pour l'atteindre, pour employer tout le monde, ça, on le sait, mais je ne souhaite pas qu'on le diminue. Donc ce qui est prévu pour la délibération, on l'a formulé et je vais le lire tout de suite, et ça répond à ta question. « 2 395 ETPT prévus budgétairement pour 2 568 ETPT notifiés sous plafond et 380 ETPT hors plafond ». Donc dans la délibération, on mentionne bien que notre plafond d'ETPT est bien de 2 568 et pas de 2 395. C'est important parce qu'il ne faut pas laisser s'installer l'idée qu'on est en train de réduire notre plafond d'ETPT, et ce n'est pas notre volonté, ça c'est sûr.

Je ne sais pas si ça répond exactement à ta question, mais en tout cas, on est très attentifs à ça.

Mme Cénac.- En quoi c'est intéressant pour nous de le faire, plutôt que de garder le plafond tel qu'on l'avait ?

Le Président.- En fait, ça répond à une demande de la tutelle. La tutelle veut que l'on...

Mme Cénac.- Ce n'est pas une tentative d'arnaque de la tutelle ?

Le Président.- Ah, je ne peux peut-être pas utiliser ce vocabulaire, n'est-ce pas...

M. Didier.- Je vais simplement répondre à votre question. Ce que vous évoquez, c'est totalement transparent pour le ministère, c'est-à-dire qu'il y a un suivi très précis des emplois et de leur consommation. Donc le ministère à tout moment sait combien d'emplois sont réellement consommés dans chaque établissement. Il n'y a pas de traitement particulier de l'uB. Ce qu'on veut vous indiquer, c'est que l'ensemble des établissements ont déjà adopté ce principe. Il n'y a aucune arnaque ni aucune entourloupe de notre part, c'est que simplement ça permet d'apprécier la réalité des écarts et du suivi de la consommation, réalité qui n'existe pas avec un plafond qui, vous l'avez bien compris, est pour l'instant totalement théorique et, par principe, je le suppose, inatteignable en tout cas à court, voire même à moyen terme. C'est donc simplement remettre la réalité des plafonds des emplois qui sont réellement utilisés par l'établissement, indépendamment du plafond d'emplois théorique. C'est cette notion qu'il faut bien comprendre. Vous avez un plafond d'emplois théorique qui, dans l'absolu, ne peut jamais être atteint nulle part, j'allais dire, et vous avez, associé à ce plafond théorique, une masse salariale qui, pour le coup, elle, rend compte de la réalité de la consommation des emplois. Donc soyez rassurés, il n'y a aucune volonté, et vous n'envoyez pas un signal de diminution, vous envoyez simplement le signal de ce qui constitue le volume d'emplois actuellement consommés au niveau de l'établissement. Ça veut dire que vous avez une marge dans l'absolu de 200... je n'ai pas fait le décompte, de 200 emplois. Ça veut dire que dans l'absolu, si je pousse le raisonnement par l'absurde, l'établissement pourrait, sans saturer son plafond d'emplois, recruter encore 200 personnels, ce qu'il n'a évidemment pas les moyens de faire puisqu'il y a une masse salariale qui est associée à chaque création d'emploi. Voilà. Je ne sais pas si ma réponse a été claire mais en tout cas je tiens à confirmer qu'il n'y a aucune arrière-pensée de la part de la tutelle à ce propos.

Mme Cénac.- Merci pour votre réponse. Est-ce que c'est une manière de vouloir recenser statistiquement sur le territoire les postes gelés ? Parce que ça met en lumière, finalement, les postes notifiés qui ne sont pas utilisés.

M. Didier.- Encore une fois, tout est transparent, on a des outils de suivi des emplois qui sont totalement transparents, donc on voit mois par mois la consommation et on voit aussi l'évolution du nombre d'emplois. Donc, par rapport au PREF – enfin, vous ne l'évoquez pas, mais j'allais dire, le lien se fait naturellement. On voit bien, effectivement, la diminution d'emplois qui a eu lieu. Et *a contrario*, je pourrais vous dire que quand il y a eu le PREF et qu'il y a eu des gels d'emplois, il n'y a pas eu de diminution du plafond théorique d'emplois. Donc je démontre par le fait qu'à un moment donné, s'il y a eu... c'est simplement à un moment donné, comment dire... la feuille de route de l'établissement qui se dote d'un certain nombre d'emplois pour fonctionner et qui évidemment va pouvoir les faire fluctuer à la hausse ou à la baisse selon la conjoncture. Mais, encore une fois, il n'y aura pas de

signal envoyé, si c'est ça la crainte, il n'y aura pas de signal envoyé au ministère de réduction du plafond théorique. J'allais dire, évidemment ce n'est pas souhaitable, mais même si le plafond théorique était réduit, ce qui n'arrivera pas, la marge est tellement grande entre les 2 395 et les 2 568 que... en fait, vous avez parlé de droit de tirage tout à l'heure, eh bien, en fait, le droit de tirage de l'université, c'est 2 568 ETPT. C'est-à-dire que dans l'absolu, l'établissement pourrait aller jusqu'à 2 568 ETPT, qui est la limite infranchissable. Il ne pourrait pas y avoir 2 569 ETPT. Je pense avoir été clair, mais en tout cas il n'y a aucune crainte à avoir de ce point de vue-là.

Mme Pucéat.- Pour compléter, peut-être, ces propos, il est vrai que certains établissements atteignent leur plafond d'emploi, ce qui occasionne effectivement des problèmes dans ce cas-là parce qu'ils sont tenus de passer sur le plafond 2. Il est vrai que nous, nous avons beaucoup de marge, mais dans la délibération, c'est la raison pour laquelle nous avons tenu à afficher les deux chiffres, ce qui met peut-être justement en lumière, en réalité, ce que nous sommes capables de faire budgétairement, d'où la formulation de la délibération, et le plafond que nous pourrions atteindre et potentiellement, à la marge, dont nous aurions quand même besoin potentiellement dans le futur si ces marges supplémentaires pouvaient être dégagées. D'où la volonté ici de bien afficher les deux chiffres et de préciser qu'il s'agit d'une prévision budgétaire en accord avec nos ressources.

M. Hervé.- Juste pour rajouter un point, quand on a eu des notifications d'emplois, des nouveaux emplois qui sont arrivés assez récemment, ils sont sur ce plafond. Ils sont notés, on a notre plafond d'emplois qui a augmenté. On est très content de le savoir, puisqu'on ne l'atteint jamais, mais il a augmenté de 7 ETPT... je ne sais plus combien on en a eu, il a augmenté en ETPT, ils reprennent ce chiffre au ministère, en fait. Donc je ne sais pas à quoi servent les deux outils, en fait, on a quelque chose de trimestriel, je crois, le DPG qui est produit mais il doit y avoir des remontées auprès de l'État et puis, de l'autre côté, des plafonds maxi qui doivent être notés quelque part ailleurs. Mais quelque part, c'est plus informatif d'avoir les deux, en fait, plutôt que d'avoir un plafond qu'on n'atteint jamais, là on sait ce vers quoi on tend, et de manière transparente, c'est ce qu'on a dans le bilan social, je crois, dans le rapport social, je pense.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Oui, je pense qu'il faut à la fois être prudent, et pour autant il faut répondre un peu à la demande. Ce que j'ai regardé dans le *benchmark* des universités, c'est que, quand même, l'université de Bourgogne, parce qu'elle avait été une des premières à avoir une autonomie, avait bien joué le jeu, n'a pas pu ensuite avoir un rétablissement de son budget à la hauteur de son besoin. C'est de ça qu'on est en train de parler. Donc, voilà, il faudrait assortir cette délibération peut-être de ce point-là en disant qu'il y avait un besoin de départ qui était, finalement, sous-dimensionné, si je dis les choses clairement, qu'aujourd'hui, c'est quelque chose que l'université traîne depuis des décennies, et qu'en réalité il faudrait qu'à la fois on dise que le consommé est de tant en ETP, mais que le consommé ne répond pas aux besoins, si on regarde la réalité des besoins de l'établissement. Encore une fois, en comparaison des autres établissements.

Le Président.- Ce que tu décris est absolument vrai, c'est-à-dire que ce passage aux RCE a abouti à nous priver structurellement... en fait, l'écart de postes qu'on constate là, qui n'a jamais, jamais été rattrapé, malgré des coups de pouce, par exemple pour la création du BUT d'informatique à Nevers, et lorsque, l'année dernière, on a eu un coup de pouce LPR avec l'affaire des capacités d'accueil qu'on avait limitées dans certaines composantes parce qu'on n'en pouvait plus, etc. Mais on n'est pas sur un rétablissement de la norme, en réalité, ça, c'est sûr, c'est sûr.

Donc c'est un vrai problème. Pour échanger avec d'autres collègues d'autres universités, certaines universités atteignent leur plafond d'emplois, et leur problème c'est que ça ne suffit pas du tout par rapport à leurs besoins. Et nous, on est un peu dans la situation inverse, où on n'atteint pas notre plafond d'emplois parce qu'on n'a pas le budget pour le faire, tout simplement. Donc on est dans des situations où on sent bien que la question RH est au cœur des difficultés, je crois, de bon nombre d'établissements, en réalité.

Mme Pucéat.- Oui, Clara.

Mme Privé.- Oui, c'est à ce moment-là que je fais mon intervention très énervée, non pas contre l'université, évidemment, mais il y a un mouvement de paupérisation des universités au niveau national, ça se voit dans notre budget, ça se voit dans la question des ETPT, ça se voit dans la question des fluides, qui est une question particulièrement insupportable puisqu'on a le choix entre, finalement, quand on écoute, quand on voit ce que le ministère fait, on a le choix entre fermer notre université comme le fait Strasbourg, ou payer des millions d'euros supplémentaires en termes de chauffage, etc., ou, excusez-moi, il me manque une solution, mourir de froid dans nos amphithéâtres. Solution agréable, ma foi. Il y a la question, évidemment, des gels de postes, avec les ETPT, c'est juste pas possible. Monsieur Thomas, vous le disiez très justement, on a des services en tension. Je suis moi-même élue de département, je suis vice-doyenne de mon UFR, on le voit qu'il manque des postes. On le voit, que les services galèrent, excusez-moi du mot, et qu'un arrêt maladie vient perturber toute une structure. On voit qu'il y a des personnels en souffrance, et en tant que représentante étudiante, je suis obligée de m'alarmer de la souffrance des personnels, parce que sans personnels, l'université ne tourne pas, sans enseignants, personnels BIATSS, etc., on ne tourne pas. Et donc, là, il y a une différence importante entre ce que nous demande le ministère en termes de qualité et d'excellence au niveau international – on nous demande d'être dans tous les classements, on nous demande de faire des mastodontes universitaires pour être le plus haut possible dans les classements – et en parallèle, on ne donne pas l'argent. Il y a quelques années, le CNESER, enfin les organisations au CNESER avaient calculé qu'il faudrait 1,5 milliard d'euros par an en France pour permettre aux universités de fonctionner décentement. Je pense que ce chiffre aujourd'hui a explosé. Donc, pour ma part, ce sera une abstention, parce que là, en fait, on ne peut pas répondre à la mission de service public qu'on attend d'une université. On ne peut pas répondre décentement à un enseignement d'excellence quand on a 45 étudiants en groupe de TD en 1^{ère} année, on ne peut pas répondre à de l'excellence quand on a 12 heures de TD d'affilée parce que l'État ne débloque pas assez d'argent pour recruter des enseignants pour les groupes de TD, ce n'est pas possible. Et donc en fait, là il y a un écart qui commence sincèrement à se voir entre ce qu'on nous demande et la réalité de ce qu'on nous donne.

Et au fil des années, on a eu des gages, on a eu des enveloppes, je me rappelle une enveloppe de 124 000 euros à l'époque de la loi ORE pour financer les directeurs d'étude, etc. Rien n'est pérennisé, rien ne reste sur le long terme, ce sont des carottes court-termistes qui ne permettent absolument pas de régler les problèmes structurels de nos universités, et ça, c'est insupportable. Là où l'université reste un vecteur d'ascenseur social dans notre société, de diffusion générale du savoir, on ne nous donne pas les moyens de faire ça. Et aussi bien pour les étudiants qui voient la qualité des enseignements, et non pas à cause des enseignants, attention, et des personnels, dégradée, mais à cause de conditions dégradées, et les personnels qui sont aussi bien les enseignants que les personnels BIATSS dans une souffrance grandissante à cause de la tension, eh bien ça, c'est inacceptable.

C'est proprement inacceptable, et ça se voit dans tout le milieu de l'enseignement supérieur, aussi bien au CROUS que dans les universités. Donc, pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce budget, parce qu'on est face à une situation qui est insupportable et qui ne peut pas perdurer dans le temps, et il y a un message à envoyer.

Le Président.- Merci pour cette prise de parole franche. Est-ce qu'il y a d'autres prises de participation ? Si ce n'est pas le cas...

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autre remarque sur ce budget... Ah, oui, Luis.

M. Le Moyne.- Juste une remarque. Moi je m'associe à 100 % aux propos qui viennent d'être tenus. Je m'interroge juste si... parce que j'aimerais voter contre mais je pense que la dure loi des choses fait que ça ne pénaliserait que l'université. Et le débat, la lutte, parce qu'il faut l'appeler comme ça, malheureusement, il faut la mener aussi ailleurs et je ne vois pas en quoi m'opposer au pauvre budget, aujourd'hui, ferait avancer cela. Et donc, autant je comprends qu'on vote contre, je voudrais aussi expliquer pourquoi, malgré tout, je voterai pour.

Mme Pucéat.- Très bien, merci, Luis, pour cette remarque. Louis Bichebois.

M. Bichebois-Delhief.- Je suis totalement d'accord avec ce que Clara a dit, ce n'est pas normal mais on votera pour, mais avec le cœur serré.

Mme Pucéat.- Oui, je pense que le sentiment est partagé assez largement, sur cette vision-là, effectivement, que Clara a pu exprimer ici. S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver au titre de l'article 1, les autorisations budgétaires suivantes :

2395 ETPT prévus budgétairement – pour signaler effectivement que c'est le nombre qui est en accord avec notre budget, pas en accord avec nos besoins – pour 2568 ETPT notifiés sous plafond et 380 ETPT hors plafond,

315 158 997 € d'autorisations d'engagement, dont :

221 904 561 € de personnel,

53 562 761 € en fonctionnement,

39 691 675 € en investissement,

321 453 997 € de crédits de paiement, dont :
221 904 561 € en personnel,
53 562 761 € en fonctionnement,
45 986 675 € en investissement,
296 492 494 € de prévisions de recettes,
24 961 503 € de solde budgétaire déficitaire.

Et au titre de l'article 2, de voter les prévisions comptables suivantes :
24 453 194 € de variation négative de trésorerie,
2 988 622 € de résultat patrimonial déficitaire,
1 445 362 € de capacité d'autofinancement,
24 961 503 € de variation négative de fonds de roulement.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ?
3 abstentions. Qui vote contre ? 2 votes contre.
Merci pour cette approbation néanmoins.

17 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons cette fois-ci passer au dernier point des questions financières, qui concerne le contrôle interne financier avec la présentation annuelle de la cartographie des risques, un point qui va être introduit par Alexis, avant de passer la parole à Sandrine pour davantage de détails.

5. Contrôle interne financier : présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'Université de Bourgogne

M. de Rougemont.- Très bien, donc le contrôle interne financier, comme vous le savez, c'est un point d'achoppement de la GBCP qui implique notamment de mettre en place une cartographie des risques, de les connaître, et d'élaborer, donc, des plans d'action. On va présenter ce qui a été fait donc pour 2022. Il doit y avoir une présentation annuelle qui doit être faite au CA.

Rappel rapide par rapport au contrôle interne, c'est un décret de 2011, qui est relatif à l'audit interne dans l'administration, qui met en place des dispositifs afin de maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de la structure. Notamment, c'est la maîtrise des risques financiers et en particulier la fiabilisation de l'information, financière, notamment par des renforcements de la traçabilité des opérations, amélioration de la transparence et la connaissance, qui est très importante, par les équipes et l'application des processus internes afin de favoriser l'harmonisation de ces procédures. Et bien *sûr, in fine*, d'optimiser le pilotage et la performance de l'université.

Alors, il y a quelques éléments qui ont changé récemment et qui vont changer, c'est l'ordonnance du 23 mars 2022 qui est donc relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics qui a été prise en application de la loi du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, qui crée donc un régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics applicable aux personnels fonctionnaires ou contractuels et qui va donc entrer en application au 1^{er} janvier 2023. D'après le gouvernement, ce texte vise notamment à remédier aux

limites des régimes actuels de responsabilité des ordonnateurs et des comptables et à donner aux agents publics les moyens d'agir en responsabilité et en confiance.

En fait, il y a une juridiction qui est mise en place et puis il y a des transferts sur un plan managérial plus que sur des responsabilités directes. C'est un régime donc de responsabilité des ordonnateurs et des comptables et ça permet notamment de donner aux agents publics les moyens d'agir en responsabilité et en confiance. Le principe essentiel de séparation entre l'ordonnateur et le comptable ainsi que les missions de contrôle qui incombent au comptable sont donc réaffirmés. Les acteurs de la chaîne financière pourront ainsi recentrer leur contrôle sur les enjeux réels et développer la responsabilité managériale, chaque structure devant pouvoir identifier les risques ou les situations anormales afin de pouvoir les corriger et assurer la qualité de la procédure.

Par conséquent, cette réforme doit impliquer une adaptation du contrôle interne, donc c'est pour cela qu'on va en parler, qu'on va redécliner un petit peu mais il va y avoir des modifications. C'est notamment la maîtrise des risques et la sécurisation accrue des processus au regard des enjeux identifiés. La réforme vise à renforcer le fonctionnement de la chaîne financière et s'inscrit dans le sens d'un contrôle interne financier plus finalisé et mieux hiérarchisé. Les gestionnaires publics devront pouvoir s'appuyer sur des outils, donc, de diagnostic, de contrôle interne, de maîtrise des risques et d'audit interne de la chaîne financière, ainsi que sur la définition de leviers qui sont managériaux.

Il y a différents processus financiers à l'université de Bourgogne, il y en a huit, je vais les énumérer rapidement. Il y a des sous processus mais vous avez de toute façon la présentation. Ça concerne les processus de rémunération, du parc immobilier et de l'investissement, des contrats de recherche, des dépenses et commandes publiques, des processus recettes, budget, trésorerie et enfin états financiers et clôture comptable.

Au cours de l'année 2021 – donc il y a eu une évolution en 2022 de la volumétrie des risques avec trois types de risques, il y a les risques élevés, les risques moyens et les risques faibles et il y a effectivement des modifications qui se font, des fluctuations qui se font, notamment, soit par la résolution de certains risques, qui peuvent avoir un niveau abaissé, c'est-à-dire qu'ils deviennent moyens ou faibles, à faible risque, mais également certains risques ont été regroupés et d'autres ont été résolus et on a donc des fluctuations qui peuvent se voir également sur les risques élevés qui apparaissent ou qui disparaissent en fonction des regroupements des risques qui ont été constatés.

Je vais laisser la main à Sandrine Bocquet-Roustan, qui est en charge du contrôle interne financier, pour vous dérouler un petit peu l'ensemble du contrôle interne.

Mme Bocquet-Roustan.- Bonjour à tous. Alexis vient de vous décliner l'ensemble des processus. Moi je vais vous donner un peu de détail sur les risques identifiés, alors les risques bien sûr les plus élevés sur chaque processus, tout en vous précisant qu'en fait ces cartographies des risques et les plans d'action sont travaillés toute l'année avec les référents contrôle interne – contrôle interne, ça veut dire maîtrise des risques, je pense que vous avez compris. Et ils sont aussi validés au moment du comité de pilotage qui est présidé, donc, par notre président.

Donc si on parle, premièrement, du processus budget, il en a été longuement question dans ce CA ce matin et on retrouve les risques qui ont été identifiés tout au long de la matinée. D'abord, les risques liés à la surbudgétisation globale du fait

d'une atomisation de l'ensemble des budgets. On a 47 sous-budgets à l'université et ça nous pose un problème de surbudgétisation, comme ça a pu déjà être dit. Des risques liés à un défaut de logique de programmation et à un manque de prospective pluriannuelle. Donc là, on l'a vu à travers la reprogrammation, l'effort de reprogrammation sur les recettes et la (*mot inaudible*), donc, de la GBCP. Une difficulté de pilotage du budget, notamment sur la masse salariale, un manque d'outils de pilotage, un besoin de renforcement des RH et des difficultés de prévision de dépenses, avec la situation fluctuante actuelle.

Les plans d'action. Ils prévoient – là, vous avez l'ensemble des plans d'action, mais je vais insister sur quelques points – un renforcement des formations, de l'information, de la communication, un renforcement de la reprogrammation de recettes, un renforcement du pilotage global de l'établissement, donc avec des possibles effets organisationnels, la sécurisation, aussi, de la matrice de la préparation budgétaire. Ce travail a été initié par le pôle finances et l'agence comptable et, donc, s'est heurté à la difficulté qui est celle du nombre élevé de budgets à intégrer.

Ça, c'est pour la partie processus budget. Si on passe au processus rémunérations, un objectif a été atteint cette année, qui était la pré-liquidation de la paye dans le logiciel Siham, qui est le logiciel de gestion des personnels. Il y avait antérieurement deux logiciels différents et donc cette intégration dans le logiciel de paye permet une fiabilisation encore accrue sur le processus, avec des enjeux importants puisque la rémunération est une bonne partie de nos dépenses.

L'introduction de risques liés aux recrutements, aussi, et qui peuvent peser sur l'activité, dont on se rend compte, qui est la difficulté de recrutement des contractuels notamment, surtout les contractuels BIATSS, qui fait peser aussi des risques sur notre activité. Un risque lié au pilotage budgétaire de la masse salariale, donc surtout en composantes et en laboratoires, comme ça a pu être dit antérieurement.

Un gros travail a été réalisé sur les habilitations informatiques. Là, c'est un enjeu important parce que les bonnes personnes et les bonnes habilitations informatiques, c'est très important que ce soit affiné en fonction des activités. Le système d'information, c'est un rouage essentiel de notre maîtrise des risques.

Nous avons aussi un besoin, on l'avait déjà décrit l'année dernière, qui est celui d'une application pour la gestion des congés, des emplois du temps des BIATSS, parce que ça peut impacter la qualité comptable.

Si on passe au processus contrats de recherche, nous avons eu cette année un déploiement total de l'application Oscar, qui permet un meilleur suivi des projets de recherche et une meilleure justification de ces projets. Là, on commence à mesurer les effets de cette mise en place d'applications harmonisées au niveau des services centraux et des composantes, et des laboratoires. Là, nous avons un risque – je ne vous redécline pas oralement tous les risques – nous avons notamment un risque sur les financements de la recherche dans le cadre de la justification des projets FEDER, puisque là, il y a des cabinets d'audit qui interviennent et souvent, les règles du jeu changent en cours de route et c'est assez embêtant, c'est un risque élevé pour notre recherche. Également un risque sur les contrôles hygiène sécurité des matériels de laboratoire. Il y a des contrôles, mais qui ne sont pas harmonisés au niveau global de l'université. Il y a aussi un risque que l'on retrouve sur la réception des biens et le délai de saisie des services faits, ce qui renvoie à l'organisation de nos circuits actuels qui n'est pas harmonisée.

Si l'on passe au processus parc immobilier et investissement, nous avons des risques liés aux travaux, à leur évaluation financière, en lien avec les prévisions et les hausses de coûts, ça, c'est conjoncturel, risques liés à la transmission des documents comptables des opérations achevées, qui ne se fait pas toujours de façon fluide – là, on est dans les circuits de transmission interne –, risques liés à l'insuffisance de maintenance des biens, risques liés au suivi des biens informatiques – chaque composante, chaque labo effectue son propre suivi et, là aussi, nous n'avons pas forcément d'harmonisation. Point positif, le changement de logiciel d'inventaire. Aujourd'hui nous utilisons Scan Immo et ça nous permet progressivement un meilleur rapprochement de l'inventaire physique et de l'actif comptable, ce qui était un élément important.

Sur le processus dépenses commande publique, là on a fait un travail d'introduction de risques liés à l'atteinte à la probité, qui vont toucher les services faits fictifs. Le fait de certifier un service fait, ça engage le signataire et ça rejoint les évolutions de la RGP qui viennent de vous être présentées par Alexis. Nous avons aussi eu des problèmes, qui semblent résolus, de non liquidation sur le bon compte bancaire, on a rencontré ce genre de problématique. Nous avons aussi des risques liés aux dépenses non autorisées par la réglementation et aussi des risques liés à une non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique, c'est-à-dire le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des fournisseurs, donc marchés publics.

Les actions en cours qu'on peut souligner ici sont le développement d'une politique d'achat au sein de l'établissement et un renforcement des marchés publics formalisés. Là, prochainement, nous aurons une mise en place des contrôles sur les services faits dans le cadre de la mise en application de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Sur le processus recettes, le plus grand risque est le risque lié à l'exhaustivité de la recette et à la non identification ou le non enregistrement de cette dernière, qui aboutit à un risque de ne pas recouvrer la recette, de façon générale. Nous avons aussi un risque lié à la fiabilité de certains produits à recevoir. Ça, ce sont les opérations de clôture, ce sont des opérations qui n'ont pas pu être formalisées, rapprochées au niveau des encaissements en fin d'année.

Un besoin de professionnalisation des acteurs. Ça, ça recoupe un petit peu tous les processus. Le service des recettes renforce les procédures et un suivi d'exécution budgétaire a été mis en place par le pôle finances, et des comparaisons sont effectuées d'une année sur l'autre. Le suivi est à renforcer dans les composantes, services et laboratoires et un outil a été déployé pour tout ce qui est recettes à classer, c'est-à-dire les recettes qui ne sont pas rapprochées d'une composante, pour les titrer – c'est un petit peu technique mais ça revient à ça.

Sur le processus trésorerie, des actions ont été mises en place par l'agence comptable sur la traçabilité des opérations en instance – ça concerne les encaissements au SEFCA – et de façon générale une action spécifique a été mise en place par l'agent comptable pour la fiabilisation des régies, la rationalisation de leur nombre et la mise en place de nouveaux moyens de paiement. Ça, c'est une action globale qui est réalisée par l'agent comptable.

J'arrive au dernier processus qui est états financiers et clôture des comptes. L'exactitude des comptes est contrôlée avec les commissaires aux comptes tous les ans dans le cadre de l'autonomie des universités, c'est une obligation réglementaire. Cependant, l'expertise des acteurs de la chaîne financière est à renforcer. Je précise tout de même que des formations sont organisées chaque année. L'exactitude du

recensement comptable du parc immobilier est très partiellement maîtrisée et l'établissement a besoin d'une revue de l'inventaire physique de l'immobilier. La dernière a été réalisée en 2012.

Selon la nature des opérations de clôture réalisées, la qualité comptable peut être plus impactée. Donc les opérations relatives aux RH font apparaître des charges de congés payés élevées et l'horodatage et la structuration des charges à payer sont également difficiles concernant les heures complémentaires et les vacances. Les produits à recevoir de la formation continue et de l'apprentissage ont une volumétrie élevée au regard des titres effectués au cours de l'année. Et donc un indicateur de suivi va être mis en place par l'agence comptable.

J'en ai fini de cette présentation, je vous ai remis le schéma de niveau de maîtrise des risques avec un contrôle permanent dans les services, puisque le contrôle interne concerne tout le monde. Vous avez aussi un contrôle permanent, un contrôle de niveau 2 effectué par les services agence comptable, pôle finances, pôle pilotage, contrôle interne de la paye, par la cellule maîtrise des risques à laquelle j'appartiens et qui est rattachée à la direction générale des services, et vous avez un troisième niveau qu'on retrouve au niveau des audits externes de la Cour des Comptes, des commissaires aux comptes, du contrôle budgétaire de la tutelle. Je vous ai remis tout ce schéma et, bien sûr, au sommet de cette pyramide, nous trouvons la gouvernance de l'université.

Pour vous donner quelques indications sur les travaux à venir, nous sommes en train de travailler sur des sous-processus qui compléteront les processus existants que sont le pilotage de la masse salariale – un travail est fait actuellement sur ce sous-processus –, la gestion de la charge d'enseignement, les recrutements – le processus des recrutements, les circuits, mettre en place une procédure, la formaliser – et nous sommes aussi en train de travailler sur les conventions hors recherche. J'en ai terminé. S'il y a des questions...

Mme Pucéat.- Merci pour cet exposé concis mais très clair de cette cartographie des risques. Est-ce que certains, ici, souhaitent réagir à cette présentation, ou ont des questions ? Non, pas de question a priori, donc c'était très clair, merci beaucoup, Sandrine et Alexis. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les cartographies des risques et les plans d'action des processus financiers de l'Université de Bourgogne pour l'année 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous passons aux points RH juste avant de manger, qui devraient être relativement courts. Parole à Stéphane Tizio.

IV - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 29 novembre 2022)

1. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2023

M. Tizio.- Bonjour à tous. Je vais donc vous présenter un compte rendu des travaux du comité technique du 29 novembre dernier.

Le premier point, c'est le point sur l'additif à la campagne d'emplois 2023 qui, comme tout additif, comporte deux volets, un premier volet qui concerne l'additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS et le second volet, qui concerne lui la campagne enseignants et enseignants-chercheurs et, sous le contrôle de Madame la vice-présidente, je crois qu'il y a donc deux votes, un vote pour le volet BIATSS et un vote pour le volet enseignants-chercheurs ?

Alors vous avez, évidemment, reçu les documents afférents. Pour ce qui concerne l'ajout à la campagne d'emplois BIATSS, il s'agit d'ajouter à cette campagne d'emplois initiale que nous avons précédemment votée, un poste d'IGR BAP J à l'INSPE et plus précisément au CIPE. C'est un poste que nous avons prévu à la campagne d'emplois mais suspendu en attendant les opérations de repyramidage ITRF, repyramidage ITRF qui, malheureusement pour le corps des IGR, a été complètement infructueux en ce qui concerne l'université de Bourgogne cette année. Donc nous remettons ce poste d'IGR BAP J au CIPE.

Le CT s'est prononcé sur cette question par 5 pour et 4 abstentions, et le CAC, qui a été également consulté, s'est prononcé à l'unanimité moins 2 abstentions sur ce premier volet de l'ajout à la campagne d'emplois.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ? Oui, Virginie.

Mme Kilani.- Donc on voit, par rapport aux prévisions qui nous avaient été présentées et qu'on avait votées en septembre, que donc, effectivement, on a les trois concours infructueux qui sont rentrés dans le tableau, mais il y avait deux postes que je ne retrouve pas, deux postes de catégorie C, un ADJAENES à l'IUT de Chalon et un ATRF à l'IUT du Creusot, en BAP G.

M. Tizio.- Alors, en ce qui concerne le poste à l'IUT de Chalon, c'est la composante qui souhaite attendre un an avant de le publier, et l'autre, c'était un poste d'ATRF où ça ?

Mme Kilani.- À l'IUT du Creusot, en BAP G, c'est la maintenance, ça peut être l'entretien, ça peut être...

M. Tizio.- Oui, oui, je vois, mais il me semble que... il n'avait pas été pourvu au concours 22, celui-ci ?

Mme Kilani.- Il apparaissait dans le tableau...

M. Tizio.- Ah, oui. C'est étonnant.

Mme Kilani.- Parce que là, quand on voit cette campagne de recrutement, avec, donc, les concours infructueux qui ont été remis, l'IGR dont vous venez de nous parler, ça nous fait quand même 17 recrutements de catégorie A contre sept recrutements de catégorie C. C'est très peu pour les tâches d'exécution qui sont encore, quand même, très présentes dans cette université. Donc on sait que les services sont tendus, pour ce qui est de tous les services de scolarité, les antennes financières où il y a principalement des personnes de catégorie C. Ça pose tout de même souci.

M. Tizio.- Ce n'est pas du tout une politique d'ensemble que de ne pas recruter en catégorie C au profit des catégories A, bien sûr. Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que les propositions de recrutement que nous faisons, elles sont issues des dialogues avec les différents services et composantes qui, effectivement, peuvent avoir, à certains moments, des besoins plutôt en catégorie A ou en catégorie C mais il n'y a pas du tout de ligne politique qui viserait à diminuer les catégories C dont on sait, et vous l'avez rappelé, Virginie, à juste raison, que les personnels de catégorie C constituent, j'allais dire, l'ossature véritablement de nos services, que ce soit à la scolarité, mais aussi à l'entretien et aux diverses composantes et services de notre maison. Disons que ce n'est pas une volonté. Ça se trouve comme ça cette année, il est tout à fait possible que cette tendance se renverse les années suivantes.

Mme Kilani.- Nous avons une autre remarque concernant le concours, donc, qui a été infructueux de la DNUM, qui a été échangé avec l'UFR STAPS. En fait, ça c'est fait de quelle manière ? Parce que peut-être que les autres UFR auraient aussi été intéressées par ce concours ?

M. Tizio.- Ce concours, il a une histoire, je peux vous la relater. Il s'agissait, si je me souviens, je vais essayer de présenter les choses de manière pédagogique parce que c'est vrai que c'est toujours des choses qui ne sont pas forcément évidentes. En gros, il y avait deux postes d'informaticiens. L'un était ouvert en STAPS, l'autre à la DNUM. Le collègue qui était candidat sur ces postes a été reçu au concours ouvert en STAPS et pas à celui de la DNUM. Donc ce qui a été négocié entre les deux services, entre STAPS et la DNUM, c'est de faire en fait, simplement, un transfert, c'est-à-dire de transférer le poste avec le collègue qui avait eu le concours en STAPS, le remettre à la DNUM et de mettre le poste en STAPS à pourvoir ultérieurement. C'est simplement un *switch* de postes qui sont de qualité et de grade équivalent entre la DNUM et le STAPS. En complet accord entre les deux composantes, il n'y a pas eu de problème du tout, et puis évidemment accord de l'intéressé, bien sûr que le collègue aussi était tout à fait d'accord pour rester à la DNUM plutôt que d'aller en STAPS. C'est simplement un *switch*. Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Merci pour ces explications. En fait, le tableau tel qu'il nous est présenté avec le petit astérisque qui dit que le concours est ouvert, etc. sur ce poste-là en particulier... je crois que j'ai déjà fait une intervention dans ce sens, mais c'est sur la procédure même des DOM en fait, que je trouve un petit peu problématique, une procédure qui s'est instaurée progressivement. À une époque les campagnes d'emplois étaient débattues dans les conseils centraux et l'« avantage » des conseils centraux par rapport aux DOM c'est qu'il y a des verbatim ou des comptes-rendus qui sont faits, il y a des traces et une communauté plus large qui est intégrée. Parce qu'on pourrait imaginer, typiquement, sur des postes d'informaticiens avoir deux composantes qui pourraient être intéressées pour avoir chacune un mi-temps dans sa composante, il pourrait y avoir des négociations plus larges que composante par composante et quand il y a, comme ça, des redéploiements de postes d'un endroit à un autre, il y a peut-être d'autres composantes qui pourraient être intéressées pour dire qu'elles ont aussi des besoins et qu'elles pourraient être intéressées à récupérer une partie des postes. Donc les discussions qui sont faites par DOM, c'est une étape dans la discussion avec les composantes, mais je pense que les élus, en particulier au CAC, devraient être plus impliqués sur les tenants et

les aboutissants, sur les contraintes de chacun, sur les demandes de chacun, et qu'il y ait des traces écrites et qui restent d'une année sur l'autre. Comme ça, quand il y a une possibilité de redéploiement on peut voir clairement les choses, toutes les composantes ont accès à ce qui s'est dit dans les autres composantes sur les demandes, il y a quelque chose d'un peu plus global, et qui éviterait aux collègues du CAC d'avoir le sentiment d'être des chambres d'enregistrement de choses qui sont négociées à un autre niveau et qui ne laissent aucune trace, aucun compte-rendu. Donc c'est sur la procédure même des DOM. Je ne sais plus si j'avais eu l'occasion de l'explicitier en CA ou pas, mais je me suis dit que cette histoire de redéploiement était l'occasion de questionner, finalement, la façon dont on fait des redéploiements et la façon dont on décide d'attribuer des postes à certaines composantes.

M. Tizio.- Oui, Alors c'est vrai que les dialogues d'objectifs et de moyens, en réalité, nous posent un... enfin, un problème... qui n'en est pas vraiment un, plutôt du côté BIATSS que du côté enseignants et enseignants-chercheurs. Ce que je veux dire par là, c'est que lorsqu'on acte les choses en DOM au mois de juillet d'une année donnée, en fait, j'allais dire qu'il y a encore beaucoup de mouvements concernant les personnels BIATSS, donc on est toujours un peu coincés et je n'ai pas de solution, on est toujours un peu coincés pour trouver un terme acceptable entre, on va dire, une certaine efficacité dans la réponse qu'on peut apporter aux composantes qui sont demandeurs et au nécessaire débat démocratique sur l'affectation *in fine* des postes. Honnêtement, c'est un problème, j'y suis plutôt attentif, mais pour l'instant je n'ai pas trouvé de solution qui soit véritablement adéquate.

Je suis d'accord qu'on pourrait avoir un débat plus large sur les réaffectations, mais il faut savoir aussi que le DOM concernant les personnels BIATSS, c'est un DOM qui est quand même particulièrement fourni, puisque, outre les mouvements de titulaires qui sont, hélas d'ailleurs, un peu trop restreints, il y a tout le mouvement qui concerne les personnels contractuels qui, là, peut nous amener assez rapidement – je sais que j'avais compté, je ne sais plus si c'est cette année ou l'année dernière – à nous colleter avec un tableau excel qui avait à peu près 500 lignes. Le présenter comme ça, *in extenso*, aux membres d'un conseil quel qu'il soit risquerait de faire des débats qui risquent d'être extrêmement longs, et en plus, c'est assez technique. Je dois dire que j'ai encore un peu de mal à saisir toutes les subtilités de ces campagnes d'emplois, en réalité.

Mais je suis d'accord qu'on pourrait avoir un temps, en tout cas, plus étendu, de débats. Peut-être qu'on pourrait l'avoir dans le cadre du CSA, pourquoi pas ? C'est une idée, je n'ai rien de préconçu, mais finalement peut-être qu'une instance telle que le CSA pourrait être intéressante pour discuter des DOM.

Mme Pucéat.- Après, il est vrai qu'il y a des allers-retours permanents avec les directeurs de composantes aussi, même à l'issue de ces DOM, c'est-à-dire qu'il y a des dialogues effectivement tout au long du mois de juin, mais ensuite, derrière aussi, avec des propositions, des ajustements, qui sont nécessaires, au niveau d'un partage ou en tout cas d'une vision un peu plus globale peut-être que ce que pourrait avoir un seul directeur de composante.

On a fait cette année une action sur un poste de... alors, ce n'est pas un poste de titulaire mais un appui en anglais qui était partagé entre plusieurs composantes puisque des besoins typiquement avaient émané de plusieurs

composantes. Il n'était pas possible de les fournir tous et la proposition qu'on avait faite, qui a été d'ailleurs très favorablement perçue, je pense, par les composantes – Stéphane, tu avais proposé ça – était de mettre un personnel en appui qui serait distribué, justement entre ces UFR qui avaient ces différents besoins. Donc c'est déjà quelque chose que nous arrivons à percevoir entre les DOM et on peut aussi mettre en contact des composantes qui pourraient avoir des besoins similaires et qu'elles pourraient, justement, partager, mais toujours en accord avec les directeurs de composantes et de laboratoires.

Mme Cénac.- Je pense que, typiquement, sur un poste d'informaticien de terrain, je pense qu'il y a des besoins, pas uniquement en STAPS, mais très largement répartis et peut-être que ça aurait pu être intéressant de le partager. Alors, je comprends, maintenant, étant donné ce que nous a raconté Monsieur Tizio sur l'origine de la négociation, pourquoi c'est affecté en STAPS, mais c'est vrai que typiquement sur ce genre de profil de poste ça pourrait être intéressant de partager entre plusieurs composantes.

Mme Pucéat.- Très bien, en tout cas merci pour ces discussions et pour ces remarques, qui nourriront des réflexions futures. Donc s'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois pour l'année 2023 pour les personnels BIATSS.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 3 votes contre. Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 3 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer à l'additif pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

M. Tizio.- Donc, deuxième volet de cet additif à la campagne d'emploi, concernant cette fois les enseignants et enseignants-chercheurs. Vous avez reçu le document, mais cet additif concerne donc trois postes de maîtres de conférences qui s'ajoutent, parfois sans s'ajouter, qui se substituent à l'existant dans la campagne initiale.

Un maître de conférences en 28^e 30^e section à l'UFR Sciences et Techniques, qui est un poste libéré par mutation interne. Donc initialement, en réalité, ce poste était préalablement ouvert, mais dans la composante, j'allais dire de point de chute du collègue qui a muté, donc ce n'est pas un véritable ajout, c'est simplement que ce poste est ouvert en Sciences et Techniques alors qu'il était ouvert à l'IUT de Chalon précédemment.

Un poste de maître de conférences 60^e section à l'IUT de Dijon Auxerre qui est republié suite à concours infructueux. En réalité, le collègue retenu pour ce poste ne s'est jamais présenté et malgré nos recherches, en fait on ne l'a jamais retrouvé, finalement, ce collègue, il a proprement disparu de la circulation et donc son poste est republié.

Et puis un poste de maître de conférences 61 63^e section, qui était déjà initialement présent dans la campagne d'emplois, mais il était prévu sur un support vacant pour cause de détachement, je crois. En fait, suite à de nombreux contacts avec la composante, il est redéployé en création, donc, à l'ISAT en substitution d'un

ATER qui était donné chaque année à l'ISAT. Donc évidemment cet ATER disparaît et il est remplacé, donc, par ce poste de maître de conférences 61 63^e.

Voilà pour les maîtres de conférences. Ensuite on a un poste de professeur, de PRAG d'éco-gestion qui est ouvert à l'IUT du Creusot et qui se libère par mutation interne, c'est-à-dire qu'un collègue qui était à l'IUT a muté, je crois que c'est sur Dijon, et donc laisse ce poste de PRAG qu'on va ouvrir, donc, à l'IUT du Creusot.

Et puis enfin, là ce n'est pas un véritable ajout à la campagne d'emplois mais plutôt une modification pour le poste de professeur en 1^{ère} section à l'UFR Droit, qui était prévu initialement mais dont le profil a été élargi, histoire d'augmenter le vivier de candidats sur ce poste. Donc c'est la raison pour laquelle il apparaît dans cet additif à la campagne d'emplois, c'est plus sur la question de la fiche de poste que sur le poste lui-même.

Donc de la même manière, le CT s'est prononcé par 5 votes pour, 4 abstentions et le CAC à l'unanimité moins 2 abstentions également, comme pour ce qui était le cas de la campagne BIATSS.

Mme Pucéat.- Merci, y a-t-il des remarques ou des questions ? Non, dans ce cas je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois pour l'année 2023 pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 3 abstentions

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au deuxième point, qui sont les prévisions de recrutement BIATSS 2023.

2. Prévisions de recrutement BIATSS 2023

M. Tizio.- Donc point suivant, qui a été lui aussi examiné par le comité technique. Ce sont les prévisions de recrutement pour les personnels BIATSS pour la rentrée 2023, donc ça concerne les postes qui seront proposés pour des titulaires aux différentes voies de recrutement pour le mouvement 2023. On aboutit à ces prévisions de recrutement dont vous avez eu le tableau détaillé. J'ai ici fait figurer par filière.

Pour la filière ITRF, nous avons donc 26 postes proposés au concours, 14 au concours externe, 9 en interne et 2 au concours réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Pour ce qui est de la filière AENES, 8 postes sont proposés au concours et enfin, pour la filière des bibliothèques, on a 2 postes proposés au concours, un poste au concours « classique », on va dire, et un poste au concours réservé, là encore, aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le CT s'est prononcé par 4 votes pour, 4 contre et 1 abstention.

Mme Pucéat.- Merci, y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui, Virginie.

Mme Kilani.- Oui, c'est donc ce que j'ai dit un peu en avance tout à l'heure. On voit qu'on a 36 recrutements, je ne sais pas si vous avez le chiffre exact du nombre d'emplois vacants BIATSS à l'université de Bourgogne cette année...

M. Tizio.- Vacants... complètement vacants ?

Mme Kilani.- Oui.

M. Tizio.- Non, j'ai peur de vous dire une bêtise, donc...

Mme Kilani.- Généralement ça tourne entre 150 et 160 postes vacants. Là, on fait 36 recrutements...

M. Tizio.- Pardon, excusez-moi, je n'ai pas entendu la fin.

Mme Kilani.- Je disais donc qu'on voit qu'on a 36 recrutements, on sait qu'on a habituellement, les années précédentes, il nous manque 150 à 160 postes. Donc c'est pour cette raison qu'on ne peut pas voter pour ces prévisions de recrutement.

M. Tizio.- Le chiffre m'apparaît énorme, mais... c'est de l'emploi manquant, davantage que vacant, je pense, ce qui rejoint un petit peu ce qu'on disait tout à l'heure sur le plafond d'emplois. Effectivement, si on compare à notre plafond d'emplois, on a un paquet de postes qu'on pourrait, et dans un monde parfait qu'on devrait même ouvrir au concours, et qu'on n'ouvre pas. Ça, je suis tout à fait d'accord.

Mme Kilani.- Oui, mais les postes qui sont occupés par des personnels contractuels devraient au final être ouverts au concours ou à la mutation.

Mme Pucéat.- Oui, c'est-à-dire, votre chiffre, qui paraît très important, inclut les supports qui sont occupés aujourd'hui par des postes de contractuels.

Mme Kilani.- ... des postes qui ne sont pas occupés par des titulaires...

M. Tizio.- Oui, eh bien ça, c'est effectivement une politique qu'on essaie de mettre en place, autant qu'on puisse le faire, on essaie de remplacer des personnels contractuels par des personnels titulaires. D'ailleurs, on cherche même, parfois, à faire que les personnels contractuels deviennent des titulaires, ce qui, à mon avis, est quelque chose de plutôt intéressant, d'où, d'ailleurs, comme vous pouvez le constater, pour ce qui est en tout cas de la filière ITRF, un nombre de postes sur concours interne qui sont plus ou moins destinés à ce type de profil. Mais effectivement, je suis d'accord avec vous, les choses n'avancent pas assez vite. Petit à petit, on essaie en tout cas de faire en sorte que le nombre de personnels recrutés sur des concours, c'est-à-dire de personnels fonctionnaires, reste supérieur au nombre de personnels fonctionnaires qui s'en vont sur la période. Alors, effectivement, chaque fois on en rattrape trois, cinq, sur les 150 postes – qui sont votre chiffre, je n'ai pas d'autre chiffre – sur les 150 postes dont vous parlez, eh bien à trois, cinq par an, on est encore loin d'arriver à les remplir, si j'ose dire, par des personnels fonctionnaires.

Je partage le constat, en tout cas.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres réactions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les prévisions de recrutement des personnels BIATSS pour l'année 2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 3 votes contre. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 3 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point 3 sur la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC.

3. Principes de répartition de la composante fonctionnelle (C2) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) au titre de l'année 2022-2023

M. Tizio.- Le point suivant concerne les principes de répartition de la composante C2 du RIPEC au titre de l'année 2022-2023. Je contextualise, en fait, le tableau que vous avez reçu. La composante C2 du RIPEC, c'est la composante fonctionnelle du nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs, elle remplace, finalement, ce qui existait auparavant, c'est-à-dire les primes pour responsabilités pédagogiques, les primes pour charges administratives et les primes pour missions d'intérêt général, qui vont cependant continuer à exister puisque, comme son nom l'indique, le RIPEC ne concerne que les enseignants-chercheurs. Or les personnels de statut second degré qui, souvent, d'ailleurs, participent aux différentes responsabilités, eux, continueront à bénéficier de l'ancien statut, c'est-à-dire des primes pour responsabilités pédagogiques, charges administratives et missions d'intérêt général.

Cette composante C2 suppose de classer les différentes fonctions qui apparaissent dans notre tableau en trois groupes de fonctions, les groupes, donc, G1, G2 et G3, qui sont assortis chacun d'un plafond indemnitaire différent. Alors, évidemment, c'est un plafond indemnitaire qui, de toute manière, est plutôt élevé et qu'aucune des primes n'atteint. Donc nous nous sommes réunis en groupe de travail avec les organisations représentatives des personnels et les propositions de la répartition de cette composante C2 vous sont indiquées dans le tableau. Je ne crois pas, évidemment, avoir trahi les travaux de ces deux groupes de travail et donc, plutôt que de les détailler, si vous avez des questions, parce qu'il y a quand même une liste assez importante de fonctions, je suis prêt à y répondre.

Le CT, pour mémoire s'est prononcé sur ces principes de répartition par 4 voix pour et 4 abstentions

Mme Pucéat.- Merci Stéphane. Y a-t-il des réactions, des remarques ? Oui.

Mme Dauphin-Benoist.- Donc effectivement j'ai participé à ce groupe de travail aussi, c'était en septembre je crois. Je voulais insister, enfin, voilà, on avait discuté, je me souviens, de certaines primes qui étaient, comment dire, on s'était dit qu'elles étaient partageables, en fait, entre un directeur et son adjoint qui, notamment pour les directions de labos, donc c'est une des lignes qu'on avait modifiées afin que la fonction d'adjoint de directeur de labo ou directeur adjoint de labo soit reconnue. Et j'avais une question, finalement, sur le calendrier, parce que je me demande si ça va être applicable, parce qu'il me semble que c'est passé, non, dans les labos, donc ce sera pour l'année prochaine ? Enfin, comment ça marche ?

M. Tizio.- Non, alors, cette prime, la prime fonctionnelle, la composante fonctionnelle du RIPEC, a vocation à être mensualisée, normalement. Lorsqu'elle est perçue en euros, elle est mensualisée. Évidemment, nous étions et, soit dit en passant, nous sommes toujours en attente de certaines circulaires du ministère qui doivent notamment faire le point sur les possibilités de décharges accordées, pour l'instant on est toujours dans le flou, en réalité. On nous promettait une circulaire pendant l'été, vous voyez, donc la température nous montre que l'été est derrière nous et on attend toujours cette circulaire. Néanmoins, justement, le fait de passer ces principes de répartition de la composante C2 va donc permettre désormais au service paye de pouvoir le passer en paye. Normalement, on avait prévu de le faire dès janvier, je pense que ce sera dès février, avec un rappel, évidemment, puisque cette composante s'applique au 1^{er} septembre. Donc ça va arriver, d'ici janvier, je ne suis pas sûr, mais en tout cas février, oui. Donc c'est mis en œuvre, c'est bien pour l'année universitaire 2022-2023.

Mme Pucéat.- Oui, Clara.

Mme Privé.- Une question et une remarque. Ma première question, c'est pour me mettre à jour, en réalité, puisque je n'étais pas là au début du mandat étudiant. Je remarque qu'a été créé un poste de conseiller spécial du président, et j'aimerais bien savoir quelles sont ses délimitations parce que je n'étais pas là au moment où ça a été expliqué et voté, donc si je pouvais avoir quelques précisions sur les missions, pour ma compréhension personnelle.

Et une remarque que je fais en même temps si ça ne vous dérange pas.

On remarque, et c'est bien normal, que l'ensemble des vice-présidents ont une indemnisation au titre de leurs fonctions, sauf un, deux, même, les vice-présidents étudiants. Il faut savoir qu'être vice-président étudiant c'est un travail à plein temps, c'est des heures et des heures de travail, même si moi-même je ne le suis pas, j'ai un bon nombre de collègues qui le sont à travers la France.

On estime, et d'ailleurs c'est en réflexion, voire en application dans de nombreuses universités, que les vice-présidents étudiants également devraient recevoir une indemnisation. Il me semble qu'il y avait eu des réflexions, je veux vous prendre la Sorbonne, aux alentours de 600 à 800 euros – alors, on n'est pas du tout sur le même type d'université – mais ce genre de choses. Et donc j'estime à titre personnel et l'UNEF estime que le poste de vice-président étudiant ne devrait pas être qu'un simple « bénévolat » si je puis me permettre, le mot est un petit peu caricatural, excusez-moi, et donc que l'université de Bourgogne pourrait porter la reconnaissance du titre de VPE comme un travail à part entière avec une indemnisation. Mais, bon, ça c'est une remarque à un autre titre.

Le Président.- Premier point, le conseiller spécial du président a une mission qui est publiée sur le site Internet de l'université de Bourgogne depuis le début comme chargé de mission. Donc je vous y renvoie tout simplement mais, voilà, sur l'aspect budgétaire, sur l'aspect RH, sur l'aspect politique de site, sur l'aspect international, etc., c'est un aide de camp extrêmement précieux, je peux vous l'assurer. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, le RIPEC, ce n'est prévu que pour les enseignants-chercheurs, d'accord ? Donc ça, ce n'est pas un dispositif particulier. Il me semble, mais je parle sous le contrôle de Maxence, et puis peut-être de Capucine, que les

deux VP étudiants bénéficient d'un contrat de travail. C'est le cas ? Donc il y a une rémunération.

M. Tizio.- Oui, effectivement, ça n'apparaît pas dans le tableau ici.

Le Président.- Et ce n'est pas une prime, c'est un travail, c'est un contrat de travail.

Mme Privé.- D'accord, je ne savais pas que ça avait été mis en place à l'université de Bourgogne. Veuillez pardonner mon intervention.

Le Président.- Mais ça fait des années et des années, ça date d'avant le mandat actuel, ça c'est sûr, mais je ne sais pas quand. Je ne connais pas l'historique.

J'ai répondu aux deux questions, je pense.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la répartition de la composante fonctionnelle, donc C2, du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, donc le RIPEC au titre de l'année 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 2 votes contre. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 2 voix contre

Mme Pucéat.- Il ne nous reste plus qu'un point qui est le rapport social unique.

4. Rapport social unique 2021

M. Tizio.- Le rapport social unique, je ne vais pas en faire une présentation, j'allais dire, proprement dite, parce que vous avez pu constater que c'est une somme de données qui ne m'apparaît pas véritablement synthétisable ici. Mais en tout cas, je vais simplement contextualiser en vous disant que ce rapport social unique remplace un document qu'on connaît bien, qui est le bilan social. Ce rapport social unique est prévu par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019.

C'est un document qui est fruit du travail conjoint du pôle RH, du pôle pilotage et des services concernés par tous les domaines de la responsabilité sociale de l'université, c'est-à-dire notamment le service hygiène et sécurité, le SSU, etc.

Ce rapport social comporte un volet chiffré sur l'activité de l'établissement, sept chapitres thématiques qui vont des emplois, les effectifs, la démographie, l'action sociale, etc., dans l'établissement et les données qui servent à l'établissement de ce rapport sont issues des applications métiers de l'établissement, je pense notamment au logiciel Siham mais également à Apogée et tous les autres qui, voilà, servent finalement à avoir une photographie en temps réel de notre établissement. Ce document est communiqué à la communauté afin que chacun, finalement, puisse se dire eh bien voilà, j'appartiens à l'université de Bourgogne, l'université de Bourgogne, c'est ça, en chiffres, et ça permet effectivement de se situer. Et puis surtout, ce rapport social unique, c'est aussi un outil au service du dialogue et des échanges qu'on peut avoir avec les différents personnels et

d'ailleurs, lors de la dernière séance du comité technique, on a eu un échange avec les collègues représentants des organisations professionnelles au sujet de certains points qu'ils souhaitaient voir discutés ou mis en lumière, et c'est évidemment à ça que je vous invite.

Je voudrais juste signaler, avant d'ouvrir ce débat... Lucy Moser nous a fait part de coquilles et je remercie pour cette relecture particulièrement pointue, sur les tableaux 233 et 234 pages 18 et 19. Il y a une petite erreur qui s'est glissée dans l'intitulé des groupes de sections CNU, le groupe 6, les sections 28 à 30 du CNU. Il est intitulé Sciences vie, alors évidemment, c'est une erreur, il s'agit du groupe qui concerne la physique. Et puis, dans le même ordre d'idées, pour le groupe 10 du CNU, il faut évidemment lire Biochimie, et non pas Biochiomie. Voilà, c'était simplement deux coquilles qui nous ont été signalées et qui seront rectifiées avant que nous publions ce document sur les sites intranet de l'université.

Mme Pucéat.- Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Déjà, c'était pour vous remercier d'avoir, suite à nos interventions, intégré le détail au niveau des primes PRES, PEDR, PCA, etc., généré, et je trouve que c'est assez saisissant. Enfin, c'est l'impression qu'on avait en votant les choses de façon nominative, mais sur les grands tableaux c'était difficile de s'en rendre compte. Donc, là ce qu'on voit, c'est qu'il y a 950 femmes bénéficiaires et 1506 hommes, c'est assez frappant.

M. Tizio.- C'est exact et d'ailleurs ça fait un peu la transition, finalement, avec ce qu'on vient de voir juste avant, avec la composante fonctionnelle du RIPEC. L'attention est quand même appelée sur la parité dans la répartition des primes. Donc, effectivement, là, ce que tu viens de constater, et on s'en doutait aussi, montre qu'on n'est pas à cette parité et qu'il faudra, je pense, mettre en œuvre des leviers qui vont nous permettre de finir par accéder à cette parité, peut-être pas exacte, mais en tout cas d'améliorer les chiffres. Parce que là, effectivement, on n'est pas bons sur la parité en termes de répartition des primes.

Mme Cénac.- Je pense que ce n'est pas spécifique à l'université de Bourgogne mais c'est dans le prolongement de la discussion qu'on a eu aussi ce matin en CA restreint. Moi, je ne peux pas me contenter de cet état de fait. Soit on dit clairement que les femmes font moins bien leur travail dans cet établissement que les hommes, et que c'est pour ça qu'elles sont moins bien rémunérées, sinon, il faut questionner les critères et, bien sûr, vous vous doutez bien que je suis plutôt pour la deuxième solution. Mais je pense que ça reflète la façon dont on pense les « récompenses ». Les primes, etc., ont des biais dans la façon dont elles sont conçues et ce sont ces biais-là qu'il faut interroger et ce chantier qu'il faut ouvrir. Mais c'est vrai qu'on ne peut pas se contenter de cette situation.

M. Tizio.- Absolument, et si je me souviens, on avait eu une discussion lors, justement, d'un des groupes de travail sur les primes, puisqu'il s'agit de ça. Il me semble important que nous puissions transmettre aux composantes en même temps que leur enveloppe à ventiler, en termes de primes, d'une part un état des lieux généré des personnels, c'est-à-dire savoir combien de collègues hommes et femmes ils peuvent avoir dans les différents corps et, pourquoi pas, une cible préférentielle en termes de répartition des primes, dont les composantes devraient avoir à rendre

compte annuellement. Je pense que ça, c'est quelque chose qu'on peut mettre en œuvre. Je pense qu'on peut le mettre en œuvre, pour l'instant, je dirais, à titre informatif mais, pourquoi pas dans l'avenir, à titre beaucoup plus impératif. Puisque, oui, je partage complètement, on ne peut pas se satisfaire de cette situation.

Mme Pucéat.- Très bien, merci pour cette discussion. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'en a pas, je vous propose d'approuver le rapport social unique de l'université de Bourgogne pour l'année 2021.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Je pense que nous pouvons maintenant faire la pause déjeuner.

[pause déjeuner]

Le Président.- Nous allons reprendre l'ordre du jour avec un petit peu de décalage par rapport à l'horaire prévisionnel, mais je ne doute pas que l'esprit de concision et de synthèse de notre vice-présidente de la CFVU va nous permettre de rattraper une partie du temps, et sans tarder je vais lui passer la parole. Merci, Karen, pour la présentation des travaux de la CFVU du 5 décembre 2022.

V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 décembre 2022

1. Travaux des commissions suivantes :

1.1 Commission CVEC du 17 octobre 2022

1.2 Commission de la vie étudiante du 19 octobre 2022

1.3 Commission subventions culturelles du 7 novembre 2022

1.4 Commission FSDIE du 9 novembre 2022

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 17 novembre 2022

2.1. Semestre Réo (second semestre) : Bilan 2021-2022 - Modification de la maquette 2022-2023

2.2. Offre de formation session 2023

- Demande de modification de la mention de rattachement du parcours Droit rural tenant compte de l'évolution de la réglementation concernant le diplôme supérieur de notariat (parcours initialement rattaché à Droit Notarial). Nouvelle mention envisagée : Droit des affaires.
- Master mention Lettres : nouvelles fiches filières pour les 3 parcours de M2 suite au redéploiement de l'offre au niveau M1 à la rentrée 2022 – UFR Lettres

- et philosophie : Métiers du livre, Recherche en littératures (histoire et valeurs), Recherche-création et écritures
- Master mention géographie, aménagement, environnement et développement : nouvelle fiche filière pour le M2 parcours changement climatique CClimat suite à la création du M1 à la rentrée 2022 – UFR Sciences humaines
 - Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup
 - Projet d'ouverture du PASS sur le site d'Auxerre
 - Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

3. Projets internationaux

4. Conventions pédagogiques

Mme Fiorentino.- Merci, bonjour à toutes, bonjour à tous. Donc nous avons examiné en premier point le compte rendu des travaux de plusieurs commissions, tout d'abord la commission CVEC, qui s'est réunie le 17 octobre dernier. Cette commission CVEC s'est réunie sous la présidence de Maxence Roulliat.

Un rappel réglementaire a été effectué sur la CVEC, donc la taxe dont les contributeurs sont les étudiants en formation initiale dans l'enseignement supérieur et dont les bénéficiaires sont les établissements d'enseignement supérieur. Donc elle a pour finalité, je le rappelle de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel, sportif des étudiants.

La CVEC est collectée par le CROUS, puis reversée aux différents bénéficiaires sur la base de 42 euros par étudiant inscrit. Pour l'année 2021-2022, l'uB a perçu au titre de la CVEC la somme de 1 998 459 euros. Dans les documents déposés sur le *cloud*, vous avez une liste des affectataires de la CVEC sur l'uB, ainsi que le montant des crédits budgétés et consommés pour l'année 2021. Un bilan pour l'année 2022 est présenté avec les sommes réalisées au 6 octobre dernier. On observe que la crise sanitaire, sans surprise, a entraîné une forte diminution du montant des demandes à la commission FSDIE et un travail très important d'accompagnement est en cours pour aider les associations labellisées dans leurs demandes de subventions. D'ailleurs on en voit le fruit dans le taux d'acceptation des demandes de subventions.

Les orientations budgétaires sont présentées pour 2023. Il est rappelé l'importance d'allouer aux différents postes et services des fonds qui permettent la pérennisation de certaines activités et le développement de certains projets.

Les projets autour de la vie étudiante s'étant fortement développés ces derniers temps, il est question de créer un service de vie étudiante qui serait rattaché au pôle formation et vie universitaire et pour cela, le recrutement d'un responsable de service serait nécessaire. Est donc suggéré un poste de dépense supplémentaire pour le financement de ce poste, ce qui serait d'ailleurs en cohérence avec la construction du futur schéma directeur de la vie étudiante.

Une autre commission CVEC est prévue pour le début de l'année 2023 afin d'affiner et de compléter les premières orientations qui sont présentées. Ces travaux ont été adoptés à l'unanimité.

Ensuite, les travaux de la commission de la vie étudiante du 19 octobre 2022, qui s'est réunie sous la présidence de Maxence Roulliat. Après un point

d'information, la CVE s'est prononcée sur des demandes de labellisation d'associations et deux demandes de délabellisation. Sept associations ont fait une demande de labellisation. Très rapidement :

- L'Association des jeunes et étudiants mahorais de la Région Bourgogne Franche-Comté, destinée à accompagner les étudiants mahorais du périmètre Bourgogne Franche-Comté dans leurs démarches, à favoriser leur intégration et créer également du lien social, organiser des sorties et conduire des actions solidaires.

- L'ASUB d'Auxerre qui est destinée à favoriser la participation des étudiants du site d'Auxerre à des activités sportives et des sorties en complément de l'offre du SUAPS. Elle prévoit la reconduction des nuits sportives, l'organisation d'un séjour au ski, des tournois.

- L'Association de tutorat des Sciences, qui a pour objectif d'accompagner des étudiants de la L1 SVTE à la préparation des examens en organisant des séances de tutorat en coopération avec des personnels enseignants et administratifs qui sont informés du travail de cette association, qui prévoit l'an prochain l'ouverture du tutorat pour des L2.

- L'association BDE Génie Civil et Construction Civile Auxerre ne s'est pas présentée, donc il n'y a pas eu d'avis.

- L'ISAT Motorshow, qui a donc été créée pour organiser le salon Innovations & Sports Mécaniques qui se tiendra les 15 et 16 avril prochains au Centre Expo à Nevers. Des contacts ont déjà été pris avec de futurs exposants, avec des entreprises et avec des entités partenaires. Il est bien précisé que ce n'est pas un projet tutoré mais une initiative étudiante, et il est souhaité que ce salon puisse à terme se réunir plus régulièrement, tous les deux ans.

- L'association Two pistons cup, qui a été créée en septembre dernier, qui a pour but de réaliser un projet d'études de l'ISAT, la création d'une 2 CV d'endurance à partir de recyclage de pièces auto et moto, pour participer à un championnat de la FIA.

- L'association Cheerleading Médecine Dijon, qui a pour activité la pratique du *cheerleading* avec des entraînements réguliers dans les installations du SUAPS. C'est une association qui notamment a pris part à la fête des 300 ans de l'université et qui envisage une autre action.

- Enfin, le Bureau des Elèves et Ingénieurs de l'ISAT d'Auxerre, qui vise à promouvoir l'ISAT vis-à-vis du monde industriel et étudiant et à développer des relations entre Auxerre et la région, à animer des activités culturelles et sportives.

La commission vie étudiante s'est aussi prononcée sur deux demandes de délabellisation, la délabellisation de Owl in one, qui a indiqué au bureau de vie étudiante que les membres de l'association souhaitaient la dissoudre, et l'association Un sac sur le dos, qui a également écrit qu'elle n'avait pas repris d'activité après l'édition du 4L Trophy pour lequel elle avait été créée, et qui n'accomplira pas de toute façon des démarches de reconduction du label uB.

Donc la CVE a rendu un avis favorable à la délabellisation de ces deux associations. La CVE a adopté à l'unanimité ces travaux.

Ont ensuite été examinés ceux de la commission subventions culturelles du 7 novembre 2022 qui s'est réunie sous la présidence de Tadeusz Sliwa, qui est vice-président délégué à la culture.

La commission subventions culturelles se réunit une fois par an pour se prononcer sur des demandes de subventions culturelles émanant d'associations labellisées uB. Deux demandes de subvention ont été reçues par cette commission, l'une émanant du Théâtre Universitaire de Dijon pour un projet de pratique théâtrale destiné à favoriser la diffusion de cette pratique, et l'autre qui émane de l'association STOCK pour la réalisation d'un concert à Innsbruck.

Les deux demandes instruites par la commission ont reçu un avis favorable. Ces travaux ont été adoptés à l'unanimité.

Ont ensuite été examinés les travaux de la commission FSDIE du 9 novembre 2022, qui s'est réunie sous la présidence de Maxence Roulliat. Après un point d'information, la commission s'est prononcée sur 18 demandes de subventions venant d'associations labellisées uB. 16 de ces demandes ont reçu un avis favorable pour le montant demandé, qui ne pouvait pas excéder 50 % du coût de la manifestation.

Deux demandes ont reçu une décision de report – donc deux sur 18, c'est quand même relativement peu. Celle présentée par la Corpo des Etudiants de Droit Bourgogne pour des événements de rentrée, parce que certains postes ne font pas partie des dépenses éligibles, comme des cartes d'adhérents. Le budget par ailleurs n'est pas lisible, le dossier doit être clarifié et corrigé. Autre demande, celle qui a été présentée par la Junior Agence LEACA. Une facture, en fait, ne contient pas les mentions obligatoires pour être recevable, à savoir une facture au nom d'une entreprise immatriculée ou déclarée, donc là encore, une demande de régularisation a été faite.

Les travaux de la commission FSDIE ont été adoptés à l'unanimité.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur le bilan et la fiche filière du semestre REO qui nous ont été présentés par Cathy Perret. L'ensemble de ce dispositif, le semestre REO, qui est un semestre de réorientation s'étend sur le deuxième semestre de la première année de licence et de BUT. Il est composé de différents modules, communs et optionnels. Tous les cours sont obligatoires. Ces modules ne permettent pas l'acquisition de crédits ECTS. Le semestre REO en est à sa cinquième année d'existence. Cette année, une cinquantaine d'étudiants ont été inscrits. La rentrée aura lieu le 16 janvier 2023. Les principales modifications de la fiche filière par rapport aux années précédentes concernent le nombre d'heures dédiées au tutorat, qui a été réduit. Tout le semestre est désormais en présentiel, puisque la situation sanitaire le permet, avec trois modules au choix. Il n'y a plus d'UE transversale et ces modules ont pour objectif d'accompagner les étudiants dans leur réorientation en leur permettant de reconstruire un projet de formation ou un projet professionnel.

Ces modifications de la fiche filière du semestre REO ont été adoptées à l'unanimité.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur l'offre de formation pour la session 2023, et tout d'abord, une modification un petit peu originale. Il s'agit d'une demande de modification de la mention de rattachement d'un parcours, le parcours Droit rural. C'est une modification qui nous est imposée par une évolution de la législation. Le parcours Droit rural est l'un des parcours d'un master de droit, le master Droit notarial, qui comprend un parcours Droit notarial et un parcours Droit rural. Or cette organisation est remise en cause par une récente évolution de la

réglementation du diplôme supérieur du notariat (DSN). Le 7 octobre dernier, a été adopté un décret relatif au DSN, qui précise dans la section 1 concernant les études supérieures du notariat que « sont admis de plein droit à cette formation les candidats titulaires d'un diplôme national de master mention Droit notarial. Donc là, la référence à la mention et pas au parcours ou à la spécialité empêche de maintenir ce parcours Droit rural dans la mention Droit notarial, puisque le master 2 a un parcours tubulaire qui ne permet pas le suivi des enseignements qui sont nécessaires pour accéder au diplôme d'études du notariat. Donc le non-respect de cette disposition entraînerait le refus par l'Institut du notariat d'accréditer notre master comme une formation donnant accès au DSN.

Le parcours Droit rural peut être intégré à une autre mention, la mention Droit des affaires après vérification de la cohérence et de la pertinence de cette insertion, qui en fait se fonde sur l'activité agricole en lien avec le monde des affaires. Les débouchés du master 2 Droit rural en termes d'emplois correspondent à ceux de la mention Droit des affaires qui sont mentionnés dans la fiche RNCP. Les contenus pédagogiques contiennent de nombreux cours qui sont communs avec les masters¹ de la mention Droit des affaires et en master 2 on trouve de toute façon d'autres cours en droit des sociétés notamment relatifs aux activités agricoles. L'équipe pédagogique, après réflexion, et le pôle formation et vie universitaire, après instruction du dossier, ont proposé, donc, le rattachement du parcours Droit rural à la mention Droit des affaires. La responsable pédagogique du master a annoncé l'information aux étudiants sous réserve de ratification par les instances, ce qui n'a pas soulevé d'objection.

Ce rattachement a été adopté à l'unanimité.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur les fiches filières de deux formations, tout d'abord le master Lettres, la mention Lettres. Les trois fiches filières des trois nouveaux parcours de cette mention, vous vous en rappelez peut-être, l'an dernier nous avons voté une refonte du master de Lettres avec la création de trois parcours tubulaires au lieu de deux, et donc lors de la dernière CFVU étaient présentées les fiches filières de ces trois parcours. Il y a un parcours Métiers du livre, qui est ancien, un parcours Recherche, avec une option simplifiée et une option renforcée pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, donc qui souhaitent préparer le CAPES, et puis la grande nouveauté, c'est le parcours Création littéraire, pour les étudiants qui souhaitent apprendre à lire auprès d'écrivains publics, qui souhaitent apprendre à rédiger des scénarios, ce qui correspondait à une forte demande et qui n'était pas encore proposé à l'université de Bourgogne. Donc ce parcours est composé d'un M1, d'un M2 et il est constitué, notamment, en M2, d'un stage auprès de scénaristes ou d'écrivains publics. Donc les deux anciens parcours ont été refondus et ventilés, en fait, en trois parcours et on a rajouté également une soixantaine d'heures grâce à l'EAD.

Ces fiches filières de la mention Lettres ont été adoptées à l'unanimité.

La CFVU s'est ensuite prononcée sur la fiche filière du master 2 du parcours Changement climatique, qui est un nouveau parcours du master Géographie. Là encore, c'est un parcours qui a vu le jour l'an dernier. L'an dernier, nous avons voté la fiche filière du master 1, et les étudiants ont commencé à être accueillis en master 1 cette année, ils sont une dizaine. Donc il faut maintenant voter la fiche filière du master 2. Le but de ce parcours est de former des étudiants à la détection du changement climatique, au diagnostic des aléas, des risques

climatiques, à l'évaluation des impacts environnementaux, à la mise en place aussi de politiques d'adaptation. Ce master 2 est constitué de 425 heures, avec un second semestre dédié à un stage de quatre à six mois.

Cette fiche filière de master 2 a été adoptée à l'unanimité.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur un point qui est classique lors de la CFVU de décembre, l'accès en première année des licences, DEUST, PASS, L.AS, BUT. Là, la tendance générale – il y a des fichiers qui ont été déposés dans le *cloud* avec tous les chiffres – est à la reconduction des chiffres des années précédentes avec des modifications mineures et une modification majeure. Concernant les modifications mineures, il y a une demande de modification sur la L1 Infocom, pour avoir cinq places en plus, puisque c'est une filière qui est très recherchée. La licence Psycho a souhaité diminuer ses capacités d'accueil d'un groupe de TD, ce qui représente 30 étudiants. Il y a quand même 18 groupes de TD en L1 Psychologie et les équipes se plaignent depuis plusieurs années du sous-encadrement chronique, la contrepartie étant que Psycho conserve la L.AS. Autre modification mineure, l'ouverture d'une promo de PASS à Auxerre où 30 places de plus s'ouvriraient. Sur Parcoursup, pour les L1, PASS, DEUST, nous serions à 5 677 places contre 5 672 par rapport à l'an dernier, mais en prenant en compte les redoublants, ça représente 6 876 places. En ce qui concerne les critères d'examen des vœux, tout est détaillé dans le fichier déposé sur le *cloud*, il n'y a pas de modifications majeures sur ces conditions, nous faisons en sorte que ces critères correspondent à ce qui est demandé par le ministère. Concernant le dispositif AGIL, là il y a une reconduction à l'identique, 22 groupes seront ouverts pour 440 étudiants. Et il y a une modification majeure que j'ai évoquée tout à l'heure, qui concerne les BUT 1. Une réflexion a eu lieu dans les IUT concernant le déploiement des 3^{èmes} années de BUT, et là, on est confronté à un problème grave compte tenu de cette 3^{ème} année qui représente une contrainte financière très lourde, mais aussi humaine tenant aux locaux et aux conditions d'accueil physique des étudiants. Donc les équipes de l'IUT de Dijon-Auxerre avaient proposé plusieurs scénarios. Finalement, c'est le scénario n°2 qui a été voté en CFVU et qui correspond à une diminution de 315 places pour les BUT 1 de l'IUT de Dijon-Auxerre pour permettre ce déploiement de la 3^{ème} année des BUT, sachant que ce scénario se traduit quand même par une augmentation de près de 5 000 heures.

Ces capacités d'accueil ont été adoptées à l'unanimité.

Nous nous sommes prononcés ensuite sur un projet d'ouverture du PASS sur le site d'Auxerre, que j'évoquais à l'instant. Après discussion avec les équipes, et pour renforcer le maillage territorial, accéder à une demande, également, d'Auxerre d'accueillir des étudiants du PASS sous certaines conditions, conditions matérielles, numériques, pédagogiques recevables pour les étudiants. Dans un premier temps, il avait été proposé que les étudiants soient accueillis à la Chambre de commerce d'Auxerre. Mais à Auxerre, nous disposons tout de même de campus, et on préfère que les étudiants du PASS ne soient pas isolés à la Chambre de commerce. On a obtenu une salle sur le campus des Plaines de l'Yonne, il a fallu revoir l'accompagnement en ressources humaines prévu.

Donc cette ouverture du PASS a été votée par la CFVU sous réserve, bien sûr, que les conditions nécessaires soient réunies pour permettre l'accueil des étudiants du PASS afin qu'ils puissent étudier dans les mêmes conditions que les étudiants à Nevers et à Dijon. Je précise que la mineure STAPS n'ouvrira pas sur Auxerre, les collègues de l'UFR Langues souhaitent que quatre places soient

réservées au lieu de cinq et sur les autres mineures il y aura cinq places, sauf philo qui accueillerait six étudiants. Depuis le vote de la CFVU nous avons eu quelques informations assez encourageantes sur l'accueil possible des étudiants, mais Philippe Perrot pourrait éventuellement donner des précisions.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur un point relatif à l'accès en master 1 avec l'arrivée d'une nouvelle plateforme – peut-être trouvermonmaster, on ne sait pas encore le nom exact. Des renseignements, donc ont été demandés aux équipes. Il fallait à la fois voter des capacités d'accueil et des critères. Sur l'université de Bourgogne, nous avons 54 mentions représentant 120 parcours. Pour 2023 la capacité d'accueil serait de 3 142 places, pour une capacité l'an dernier de 3 024 places. Pour les masters UBFC, six des huit parcours qui sont opérés à l'université de Bourgogne seront ouverts. Après discussion avec les équipes il n'y a que les parcours DASEE et BEWM qui ne seront pas ouverts parce que les collègues, finalement, préfèrent s'investir ailleurs. Pour information, les masters UBFC représentent à l'université de Bourgogne 142 places pour 75 étudiants accueillis. Et, dernière information, les candidatures sur cette plateforme se feraient du 1^{er} mars au 3 avril. Les informations arrivent au PFVU au compte-goutte.

Nous nous sommes également prononcés sur des projets internationaux, avec tout d'abord un projet de convention qui concerne la licence STAPS, qui est délocalisée en Grèce, sur deux sites, Athènes et Patras. C'est une collaboration déjà ancienne, qui remonte à 2018. La licence STAPS en Grèce se déroule sur quatre ans et pas en trois parce que le schéma LMD en Grèce est un petit peu différent. Cette formation délocalisée représente une centaine d'étudiants par année. Les étudiants sont co-inscrits à l'université de Bourgogne, ils s'acquittent de la CVEC et une subvention est accordée par le City Unity College, qui est l'établissement d'enseignement supérieur en Grèce pour la prise en charge des frais de déplacement des enseignants de l'uB et le reversement de l'équivalent des heures d'enseignement. Une petite précision, cette convention a été ratifiée, mais pour une année seulement, le temps que soit rédigée une charte sur les délocalisations, qui est en cours devant le pôle international puisque, potentiellement, d'autres formations à l'uB seraient intéressées par cette délocalisation, et donc, là, un texte cadre serait souhaitable. Le pôle international devrait pouvoir produire quelque chose en début d'année, on le remercie par avance.

Ont également été présentés des projets diplômants et non diplômants, d'abord en renouvellement et élargissement d'un projet avec l'Université libre de Tunis concernant l'ESIREM, permettant des échanges d'étudiants tunisiens qui viendraient à l'ESIREM en 3^{ème} ou 4^{ème} année ; la création d'un accord permettant à l'ESIREM d'accueillir en 3^{ème} ou 4^{ème} année en formation diplômante des étudiants de l'Institut universitaire de la Côte, au Cameroun ; le renouvellement d'un accord permettant la mise en place d'un double diplôme d'ingénieur pour les étudiants de l'uB et de l'Université de Yaoundé ; la création d'un accord pour la mise en place d'un double diplôme IAE et Ecole nationale d'administration publique du Canada, ce programme permettra l'envoi d'étudiants issus de trois masters 1 de l'IAE au Québec, pour réaliser leur master 2 ; et enfin un projet non diplômant, qui concerne également l'IAE et l'Université San-José au Costa-Rica, qui est la création d'un accord permettant à l'IAE d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestres.

Ces projets ont été adoptés à l'unanimité.

Nous nous sommes prononcés également sur des conventions pédagogiques ou des conventions ayant trait à la pédagogie.

Très sommairement, tout d'abord une convention entre l'uB pour l'UFR STAPS, le laboratoire CAPS et l'association Pluradys qui est une convention définissant les modalités d'animation de séances d'activité sportive adaptée pour des étudiants de la L3 APAS ; une convention entre l'uB pour l'UFR STAPS, le laboratoire CAPS et le Comité départemental Handisport de la Côte d'Or qui précise là encore des modalités d'animation des séances d'activité physique adaptée pour des étudiants de la L3 APAS, qui seront animées par un enseignant du Comité ; une convention entre l'uB pour l'UFR STAPS et l'association ACODEGE, qui là encore définit les modalités d'animation des séances d'activité physique adaptée par un enseignant de l'association ACODEGE. Ces trois conventions ont été conclues pour cette année.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur une convention SEFCA UMDPC Santé entre l'uB, agissant pour l'UMDPC Santé et l'ESEO, fixant les modalités de partenariat entre l'ESEO et l'UMDPC Santé pour l'accueil d'étudiants de l'ESEO qui sont en 5^{ème} année option E-santé au sein du DU Intelligence artificielle santé ; une convention de partenariat entre l'uB, qui agit pour l'UFR DSEP et la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté, qui se traduira notamment par l'intervention d'agents de la Chambre régionale des comptes pour assurer des enseignements dans le master 2 Finances des collectivités territoriales, un accueil, aussi, proposé, d'étudiants de master 1 et de master 2 au sein de la Chambre régionale des comptes pour un stage et une présentation aussi des missions de cette juridiction financière.

Autre convention entre l'uB, qui agit pour l'UFR DSEP et le tribunal de commerce de Dijon, permettant à des étudiants de l'UFR d'être accueillis au tribunal pour en découvrir le fonctionnement ; une convention entre l'uB, agissant pour l'UFR SVTE et l'EPAGE du Haut-Doubs, réglant les conditions d'intervention de l'EPAGE du Haut-Doubs pour une présentation des travaux de restauration du Dugeon, qui concerne les étudiants du master 2 Sols, eaux, milieux, environnement ; et enfin une convention de partenariat entre l'uB, agissant pour l'UFR Sciences et techniques et l'ENSAM Cluny, réglant les modalités de collaboration pédagogique pour l'année à venir dans le cadre du parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie du nucléaire du master Physique.

Ces conventions ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen, pour cette description concise de l'ensemble de ces points qui ont été vus en CFVU. Y a-t-il des interventions ? Oui, Luis.

M. Le Moyne.- C'était concis, mais les domaines abordés sont très divers. Je n'ai pas osé interrompre mais je vais revenir au début. C'était Commission de la vie étudiante. Dans le compte rendu, il est indiqué qu'il y a une association BDE ISAT Auxerre qui demande une labellisation... C'est le document qui s'appelle Commission de la vie étudiante du 19/10, compte rendu, associations conventionnées, point d'information, etc. Demandes de labellisation. Il y a plusieurs associations d'étudiants de l'ISAT qui demandent à être labellisées. Il y en a une qui m'interroge, car elle s'appelle Bureau des élèves ingénieurs de l'ISAT d'Auxerre. Cela crée de fait un deuxième bureau des élèves dans une même école d'ingénieurs. Je peux vous lire les recommandations du 12 mars 2019 de la Commission des titres d'ingénieur. Dans la recommandation faite à l'ISAT, la CTI

recommandait de mettre en contact et de rapprocher les élèves de la spécialité génie industriel, donc qui se trouve à Auxerre, et génie mécanique, qui, elle, se trouve à Nevers. Donc la création de ce deuxième Bureau des élèves, si elle répond tout à fait à une liberté d'association dans notre pays républicain, elle ne va pas dans le sens d'un rapprochement des étudiants de cette école d'ingénieurs. Donc la labellisation me semble maladroite et en tout cas contre-productive vis-à-vis de l'audit CTI qui se tiendra en avril de l'année prochaine, où il sera très difficile de défendre l'existence de deux Bureaux des élèves en réponse à une recommandation de rapprochement des deux sites. Bon, ce ne sont plus mes oignons, mais c'est quand même mon devoir de le souligner.

Le Président.- Ce point-là, pour ma part, m'avait complètement échappé, y compris la recommandation de la CTI, et je ne sais pas quels sont les liens entre le bureau des élèves de l'ISAT de Nevers et celui d'Auxerre. Est-ce que c'est la même... Oui, Louis.

M. Bichebois-Delhief.- Je ne vois pas en quoi ça écarte le rapprochement entre, plus ou moins les deux filières, sachant que c'est un bureau des étudiants par campus et que ces bureaux des étudiants permettent de développer la vie de campus sur un territoire. Et avoir un bureau des étudiants pour deux campus, ça a déjà existé dans le temps et ça ne fonctionne jamais pour un des deux campus qui est lésé en faveur de l'autre. Après, on peut les pousser à travailler ensemble, et il faut aller dans ce sens-là, mais nous, on ne voit pas en quoi on devrait s'opposer à la labellisation de la deuxième association, si c'est bien pour deux campus distincts.

Le Président.- Moi, je comprends, je me demande, je me posais la question s'il n'y a pas moyen d'avoir deux entités, mais qui sont structurellement liées. C'est peut-être ça l'idée... parce que c'est vrai que les deux campus ne sont pas proches l'un de l'autre, c'est 1h30 de route et puis je pense que la présence, on va dire, de deux structures se conçoit parfaitement pour être proches des étudiants. S'il y a juste un BDE à Nevers, on imagine qu'à Auxerre il n'y aura pas beaucoup d'activité. Et ça, je l'intègre bien. La question, c'est comment on peut travailler les choses de telle sorte de répondre au souhait d'avoir vraiment une unité entre les deux sites, en fait.

M. Bichebois-Delhief.- Eh bien, il y a un système de convention qui pourrait être passée. Après, c'est leur choix propre mais on pourrait les inciter à créer une convention de travail entre eux. En plus, ils ont des filières assez proches, donc de ce point de vue-là, ça ne devrait pas poser de problème, je pense.

M. Le Moyne.- Bon, eh bien le problème est posé.

Le Président.- Oui, je propose qu'on voie peut-être avec... Peut-être Maxence pourrait faire en sorte... on en reparlera avec Maxence, Karen, mais faire en sorte que les deux associations se parlent et puis que les deux BDE travaillent ensemble, de telle sorte que... il ne s'agit pas d'avoir des activités strictement identiques sur les deux sites, etc., mais que soit développée ensemble la même identité.

M. Le Moyne.- Deuxième point, si je peux me permettre... Là, c'est embêtant, parce qu'en cliquant sur les liens des conventions pédagogiques, que j'ai

voulu regarder, c'est mon devoir, puisque je me suis porté volontaire sur une liste, notre accès n'est pas possible. On n'a pas accès, en tout cas moi, en cliquant sur les liens des conventions. Le message qu'on m'affiche, c'est : « vous n'êtes pas autorisé à accéder à cette page » et en tant qu'élu au conseil d'administration on peut dire que c'est quand même très embêtant. Honnêtement, je ne lis pas tout toujours mais j'aimerais avoir l'esprit serein en me disant que quand il est nécessaire que je lise quelque chose, je puisse le faire. Bon, c'est un bug informatique, de toute évidence, mais aujourd'hui, il est très difficile de voter ces conventions auxquelles on n'a pas accès. Ce n'est pas une question de confiance, encore une fois, je ne lis pas tout, toujours, mais il y en a une qui m'interrogeait et je ne peux pas la lire. Ma proposition, c'est que ces conventions soient votées ultérieurement, si c'est possible, lorsque l'accès sera ouvert.

Mme Pucéat.- C'est quelle convention ?

M. Le Moyne.- Le point 4 du 2.6, Accès en master 1, projets internationaux, conventions pédagogiques. Lorsqu'on clique sur « conventions pédagogiques », on a un merveilleux *file sender* qui s'ouvre, avec un zip. Dans ce zip, il y a plusieurs documents pdf qui décrivent les grandes lignes des conventions, et il y a un lien hypertexte en bleu, qui donne l'accès normalement à cette convention et sur lequel on a le message « vous n'avez pas l'autorisation nécessaire pour effectuer l'action demandée ».

Mme Pucéat.- Alors ça, ce sont des numéros de convention effectivement, ce n'est pas prévu pour y avoir accès. En revanche elles sont disponibles au service juridique pour consultation. En fait, il suffit de les demander, mais effectivement, il n'est pas prévu en cliquant de pouvoir y accéder directement. C'est-à-dire que ce qui est disponible, c'est les rapports avec l'ensemble de ce qu'on doit voter, mais pour avoir des renseignements supplémentaires, alors il faut demander au service des conventions, ce qui s'est fait déjà.

M. Le Moyne.- Je pensais qu'on avait accès à ces conventions. Nous sommes le 12, l'envoi complémentaire date du 7...

Le Président.- Clara Privé.

Mme Privé.- C'est une demande de désolidariser les points 2.2.4 et 2.2.6 du vote global, puisque, pour des raisons d'opposition aux réformes qui instaurent à la fois Parcoursup, à la fois les capacités d'accueil, à la fois la sélection et à la fois énormément de choses, et notamment la fameuse plate-forme dont on connaît à peine les contours, on souhaitera voter contre ces points. Il y a aussi la question de la suppression du groupe en psychologie qui m'interpelle, non pas que je ne comprenne pas pourquoi il y a un groupe de TD qui soit supprimé en psychologie, ayant moi-même été étudiante en licence de psycho, mais la situation des licences de psychologie en France est assez alarmante puisqu'on sait que c'est des licences à forte tension, avec énormément d'étudiants qui demandent cette filière, et malheureusement, il n'y a pas de financement derrière pour rouvrir des groupes de TD, encore une fois, pas de la part de l'université, ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, pour permettre des conditions d'apprentissage et surtout des conditions de travail des enseignants qui soient corrects. Et donc, la fermeture de ce groupe de

TD, malheureusement on ne peut pas être pour mais... nous semble assez dramatique et traduit une vraie problématique sur les licences de psychologie, avec des effectifs beaucoup trop grands par rapport au nombre... enfin, un taux d'encadrement beaucoup trop faible, utilisons les bons termes, et je n'ouvre même pas la discussion de la question des masters de psychologie qui nous demanderait des heures.

Le Président.- On peut faire un vote séparé, cela ne pose pas de difficulté particulière. Louis.

M. Bichebois-Delhief.- J'avais une question sur les capacités d'accueil en master 1. Dans tous les cas, le document qu'on vote, qu'il y ait trouvermonmaster ou pas, c'est le même ? Enfin, il n'y a rien qui changera, que ce soit sur e-candidat ou trouvermonmaster ?

Mme Fiorentino.- Ah oui, ça oui, nos capacités d'accueil, ce sera les mêmes, le chiffre reste le même, oui.

Mme Pucéat.- D'autres interventions, questions ?

Donc on va voter en deux temps, suite à votre demande.

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver une première partie des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2022 :

- les travaux de la commission CVEC du 17 octobre 2022,
- les travaux de la commission de la vie étudiante du 19 octobre 2022 et les propositions de labellisation et délabellisation d'associations,
- les travaux de la commission subventions culturelles du 7 novembre 2022 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations,
- les travaux de la commission FSDIE du 9 novembre 2022 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations,
- les travaux de la commission de la pédagogie du 17 novembre 2022 :
 - le semestre REO, donc second semestre, le bilan 2021-2022, la modification de la maquette 2022-2023,
 - l'offre de formation session 2023,
 - la demande de modification de la mention de rattachement du parcours Droit rural tenant compte de l'évolution de la réglementation concernant le diplôme supérieur de notariat (parcours initialement rattaché à Droit notarial), avec la nouvelle mention envisagée en Droit des affaires,
 - le master mention Lettres : nouvelles fiches filières pour les trois parcours de M2 suite au redéploiement de l'offre au niveau M1 à la rentrée 2022 pour l'UFR Lettres et philosophie, Métiers du livre, Recherche en littératures (histoire et valeurs), Recherche-crédation et écritures,
 - le master mention géographie, aménagement, environnement et développement : la nouvelle fiche filière pour le M2 parcours changement climatique CClimat suite à la création du M1 à la rentrée 2022, UFR Sciences humaines,
 - et le projet d'ouverture du PASS sur le site d'Auxerre,
- et d'autre part les projets internationaux et les conventions pédagogiques.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et donc je vous propose maintenant d'approuver la deuxième partie des travaux de la commission de la CFVU du 5 décembre 2022, s'agissant des travaux de la commission de la pédagogie du 17 novembre 2022 sur l'offre de formation session 2023 :

- l'accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT, vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup,
- et l'accès en master 1, vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 3 votes contre. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 3 voix contre

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne le plan de sobriété énergétique de l'université de Bourgogne, qui va être présenté par Philippe Perrot.

VI - Plan de sobriété énergétique de l'Université de Bourgogne

M. Perrot.- Bonjour à toutes et à tous. Avant de vous présenter le plan de sobriété énergétique de l'université, je vais commencer par vous rappeler le contexte de ce plan énergétique et je vais vous expliquer la façon dont nous avons travaillé. Le contexte, donc déjà. Face à la crise énergétique et climatique que nous traversons, le Président de la République a annoncé le 14 juillet dernier un grand plan de sobriété énergétique pour la France et le 24 septembre 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a publié une circulaire pour décliner ce plan de sobriété annoncé par le Président au sein des organismes d'enseignement supérieur et de recherche. Et l'objectif phare de cette circulaire, c'est la réduction de 10 % de nos consommations en deux ans, donc d'ici 2024, en prenant comme année de référence de nos consommations, l'année 2019.

Comment se traduit concrètement cet objectif à atteindre pour notre université ? Donc, je vous l'ai dit, l'année de référence, c'est l'année 2019, donc notre consommation énergétique, chauffage plus électricité en 2019 s'élevait à 48 282 MWh, et donc l'objectif à atteindre en deux ans, c'est une réduction de 4 800 MWh. Voilà l'objectif à atteindre d'après la circulaire.

Ici, sur cette diapo, vous avez une information qui ne figurait pas dans le document qu'on vous a fait parvenir, c'est une information que j'ai rajoutée sur ma présentation suite à une remarque qui a été émise par le CHSCT, remarque qui était intéressante. Donc là, sur cette diapo, vous avez en fait un indicateur qui permet de voir la performance énergétique de notre surface bâtie à l'université. En haut, vous avez la consommation énergétique moyenne qui a été calculée sur neuf ans, donc la consommation en chauffage et en électricité. Sur neuf années, la consommation moyenne est de 51 508 MWh pour une surface bâtie de 312 000 m² et si on rapporte ça au mètre carré, ça fait 165 kWh par mètre carré et par an. Et donc si ce chiffre-là, on le compare à l'échelle de performance énergétique, on voit que notre surface

bâtie se situe en D, donc dans le jaune. C'est une valeur moyenne, mais ça donne une indication quand même de notre surface bâtie. On a, bien sûr, certains de nos bâtiments qui sont dans l'orange, d'autres qui sont dans le vert, mais, voilà, ça permet d'avoir un indicateur et de savoir à peu près où l'on se situe au niveau de notre surface bâtie et si on veut améliorer cet indicateur, si on veut monter dans le vert, bien sûr ça passe essentiellement par de la rénovation énergétique.

Ensuite, encore quelques chiffres, sur cette diapo vous avez l'impact de la crise énergétique pour notre université. En haut, vous avez la hausse des prix de l'énergie pour l'électricité et pour le gaz. Donc pour l'électricité, l'évolution entre 2021 et 2022 s'élève à 44 %, entre 2022 et 2023, plus de 110 %. Pour le gaz, entre 2021 et 2022, plus 30 % et entre 2022 et 2023, plus 25 %. Dans le tableau, là, vous avez nos factures énergétiques pour trois années. Donc en 2021, la facture énergétique s'élevait à 4,5 millions d'euros pour l'ensemble de nos six campus. En 2022, nous avons quasiment doublé la facture et en 2023, l'estimation qui est faite, c'est de doubler de nouveau la facture, qui devrait passer à environ 15 millions d'euros de factures énergétiques pour l'ensemble de nos six campus. Donc il est important de prendre des mesures.

Alors, la façon dont nous avons travaillé, maintenant. Nous avons constitué un groupe de travail pour élaborer ce plan de sobriété énergétique. Ce groupe de travail est composé de quatre personnes, Linda Gharzouli, qui est responsable du service prévention, sécurité et qualité de vie au travail, Amandine Borneck, qui est chargée de mission campus durable et citoyen, Daniel Niederlander, qui est directeur du pôle patrimoine et Eric Orluc, qui est membre du CHSCT. Et l'objectif qui a été fixé à ce groupe de travail, c'est d'identifier des leviers d'action et aussi, bien sûr, de proposer des mesures et des cibles afin de répondre à l'objectif de la circulaire.

Voilà les leviers d'action qui ont été identifiés, cinq leviers d'action. En fait, ce sont les leviers d'action qui figuraient dans la circulaire publiée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. Donc premier levier d'action, bien sûr, c'est l'information et la sensibilisation de tous, personnels et étudiants, aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable. Deuxième levier d'action important, bien sûr, c'est l'immobilier, le parc immobilier et là, on peut agir. Troisième levier d'action, c'est la mobilité. Quatrième levier d'action, c'est la stratégie d'achat. Et enfin, cinquième et dernier levier d'action qui a été identifié, c'est l'empreinte carbone qui est liée aux activités de la recherche et aux équipements de formation.

Je vais vous décrire maintenant les différentes mesures qui sont rattachées à ces cinq leviers d'action, mais avant, deux remarques.

Première remarque, il y a certaines actions qui vont pouvoir être engagées immédiatement, par contre d'autres nécessiteront un investissement et dépendront aussi de notre disponibilité budgétaire. Deuxième remarque, le plan de sobriété que je vais vous présenter, les différentes mesures que je vais vous présenter ne sont pas figées. Il va y avoir un suivi de ce plan de sobriété, il sera présenté régulièrement devant les instances et nous serons amenés à le corriger, à le modifier, en fonction des résultats que nous obtenons.

On y va pour les différents leviers d'action.

Premier levier d'action, c'est l'information et la sensibilisation. L'objectif de l'université, bien sûr, c'est de sensibiliser ses personnels et ses étudiants aux enjeux de la transition écologique. Donc il est prévu de poursuivre le développement des formations spécialisées, autant que cela est possible. Par exemple, cette année, nous avons eu l'ouverture du Master changement climatique, adaptation, territoires, qui vient compléter d'autres formations, d'autres masters qui étaient déjà existants

dans ce domaine-là. En matière de sensibilisation, il est prévu la mise en place, d'ici 2025, de la rentrée climat pour l'ensemble des étudiants de licence. La rentrée climat s'appuie essentiellement sur ce qu'on appelle la fresque du climat, et la fresque du climat est déjà en place au niveau de l'université. Elle est déjà mise en place, on l'a déjà proposée pour les étudiants de première année mais là, on a une belle marge de manœuvre parce que pour l'instant on est loin de toucher tous les étudiants de licence. Donc l'objectif c'est ici 2025 de toucher l'ensemble des étudiants de licence. Donc ça va passer également par la formation, aussi, des personnels qui encadrent les étudiants. Donc voilà, il y a une belle marge de progression sur cet aspect-là.

Ensuite, toujours en matière de sensibilisation, il est prévu la poursuite des actions menées lors des différentes semaines européennes, donc, du développement durable, de réduction des déchets et de la mobilité. Est prévue également la mise en place de conférences sur la thématique du développement soutenable, chaque année. Le programme 2023 reste à définir. Et il est prévu également la participation de l'uB à l'ANR « Ma terre en 180 minutes », qui a été déposé en 2022, donc qui a sensibilisé les équipes des laboratoires aux émissions de gaz à effet de serre. Voilà pour le premier levier d'action.

Deuxième levier d'action, donc c'est tout ce qui concerne le parc immobilier. Là, nous proposons d'agir dans différents domaines. Déjà, dans le domaine de la rénovation énergétique, c'est le point fondamental pour l'immobilier. On propose également d'intervenir au niveau du bilan énergétique pour un bâtiment, du suivi des consommations, de la production photovoltaïque, des installations de chauffage et de climatisation, dans le domaine des installations d'eau chaude, dans le domaine de l'éclairage des locaux et des installations électriques, et également dans le domaine de l'usage informatique.

Je vais prendre maintenant ces domaines un par un et je vais vous expliquer, vous détailler les différentes mesures qui sont proposées. Donc déjà, pour les travaux de rénovation énergétique, pour rappel, c'est une information qu'on a déjà eu l'occasion de donner ici, nous avons engagé 40 millions d'euros pour rénover les bâtiments de l'université. Sur ces 40 millions d'euros, il y a 20 millions d'euros qui sont pris sur nos fonds propres, 15 millions d'euros qui proviennent du plan de relance de l'État, le plan France Relance et 5 millions d'euros qui provient du plan d'accélération de l'investissement régional. Et actuellement, nous avons une quinzaine d'opérations qui sont en cours de réalisation. Les travaux, donc ont débuté, on n'a pas attendu le plan de sobriété pour commencer la rénovation énergétique. Les travaux ont débuté dès 2014 et l'achèvement des opérations en cours est programmé majoritairement pour la fin de l'année 2023, parce qu'effectivement la plupart de nos opérations de rénovation énergétique bénéficiaient d'un financement soit du plan de relance de l'État soit du plan de relance de la région et là, nous avons des contraintes calendaires assez importantes puisque les travaux devaient être notifiés avant l'année 2021 et les travaux doivent être terminés au plus tard pour la fin de l'année 2023. On avait donc des délais relativement restreints, ce qui a aussi compliqué la tâche pour mener ces opérations. L'objectif qui est attendu avec tous ces travaux de rénovation énergétique, c'est une économie d'un peu moins de 8 % par rapport à la consommation de 2019, c'est-à-dire une économie de 3 700 MWh. Voilà pour la rénovation énergétique.

Maintenant, en matière de bilan énergétique par bâtiment. Actuellement, il y a un relevé des consommations qui est fait sur chaque bâtiment et quand il y a des dérives qui sont constatées, c'est-à-dire des surconsommations, eh bien le titulaire du marché d'exploitation analyse l'origine de la dérive à l'aide du pôle patrimoine et il

corrige cette dérive. Là, l'objectif qui est proposé, c'est d'établir un diagnostic énergétique pour chaque bâtiment. Ce diagnostic énergétique a dû être établi pour un bâtiment, mais un seul bâtiment, c'est le bâtiment droit lettres et l'idée est d'établir ce diagnostic énergétique pour l'ensemble des bâtiments. Ça permettrait d'avoir un état des lieux et d'être plus réactifs quand il y a un appel à projet de l'État concernant la rénovation énergétique ou lorsqu'il y a un plan de relance. Ça permettrait déjà avoir des données fiables. La réalisation de ces diagnostics énergétiques, ça a un coût. Il est estimé, pour l'ensemble des campus, à 200 000 euros, et ça, ce n'est que l'aspect diagnostic, bien sûr il y a ensuite tous les travaux qui restent à mener derrière et qui, là, vont dépendre aussi... l'université fait un effort déjà important, vous l'avez vu, en apportant 20 millions d'euros, mais il faut que l'État également nous accompagne dans la rénovation énergétique.

Maintenant, en matière de suivi des consommations. Alors là, peut-être pour expliquer simplement les choses, il y a au niveau de l'université, au niveau de nos bâtiments, deux types de compteurs. Il y a les compteurs classiques où le relevé des consommations se fait visuellement, manuellement, et il y a des compteurs connectés où là, le relevé des consommations se fait par télé-relevé. Et l'idée ici, qui est proposée, c'est de généraliser les compteurs d'énergie connectés pour l'ensemble des bâtiments. L'intérêt, c'est que ça permettrait d'avoir la consommation en temps réel et donc de sensibiliser à la fois les personnels et les étudiants, dans le but, bien sûr, de faire des économies de consommation d'énergie. Ça a un coût aussi, cette mesure, elle est estimée à quelques centaines de milliers d'euros, la mise en place de compteurs connectés sur l'ensemble des bâtiments.

Autre domaine où l'on peut intervenir, c'est dans le domaine de la production photovoltaïque. On propose d'étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques soit sur les bâtiments de l'université ou alors des ombrières sur certains parkings de l'université. Actuellement, il y a une étude qui est en cours, qui est réalisée par ERDF, sur la mise en place d'ombrières sur nos parkings et le résultat devrait arriver au cours de l'année 2023. En fonction de l'étude, on verra si on se lance ou pas dans cette production photovoltaïque. Donc là, on va attendre le résultat d'ERDF.

Autre domaine, c'est dans le domaine maintenant des installations de chauffage et de climatisation. Donc là, ce qu'il est demandé pour cette année, cette saison de chauffe qui a déjà commencé, c'est une température de 19° dans l'ensemble de nos locaux. Alors, bien sûr, la température ressentie n'est pas la même dans l'ensemble des bâtiments, l'université va être vigilante et appliquera cette consigne avec discernement en fonction aussi des bâtiments. Ce qu'il est prévu également, c'est un abaissement d'au moins 2° en cas d'inoccupation quotidienne nocturne, abaissement à 16° lors d'une fermeture jusqu'à deux jours, un abaissement jusqu'à 12° pour toute fermeture de plus de deux jours, et puis il est prévu l'interdiction de l'utilisation de climatisation, bien sûr, hors process dans les laboratoires de recherche, dans le Data Center et dans les locaux répartiteurs des réseaux informatiques.

Toujours dans le domaine d'installations de chauffage, il est demandé aux utilisateurs de régler les têtes thermostatiques des radiateurs sur un maximum de 3. Il est prévu également, il est demandé de régler les centrales de traitement d'air en mode normal, c'est-à-dire mélange d'air neuf et d'air recyclé et non en tout air neuf, comme en période de consigne Covid19, mais là, bien sûr, il faut voir quelle sera l'évolution de l'épidémie. Il est demandé également le maintien en position basse des guillotines des sorbonnes afin de réduire au maximum les volumes d'air de compensation préchauffés. Effectivement, quand les guillotines des sorbonnes

restent ouvertes, la consommation électrique engendrée par ces guillotines qui restent ouvertes est non négligeable. Donc, voilà, il est demandé de bien fermer les guillotines des sorbonnes. Il est demandé également, enfin, de ne pas utiliser des radiateurs électriques individuels et/ou de climatisation, bien sûr hors process dans les laboratoires de recherche, Data Center et locaux répartiteurs des réseaux informatiques.

Toujours en matière d'installation de chauffage et de climatisation, selon les disponibilités budgétaires, il est prévu de continuer le remplacement des centrales de traitement d'air historique par des centrales de traitement d'air à récupération d'énergie à haut rendement. Il est prévu également de poursuivre le raccordement des bâtiments sur le réseau de chaleur urbain, donc ça, pour le campus Montmuzard de Dijon, c'est déjà fait, on est sur le réseau de chaleur urbain. Donc cette mesure-là concerne essentiellement les sites territoriaux, les campus territoriaux où ce n'est pas forcément le cas. Là, au cours de l'année 2023, il y a les deux sites d'Auxerre qui devraient être raccordés sur le réseau de chaleur urbain mais ce n'est pas le cas pour tous les autres campus territoriaux.

La dernière mesure qui est proposée, la récupération d'énergie du Data Center va être optimisée parce que comme vous le savez sans doute, le Data Center permet, enfin l'énergie développée, dégagée par le Data Center est utilisée en partie pour chauffer notre campus. L'apport du Data Center dans notre chauffage, dans notre besoin en chauffage, est modeste, c'est de l'ordre de 5 %, ça couvre 5 % de nos besoins de chauffage mais il est prévu de modifier un peu l'installation pour augmenter le rendement.

Maintenant, en matière d'installation d'eau chaude, il est prévu la suppression de l'eau chaude sur les lave-mains mais là, attention, il faudra éviter ce qu'on appelle les bras morts pour éviter que l'eau stagne dans les conduites. Et donc là, une étude devra être réalisée par le pôle patrimoine pour identifier les travaux qui seront nécessaires pour éviter, justement, ces bras morts.

Maintenant, en matière d'éclairage des locaux et d'installations électriques, le remplacement des luminaires des circulations, des sanitaires et des salles de sport par des solutions LED sur détection de présence va être poursuivi selon, bien sûr, les disponibilités budgétaires annuelles, donc ça, ça se fait régulièrement. Il y a déjà des composantes qui le font et je sais que là, par exemple, il y a l'IUT Dijon Auxerre qui a débloqué une enveloppe de 30 000 euros, il me semble, et qui est en train justement de changer tous ces luminaires par des solutions LED. Également, maintenant quand il y a de la rénovation énergétique, systématiquement on remplace les luminaires classiques par des solutions LED. Et puis également, vous savez peut-être que l'éclairage extérieur du campus Montmuzard a fait l'objet d'une rénovation récente et donc l'éclairage classique a été remplacé par un éclairage LED. Eh bien la même chose va être réalisée sur les campus territoriaux. Les campus territoriaux bénéficient en ce moment d'une opération d'aménagement extérieur qui est financée à la fois par le plan de relance de l'État et par le plan de relance de la région et par l'université, et on va en profiter pour changer l'éclairage extérieur classique par des solutions LED.

Toujours en matière d'installations électriques, il est prévu le remplacement des transformateurs électriques historiques par des transformateurs à faible perte mais, bien sûr, selon les disponibilités budgétaires. Il est prévu une campagne sur les éco-gestes concernant l'utilisation des luminaires et des écrans d'information et la programmation de l'extinction des écrans d'information les soirs et les jours de fermeture va être inscrite dans une note du directeur général des services.

En matière, maintenant, d'outils informatiques, il est prévu d'intégrer un objectif de performance énergétique pour tous les outils informatiques achetés. Il est prévu de regrouper les différents serveurs de l'université au Data Center pour limiter les recours à la climatisation dans les salles machines. Il est prévu de poursuivre la suppression des imprimantes individuelles, bien sûr sauf en cas de besoin pour les documents confidentiels. Il est prévu de poursuivre l'installation de clients légers plus économes en énergie et en matières premières et il est prévu de programmer une extinction automatique des matériels sans passer sur toutes les machines. Toujours dans le domaine des outils informatiques, il est prévu de poursuivre l'installation des outils de web conférence pour limiter les déplacements, il est prévu d'inscrire dans le marché des copieurs l'obligation de programmation de l'extinction automatique à une heure précise. Est prévu également la programmation de l'extinction des ordinateurs des salles de travaux pratiques les soirs. Ça se fait déjà dans plusieurs composantes, donc il est prévu de le généraliser sur l'ensemble des composantes. Il est prévu également, donc, une campagne éco-gestes pour inviter les personnels à éteindre tous leurs équipements de bureau quand ceux-ci ne sont pas utilisés.

Voilà pour le levier d'action qui concerne le parc immobilier, maintenant, troisième levier d'action, la mobilité. L'objectif principal, ici, c'est un objectif de réduction de 20 % des déplacements professionnels et, bien sûr, ceux qui peuvent être remplacés facilement par de la visioconférence. Et donc ce qui est demandé c'est que les trajets de moins de quatre heures doivent se faire par train au lieu de l'avion, les trajets de plus de 300 km devront se faire par train au lieu de la voiture et quand cela est possible, les déplacements en transport en commun ou en vélo dans le site de la résidence administrative seront bien sûr encouragés. Et pour les trajets domicile travail un rappel des différentes possibilités offertes sera effectué, principalement le rappel sur la possibilité du forfait mobilité durable.

Toujours en matière de mobilité, une demande sera – alors ce n'est plus « sera », a été, ça a été fait la semaine dernière – une demande a été formulée pour le site de Dijon auprès de Divia pour l'installation de stations DiviaVélodi, c'est-à-dire que c'est la mise en accès libre de vélos ici sur le campus Montmuzard. Il est prévu également la poursuite du remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules à faible émission et nous avons également en cours, une réflexion sur la mutualisation du parc automobile. Nous allons également poursuivre l'installation d'arceaux à vélo, là, ça a déjà été fait, ces derniers mois, les arceaux à vélos qui étaient détériorés ont été réparés, on en a rajouté d'autres. Eh bien ce plan arceaux va continuer en fonction des besoins. Et il est prévu également de poursuivre l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques. Là actuellement, il y a un projet, les bornes sont déjà en place mais elles ne sont pas encore en marche. Il y a trois doubles bornes de recharge qui sont prévues sur le campus Montmuzard et d'autres qui sont envisagées sur les campus territoriaux.

Maintenant, en termes de stratégie d'achat, ça c'est le quatrième levier d'action, les critères environnementaux seront systématiquement spécifiés dans les marchés publics avec un poids minimum de 15 % de la notation des offres. On va être également attentifs au choix des food-trucks qui viennent s'installer ici sur le campus, donc on va être attentifs sur l'approvisionnement en circuits courts et également sur les actions environnementales qui sont proposées par ces food-trucks. Et puis l'approvisionnement du service de restauration des différents sites INSPE sera fait en circuits courts quand cela est possible.

Et enfin, dernier levier d'action, c'est le levier d'action qui concerne l'empreinte carbone liée aux activités de la recherche et aux équipements de

formation. Il existe un outil qui s'appelle GES 1.5 qui permet de quantifier nos émissions à effet de serre et actuellement il y a deux étudiants alternants qui travaillent sur la mise en place de cet outil. Il va être déployé au niveau des laboratoires de recherche et ensuite de l'ensemble des composantes, donc tout ça, prochainement. Dans les laboratoires de recherche une analyse exhaustive sera réalisée afin de déterminer les pistes d'économies réalisables, bien sûr sans frein pour la recherche. Un inventaire centralisé par bâtiment des équipements électriquement sensibles va être établi également et un canal de communication prioritaire va être mis en place de manière à garantir une transmission optimale des annonces de délestage susceptibles d'être adressées à l'établissement par ERDF. Voilà pour ce cinquième et dernier levier d'action.

Maintenant, en matière de suivi du plan de sobriété énergétique, ce plan a été présenté dans les différents conseils, donc en CT, en CHSCT, en CAC la semaine dernière et au CA donc aujourd'hui. Il va être présenté également à la commission du patrimoine ce jeudi et puis les associations étudiantes seront également sollicitées pour cibler des mesures concrètes pour réduire les consommations d'énergie, mais bien sûr compatibles avec le fonctionnement de notre établissement et une boîte à idées, également, permanente va être mise en ligne pour les personnels et les étudiants dans un objectif d'amélioration et de pérennisation de la réduction de la consommation énergétique. Et en matière de suivi du plan de sobriété énergétique, nous proposons que le suivi soit assuré par la commission empreinte environnementale et, bien sûr, une présentation annuelle des actions menées, des résultats obtenus et des actions envisagées sera également réalisée devant les instances de l'établissement pour, le cas échéant, apporter des améliorations au plan d'action. Et en termes de communication, afin de sensibiliser tous les usagers des différents campus, les projets seront présentés sur les sites Internet et intranet, UB link et la (*mot inaudible*) des personnels. Et nos partenaires locaux, nationaux et internationaux seront également informés de la mise en place de ces actions soit par l'intermédiaire de communiqués de presse soit par l'intermédiaire d'informations spécifiques en fonction des besoins.

Voilà, j'en arrive au bout, merci de votre attention et, bien sûr, je peux répondre à vos questions si vous en avez.

Mme Veillé.- J'ai deux remarques, une concernant la transition énergétique dans les filières au niveau de l'enseignement supérieur. Donc le 20 octobre dernier, Madame la ministre avait annoncé plusieurs mesures en faveur de la transition énergétique, toutes celles-ci issues d'un groupe de travail piloté par Jean Jouzel. Madame la ministre avait annoncé la généralisation avant 2025 de la formation à la transition écologique dans l'enseignement supérieur à travers un socle de compétences individualisées par filière. La création de nouvelles formations de grade master est prise en compte dans le plan de sobriété mais pas l'enseignement généralisé et nous trouvons ça dommage. La fresque du climat, c'est déjà un bel avancement, mais ce n'est pas un enseignement à proprement parler. Ce serait bien d'aller plus loin.

Ça, c'est ma première remarque, et j'ai pensé à une deuxième remarque pendant que vous parliez à propos des anneaux des vélos. Étudiante en STAPS, il y en a beaucoup qui viennent en vélo, et aussi, je suis présidente du BDE et on nous remonte très régulièrement des vols de vélos. Donc moi, je soutiens totalement le fait d'installer des anneaux, etc., pour que les étudiants puissent venir en vélo, mais ce serait bien de réfléchir à un moyen de sécuriser ces anneaux. Je sais que c'est

compliqué, j'ai déjà fait remonter la problématique au sein du STAPS, mais on a énormément de vols au sein de l'université.

Le Président.- Je peux répondre déjà sur le vol. Je viens en vélo à l'université depuis plus de 20 ans, je me suis fait voler cinq vélos, à peu près un tous les trois à quatre ans et le seul moyen de ne pas se faire voler de vélo, c'est d'avoir un antivol de type U ou chaîne. Tout ce qui est antivol câble, on va dire, il suffit d'avoir un coupe boulon, c'est très, très, très facile. On a pu, avec le budget qu'on avait sur le forfait mobilité durable, équiper les personnels qui viennent à vélo d'un équipement de sécurité qui comprend un U inviolable, vraiment, c'est très, très difficile. Mais on ne pourra pas équiper tous les étudiants. Et on a préféré cette solution-là à une cage de sécurité. D'abord, parce que les cages se fracturent et après on peut prendre les vélos à l'intérieur. D'autre part, le coût d'installation est élevé. C'était, je crois, de mémoire, environ 40 000 euros par cage et il y a un coût d'entretien derrière – ça finit par rouiller, ça finit par se dégrader, etc. – qui est très élevé aussi. Donc la sécurité, là, il faut utiliser un outil, on va dire, un antivol qui est adapté, en fait, à cette situation.

Mme Pucéat.- Sur l'autre point, à la suite, en fait, de la rentrée climat, effectivement, la fresque du climat c'est un premier point de sensibilisation qui est intéressant parce qu'il est facile avec ça de toucher un maximum, on va dire, d'étudiants. En revanche, il est effectivement prévu d'aller un pas plus loin. Ce n'est pas encore construit, on a l'année, là, pour le construire et mettre en place plutôt à la rentrée 2023 une UE qui pourrait faire partie des UE engagements qui sont en réflexion à l'heure actuelle et qui pourrait être ouverte aux étudiants qui, après sensibilisation, après la fresque du climat souhaiteraient aller plus loin pour développer leurs connaissances autour de la transition écologique et du développement durable. Donc, pour aller un peu plus loin, une UE, on va dire, d'une quinzaine d'heures environ. Ça répond en partie, peut-être, à votre question ? C'est en cours de réflexion cette année pour une mise en place l'année prochaine.

Peggy.

Mme Cénac.- Il y a trois points sur lesquels je souhaiterais intervenir. Tout d'abord, sur le deuxième point qui nous a été proposé, sur la question informatique. Il y a beaucoup de propositions sur les outils, sur le matériel, mais je pense qu'on pourrait aller plus loin dans la réflexion par rapport aux logiciels qui sont utilisés. Il y a beaucoup de travaux qui montrent que les logiciels libres ont un impact favorable par rapport à la sobriété énergétique. Il y a plein de manières de le voir ou de le dire mais quand on utilise un logiciel qui capte beaucoup de données personnelles, il faut les transmettre. Apple ou Microsoft organisent aussi une sorte d'obsolescence programmée en forçant l'adaptation des nouvelles versions, de nouveaux logiciels, qui fait qu'on utilise le matériel moins longtemps et donc d'être « prisonnier » de ces formats et des évolutions, des choses qui deviennent incompatibles qui nous forcent à changer, ça fait de la consommation en matériel. Donc je dirai globalement qu'il n'y a pas juste combien de fois on utilise l'ordinateur mais la façon dont on va l'utiliser et les logiciels qu'on va utiliser vont avoir un impact sur la durée de vie de tout ça et sur la masse d'informations à transmettre. Il y a aussi des pratiques sur des données à supprimer pour éviter d'encombrer les serveurs, enfin, il y a des choses à mettre en réflexion, plus larges que ce que vous nous proposez là.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais intervenir concernait la demande de diminution de 20 % de missions. Ce n'est pas très clair pour moi ce que ça signifie. Je pense qu'une bonne manière serait peut-être plutôt de dire qu'on s'engage à réduire de 20 % l'impact carbone de nos missions. Mais comment va-t-on mesurer qu'on a réduit de 20 % et qu'on a remplacé par des visios ? On sait tous que l'intérêt d'une visio pour une conférence n'est pas le même que de pouvoir participer à la conférence, d'avoir des discussions informelles, etc., donc je pense que c'est une perte quand même sur la qualité de ce qu'on peut suivre, de le faire en visio plutôt que d'y aller physiquement. Il y a des choses effectivement sur lesquelles on pourrait échanger avec des collègues pour éviter des missions fréquentes. Mais finalement, éviter trois allers-retours à Paris, ça fait partie éventuellement de diminuer un nombre de missions mais qui n'aura pas le même impact sur la planète que d'éviter de faire un aller-retour en avion à l'autre bout du monde. La bonne volonté de diminuer de 20 %, un, il ne faut pas que ça nous empêche de faire notre métier et deuxièmement, peut-être, plutôt avoir un objectif de réduction d'empreinte carbone sur ce point-là.

Ma troisième question n'est pas sur le plan à proprement parler mais j'ai cru comprendre que nous allons éventuellement être soumis aux mêmes risques de coupures de courant que tout le monde. Je pense que pour nous, universitaires, ça pose des problèmes pour les TP, les formations qui font des TP, quand il s'agit d'avoir une logistique un peu importante, ce n'est pas en apprenant la veille au soir qu'il n'y aura pas d'électricité pour faire la manip le lendemain que les choses vont être simples et puis je pense même globalement à des expériences de long terme, qui sont lancées sur plusieurs mois, des expériences de recherche ou des calculs. Le fait d'apprendre la veille qu'on va couper le calcul, ce n'est pas une manière de s'organiser. Alors je veux bien qu'on participe à l'effort « de guerre », mais peut-être qu'il faudrait faire remonter que pour les universités des coupures « sauvages » de la veille pour le lendemain c'est un peu brut et que si on pouvait au moins anticiper une semaine avant pour éviter de lancer des gros calculs, pour éviter d'avoir toute une organisation sur des TP... enfin, ça pose des questions spécifiques à l'université, d'organisation, et ça peut poser des problèmes qu'il faudrait peut-être faire remonter aux tutelles.

Voilà sur les trois points.

Mme Pucéat. - En ce qui concerne le deuxième point, c'est vrai, tu as tout à fait raison sur la réduction en tout cas des missions. Les besoins, aussi, et puis les moyens d'action vont être forcément différents selon les laboratoires et leurs activités. C'est pour ça qu'ici, la première étape, c'est vraiment commencer par faire un bilan et une cartographie des activités du laboratoire. Donc c'est le projet qui a démarré là, cette année, il y a deux alternants qui ont commencé en septembre pour déployer de façon la plus automatisée possible l'outil GES 1.5. Donc ils vont commencer à interagir avec les laboratoires et l'objectif est, à l'issue de ce projet-là, de pouvoir donner une cartographie aux laboratoires de leurs émissions et de leurs postes principaux d'émissions pour qu'ensuite, eux-mêmes puissent choisir quelle est la meilleure stratégie dans la réduction de 20 % de ces gaz à effet de serre. Évidemment que ça ne va pas être forcément les mêmes leviers d'action entre un laboratoire de... je prends l'exemple d'un laboratoire de géologie, où on va avoir beaucoup de missions, forcément, et d'autres laboratoires qui n'auront pas les mêmes besoins. Ça peut être, après, un quota à respecter, on va dire, de tant de missions par an ou sur quelques années à essayer de répartir, peut-être

différemment, en fonction vraiment des activités et des besoins du laboratoire pour que ça n'empiète pas non plus sur les besoins des activités de recherche. Donc je crois qu'il faut attendre cette cartographie déjà, aussi, pour pouvoir commencer à identifier les sources principales.

Pour le troisième point, je crois qu'Emmanuel Ranc peut dire un mot parce qu'il me semble que c'est imposé par EDF, en fait, ces coupures-là. On sera sûrement prévenus en avance...

M. Ranc.- Si on sera prévenus on avance, sans doute. Moi, ce que je peux apporter comme éléments d'infos, enfin, de ce que l'on a à l'heure d'aujourd'hui : l'établissement a été saisi il y a un mois et demi environ par la DRARI pour nous demander de faire remonter les points ou les bâtiments contenant notamment des équipements sensibles en cas de délestage. Ça, ça a été la première étape. La seconde étape, qui a eu lieu il y a une semaine à peu près, on nous a demandé d'affiner et de lister les points de livraison en électricité qu'il faudrait maintenir ou préserver en cas de délestage. Ça c'était la demande de l'État. A ces deux reprises, l'établissement a apporté la même réponse : on a listé tous les équipements qui nous semblaient sensibles, en particulier le Data Center, en particulier tous les bâtiments qui contiennent des équipements scientifiques type RMN, enfin, tout ce qu'on peut imaginer, les animaleries, enfin toute une série de choses. Et à chaque fois, la réponse qui a été produite est la suivante. Ce qu'il faut comprendre c'est que sur le campus Montmuzard en particulier, il y a un seul point d'accès qui dessert quasiment tout le campus Montmuzard, à l'exception de médecine, si j'ai bonne mémoire. Donc nous, ce qu'on a essayé de faire valoir, c'est que si sur ce point de livraison d'électricité il y a un délestage, c'est quasiment tout le campus Montmuzard qui est concerné, on ne peut pas isoler bâtiment par bâtiment, en tout cas par point de livraison EDF. C'est l'argument qu'on met en avant. On explique que si le Data Center, pour une raison ou pour une autre, le groupe électrogène a un problème, il n'y a plus de calcul, mais il n'y a plus de réseau sur l'université, il n'y a plus de réseau au CHU parce que c'est nous qui gérons le nœud régional... enfin, c'est toute une série de choses, il n'y a plus d'électricité dans les résidences du CROUS, c'est tout ça. Donc nous, ce qu'on met en avant c'est essayer de préserver, pour le campus Montmuzard, ce point d'accès parce que sinon on n'a plus rien. Pour l'heure, à ma connaissance, on a fait les remontées dans les délais impartis, je pense que la décision de préserver tel point d'accès ou tel autre appartient, je pense, au préfet ou à l'État et pour l'heure, moi je n'ai pas plus d'informations. Il y a des bruits, on va dire, qui disent que si délestage il y aurait, on serait prévenus trois jours avant, mais effectivement, ça pose un certain nombre de problèmes, notamment sur les manips. Arrêter une manip, ça se fait, mais faut-il la redémarrer s'il y a un délestage 15 jours plus tard, enfin, ça peut poser des questions mais on n'a pas plus d'informations. Donc on essaie de faire valoir qu'il faudrait préserver ce point d'accès là en particulier. Il y a trop de risques si on déleste sur ce point d'accès. Mais pour l'heure, on n'a pas la réponse.

M. Perrot.- Et concernant votre première remarque, comme je l'ai dit, ce plan de sobriété n'est pas figé, il va vivre, il va être complété, donc on va prendre en compte votre remarque et ça va alimenter les réflexions du groupe de travail, des idées en cours et puis on vous tiendra informés de l'évolution.

Mme Pucéat.- Je ne sais pas qui a levé la main en premier, Stéphanie Dauphin-Benoist ? Et ensuite Luis.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, merci. Je voulais savoir... le document qu'on a eu sur le plan de sobriété, est-ce qu'il est destiné à être envoyé au ministère, c'est ça ? C'est juste parce que je trouve que votre présentation orale était beaucoup plus claire. J'ai trouvé que sur le document, en fait, la rhétorique n'était pas tout à fait terminée. La présentation avec les leviers était beaucoup plus claire, mais c'est aussi parce que dans le document il y a beaucoup de données et pas beaucoup de textes, en fait. C'est un commentaire qui vaut ce qu'il vaut.

Après, moi je m'étonne, en fait, au quotidien... enfin j'ai l'impression qu'en fait encore beaucoup de gens sont très éloignés des enjeux. J'ai l'impression... je passe mon temps à éteindre des lumières de salles de cours, je vois encore des collègues qui branchent des radiateurs dans leur bureau, etc., donc je crois qu'il ne faut pas hésiter, au niveau de la sensibilisation, à en remettre des couches, quitte à être parfois un peu ferme, parce que c'est quand même étonnant de voir la légèreté, en fait, avec laquelle les gens vivent, agissent, etc.

Et puis je voulais dire aussi, oui, je me demandais s'il y avait une manière de détecter en temps réel les fuites d'eau. Parce que j'ai remarqué par exemple une fois, à la rentrée, j'étais en Droit Lettres, il y avait une chasse d'eau dans l'extension, qui perdait, mais ça faisait un bruit dingue, de cascade, en fait, il y avait des mètres cubes d'eau qui étaient, comme ça, perdus, et j'ai pensé que, à la maison de l'U il y a un numéro auquel on peut appeler, tout de suite, si on observe une fuite, et en Droit Lettres, rien. Donc, en fait, j'ai fait appeler Renaud, etc., pour qu'il se passe quelque chose, mais je sais que les particuliers, maintenant, avec Odivéa moi on m'a dit, sur le compteur, on peut être alerté en temps réel quand on a une surconsommation, en fait, chez soi, on reçoit un SMS. Est-ce, voilà, à l'uB, ça peut être envisagé aussi ?

M. Perrot.- Concernant votre dernière remarque, il est déjà prévu, à l'UFR Droit, c'est Renaud Aubert qui peut être alerté directement. Il y a également le pôle patrimoine, il y a un numéro au niveau du pôle patrimoine et dès qu'on constate une fuite d'eau ou un problème sur une chasse d'eau, le pôle patrimoine peut être alerté et peut intervenir, enfin, doit intervenir.

Mme Dauphin-Benoist.- Ce numéro n'est pas affiché en Droit-Lettres. Je l'ai vu affiché à la Maison de l'U mais je ne l'avais pas sur moi et il n'y a rien. Comme par exemple, il y a des gens qui ont l'habitude des robinets qui s'éteignent automatiquement et quand il y a un robinet avec un mitigeur, ils le laissent ouvert. Là, on le referme bien sûr, la personne qui passe derrière le referme mais je pense que ce serait bien que ce numéro de fuite soit affiché ailleurs qu'à la maison de l'université, enfin, qu'il soit affiché aussi dans les autres bâtiments, c'est ce que je voulais dire.

Le Président.- Alors, si les gens laissent le robinet ouvert, c'est un problème d'éducation, on n'a peut-être pas vocation à refaire l'éducation des quelques étudiants qui se comportent comme ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, quand il y a un dysfonctionnement quelque part, toute personne peut tout de même s'en référer au premier secrétariat venu, au bâtiment Droit-Lettres on a un UFR 5 Logistique mené par Renaud Aubert qui est en lien aussi avec le pôle patrimoine et on sait aussi qu'on peut appeler le pôle patrimoine. Maintenant, certainement faut-il faire plus de communication sur ce point-là mais il y

a toujours une solution dans l'entourage, dans un bâtiment. On peut s'adresser à la loge, aussi c'est très simple.

Donc je pense que, oui, il faut améliorer la communication sur ces points-là mais les gens peuvent faire aussi preuve d'initiative, d'abord en fermant le robinet mais ça, je crois que ça se fait, et puis en contactant les services, les agents de service qui sont là, qui sont dans les couloirs, qui sont à la loge, qui sont à l'UFR 5 quand on connaît l'organisation interne, et puis pourquoi pas le pôle patrimoine si on connaît son existence, ce qui n'est pas toujours le cas d'ailleurs.

Mme Dauphin-Benoist.- J'ai fait prévenir Renaud Aubert, mais la chasse d'eau coulait depuis des heures et, visiblement, en extension il n'y a pas tellement de bureaux et il n'y a pas d'étudiant qui a pensé, qui savait ce qu'il fallait faire. S'il y avait un numéro qui était affiché, ce serait plus simple, je pense que ce n'est quand même pas très difficile à faire.

Le Président.- Il faut améliorer l'effort de communication, bien sûr.

M. Perrot.- Et puis effectivement, il y a encore beaucoup de choses à faire en matière de sensibilisation des personnels et des étudiants, tout le monde ne s'est pas encore emparé de tous les gestes à effectuer au quotidien, enfin, tous les éco-gestes pour, justement, diminuer nos consommations. Donc on a tous des efforts à faire, étudiants et personnels. Et donc là, ça va passer effectivement par la communication sur ce plan de sobriété et puis répéter, répéter, répéter, oui.

Mme Pucéat.- Y a-t-il encore d'autres interventions ? Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Je voulais dire que la présentation est évidemment excellente, mais comme beaucoup d'autres plans du même genre, à ce stade-ci, il fait beaucoup catalogue et pas très mesures, et comme l'énergétique est mon métier, il est important de cerner rapidement ce qui est une bonne mesure, c'est-à-dire mettre en face le coût vis-à-vis des gains. Parce qu'il y a des choses qu'il semble au sens commun utile de faire et quand on fait le bilan, en fait, ça mobilise extrêmement de monde, beaucoup de bras, beaucoup de temps, pour un gain en énergie qui n'est pas toujours à la hauteur des enjeux.

L'autre point, c'est qu'il ne faut pas confondre réduction du bilan carbone et économie d'électricité. Ce sont des choses totalement différentes et il y a des amalgames énormes, enfin, sur tout un tas de choses. Prendre les transports en commun, évidemment, ça semble une bonne idée, maintenant, si vous prenez le train Nevers-Dijon, ce sont des diesels, donc l'économie d'électricité est excellente, le bilan carbone est nul. Donc tout ça demande à être précisé. Dans un plan, on peut faire des choses qui, en termes d'image, semblent très bonnes et dans les faits, c'est très peu efficace dans le but poursuivi. Donc ça manque très rapidement d'un chiffrage : quels sont les gains potentiels en face de l'effort à mener, connaissant les limites du pôle patrimoine, qui est extrêmement méritant par ailleurs. Il y a là un travail herculéen, dans l'ensemble de ces mesures, à mener, et plutôt que de les lancer, vu leurs possibilités, sur tout un tas de chantiers gigantesques, il serait intéressant de savoir lequel est le plus porteur soit de bilan carbone, soit d'économie d'électricité, mais évidemment, je salue l'initiative, mais il faut vite passer au quantitatif.

Mme Pucéat.- Très bien, merci pour ces retours, remarques et discussions. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver le plan de sobriété énergétique de l'université de Bourgogne. Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 3 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 6 décembre 2022, avec un premier point qui concerne la demande de financement portée par l'université de Bourgogne auprès du conseil régional Bourgogne Franche-Comté. En l'absence de Pascal Neige, je vais présenter ces points-là.

VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2022

1. Validation des demandes de financement portées par l'Université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2023 : Dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de Nouvelle Equipe de Recherche

Mme Pucéat.- Sur ce premier point, comme l'année dernière, la région a ciblé à nouveau une partie des financements directement sur les *graduate schools* et pour cette partie, le classement en tout cas va remonter par UBFC. Donc la partie ici sur laquelle nous devons, nous, nous prononcer aujourd'hui ne concerne que les demandes qui émanent des laboratoires qui ne sont pas rattachés à des *graduate schools*. C'est le tableau que vous avez reçu, ces demandes vous ont été présentées dans ce tableau reçu en amont. Vous avez vu que ça se découpe selon trois dispositifs, le dispositif ANER et les dispositifs Envergure et Amorçage, qui sont bien deux dispositifs différents mais qui ont été regroupés ensemble à la demande de la région, avec une proposition de classement des différents projets reçus qui a été validée en commission de la recherche à l'unanimité.

Pour vous donner quelques éléments sur ce classement, qui apparaît dans le tableau, c'est un classement qui a été fait en respectant plusieurs critères.

Une alternance des domaines scientifiques pour faire vivre la pluridisciplinarité de l'établissement. Les différents domaines de recherche sont représentés par les différentes couleurs que vous voyez apparaître dans la colonne « Domaine » du tableau, sachant que ce sont les porteurs de projet qui choisissent dans quel domaine leur projet s'inscrit.

Un critère historique, c'est-à-dire qu'un laboratoire qui aurait reçu des fonds importants une année pourrait être moins bien classé l'année d'après. Alors, ce n'est pas systématique parce que c'est un ensemble de critères, les autres comptent également. C'est un critère qui est mis en place pour que chaque laboratoire puisse bien avoir une chance de financement régulièrement.

On regarde aussi le classement des projets par les laboratoires eux-mêmes, on tient évidemment compte des priorités qui sont données par chaque laboratoire sur les projets qui en émanent.

Et un dernier critère qui est un critère territorial, où une attention est portée à la distribution des projets également sur l'ensemble des sites de l'université.

Et également, mais là, ça ne concerne que les projets ANER, l'année de titularisation est aussi un critère parce que les chercheurs peuvent émarger à un

dispositif lors de leur première ou deuxième année de titularisation seulement. Donc pour un chercheur qui est dans sa deuxième année, c'est sa dernière chance d'émarger sur ce dispositif, les autres ont encore une chance l'année prochaine.

Il y a une colonne aussi avec l'avis de thèse, donc quand la case est remplie et qu'il y a un avis, ça veut dire que le projet demande une thèse et donc il y a l'avis de l'école doctorale en face.

Vous retrouvez dans le tableau les arbitrages qui ont été votés en CR, après une demande de modification qui a été faite en CR, qui apparaît donc ici, qui concerne le projet HOPE. Après discussion en CR, ce projet-là n'a pas été classé parce que le porteur de projet n'est pas à proprement parler un nouvel arrivant dans la région mais il a changé d'UFR suite à l'obtention d'un poste de professeur, et donc son éligibilité à ce dispositif apparaît questionnable. Donc la CR a préféré, a souhaité ne pas le classer pour ne pas interférer avec les autres demandes.

Par rapport à ce tableau-là, qui est celui passé en CR, depuis la CR nous avons reçu une autre information, qui est arrivée en fin de semaine dernière, et qui nous conduit à vous proposer une modification de ce tableau reçu et approuvé en CR. Ça concerne la deuxième catégorie des projets sur le dispositif Envergure/Amorçage. Il y en a un qui est classé en premier. Celui qui est classé en premier n'est pas en réalité éligible parce que nous avons appris que la *graduate school* correspondante a accepté que le laboratoire PEC2 en fasse partie, mais ne nous a pas prévenus. Donc nous avons traité la demande du laboratoire dans ce tableau alors que cette demande relève en réalité d'UBFC et d'un classement par les *graduate schools*. Donc en fait, même d'un point de vue technique, nous ne pouvons pas la traiter parce que les services ne peuvent pas choisir ce laboratoire dans la plateforme, ils n'y ont pas accès. Seule UBFC y a accès, donc nous ne pouvons pas techniquement déposer ce projet pour PEC2 par l'intermédiaire de l'université de Bourgogne.

Donc c'est la modification que l'on vous proposera, c'est de ne pas classer ce projet-là, classé en 1, qui est celui émanant de PEC2 et qui s'appelle IMACS.

En dehors de ça, il n'y a pas d'autre modification. Donc je ne sais pas si vous avez des remarques ou des questions sur ce tableau, sur lequel nous devons nous prononcer.

Bien, s'il n'y en a pas, dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les demandes de financements portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2023, dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de nouvelle équipe de recherche.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et donc nous pouvons passer au point 2, sur la campagne BQR.

2. Campagne BQR 2023 : Attribution des subventions : Programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en Réseau"

Mme Pucéat.- Ce deuxième point concerne l'attribution des subventions qui sont liées au programme Bonus qualité recherche, le programme 1, « Colloques, congrès et journées d'études » et le programme 3 « Recherche en réseau ».

Là, il s'agit d'une enveloppe de 50 000 euros pour le programme en appui au montage de colloques et de journées d'études, et cette année il y avait 100 000 euros dédiés au programme « Recherche en réseau » contre 50 000 euros les années précédentes. Cette augmentation est liée à l'obtention, cette année, d'un projet DSG2, donc du dialogue stratégique et de gestion avec l'État, en appui de la recherche, sur lequel 50 000 euros supplémentaires ont été obtenus pour abonder cette recherche en réseau. Donc une augmentation de cette enveloppe dédiée à ce programme.

Au final, cette année, nous avons reçu une demande relative aux projets émergeant au programme « Recherche en réseau » qui s'est trouvée être en-dessous de cette barre de 100 000 euros. La somme totale des demandes était de 86 000 euros. Par contre, la demande relative au programme « Colloques et journées d'études » dépassait l'enveloppe des 50 000 euros prévue. Donc ce qui a été proposé à la commission de la recherche, sur proposition du bureau de la commission de la recherche, c'est de pouvoir rééquilibrer entre les deux enveloppes pour abonder un peu plus vers le programme colloques où il y avait un peu plus de pression, ce qui a été également accepté.

Comme toutes les demandes ont de toute façon fait l'objet d'une analyse bien sûr scientifique par des rapporteurs d'établissement, il est proposé de financer l'intégralité des demandes reçues pour le programme « Recherche en réseau », puisqu'aucun point d'alerte n'a été soulevé par les rapporteurs sur l'un des projets, donc de financer les 86 000 euros de demandes au total, et de reverser les 14 000 euros restant sur le programme « Colloques et journées d'études ».

En ce qui concerne le programme colloques, les demandes ont été recalibrées, ce qui permet de financer au moins partiellement l'ensemble des demandes reçues tout en restant dans l'enveloppe de 50 000 + 14 000, donc 64 000 euros pour ce programme, et donc d'être dans les 150 000 euros au total pour ces deux programmes. Donc recalibrer, c'est-à-dire diminuer en partie le montant qui est demandé, recalibrage qui est fait en fonction de la typologie des colloques, c'est-à-dire une journée d'étude à 10-12 personnes, par exemple, est financée 500 euros, tandis que pour un très gros colloque international, ça peut aller jusqu'à 4 000 euros. Donc il y a une gradation entre une journée d'étude avec un petit nombre de personnes, un congrès national et un congrès international, avec une fourchette, globalement, qui varie entre 500 et 4 000 euros *grosso modo*. Par contre, il n'y a pas eu attribution de plus que l'aide qui avait été demandée, même si elle n'atteint pas les 4 000 euros par exemple pour un colloque international.

Donc en tout, il y a quand même un seul projet qui n'a pas été financé. C'est un des projets proposés par le LIR3S, c'est la ligne 28 du tableau. C'est un projet qui avait déjà été classé en dernier dans les demandes issues de ce laboratoire, sixième sur six. C'est un projet dont la CR a trouvé qu'il n'était pas très bien construit, un petit peu confus, avec seulement quatre personnes dont on ne comprend pas très bien ce qu'elles voulaient faire.

Donc c'est le seul qui n'a pas été financé, tous les autres sont financés en revoquant un petit peu la dimension des sommes allouées, que vous avez dans le tableau que vous avez reçu en amont.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette campagne BQR ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- C'est juste une explication de vote. Comme je suis concernée par l'une des lignes, je ne prendrai pas part au vote.

Mme Pucéat.- D'accord, très bien. D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver, dans le cadre de la campagne BQR 2023, l'attribution des subventions pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études », et nous aurons une deuxième délibération pour le programme 3.

Qui refuse de voter ? 1 refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Mme Pucéat.- Et donc dans la foulée, je vous propose d'approuver, dans le cadre de la campagne BQR 2023, l'attribution des subventions pour le programme 3 « Recherche en réseau ».

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

3. Demandes de subventions

Mme Pucéat.- Et enfin le dernier point concerne des demandes de subventions qui sont des demandes au fil de l'eau. Il y a ici quatre demandes, trois auprès de la région et une auprès du conseil départemental, qui sont toutes pour des colloques, et on en retrouve d'ailleurs, pour certaines, qui apparaissaient dans les projets BQR, ces projets BQR apparaissant dans ce cas-là en cofinancement uB. Les deux premières lignes du tableau correspondent en fait au même projet pour lequel une demande de subvention a été déposée à la région d'une part et au conseil départemental d'autre part. Donc il y a quatre demandes pour en réalité trois colloques. Ces demandes ont été validées à l'unanimité par la CR, et nous vous proposons également ici de les valider.

Est-ce qu'il y a des remarques, ou des questions ? Non ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté et du conseil départemental de Côte-d'Or.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII - Tarifs, subventions et dons – sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux points adoptés sans débat, sauf demande, bien sûr, de votre part, sachant que je n'ai pas reçu de question en amont sur ces points-là. Néanmoins, si vous en avez, ou des remarques vous pouvez toujours les émettre en séance.

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

IX - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Et enfin, nous avons uniquement à prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Et nous en avons terminé avec l'ordre du jour, s'agissant des points A et B. Il ne nous reste que les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Peggy, oui.

Mme Cénac.- Je ne l'avais pas soumise en question diverse parce que j'ai été informée récemment du problème, donc, du poste de PRAG à l'ISAT. Le poste en lui-même, si j'ai bien tous les éléments, n'avait pas été demandé explicitement par la composante, en tout cas le profil du poste n'a pas été décidé par la composante. Donc il s'agit du poste, je ne sais pas s'il faut dire « réservé », mais pour le directeur de l'ISAT, ce qui, de notre point de vue, pose un problème d'égalité de traitement des candidatures sur un profil. Donc l'idée de réserver un poste de PRAG pour une personne qui, statutairement, à la possibilité de définir la création du poste, le statut, enfin le profil, etc., nous pose problème. Donc j'aurais aimé avoir des informations sur la procédure qui semble en cours avec la création d'un nouveau comité de recrutement composé d'extérieurs. Comment va se faire la décision de la nomination des extérieurs ? Et savoir un petit peu plus précisément ce qui se passe sur ce poste.

Le Président.- Je n'ai pas d'information très précise à ce jour pour répondre à cette question précisément parce que, effectivement, la procédure est suspendue et elle est en cours de réexamen avec le VP RH et le service RH. Il s'agissait effectivement, au regard du recrutement récent du nouveau directeur de l'ISAT, d'ouvrir un poste sur lequel il pourrait postuler, mais d'autres candidats aussi, et d'autres candidats s'étaient, apparemment, manifestés. Simplement, la procédure, telle qu'elle était engagée, pose effectivement un problème éthique qui est soulevé, là, par ce que tu viens de dire, et donc il a été décidé de suspendre cette procédure telle qu'elle était engagée. Pour le moment, la suite va venir et il y aura une information, bien sûr, du CA sur ce point, mais elle n'est pas décidée. Donc pour le moment, on est en *stand-by*, on va dire.

Mme Cénac.- Est-ce qu'on en reparlera en CA avant qu'elle soit décidée, ou est-ce qu'on sera informés *a posteriori* ?

Le Président.- On soumet toujours quelque chose qui a fait l'objet, on va dire, d'une décision préalablement. Donc, oui, on en parlera au CA, mais pour le moment, j'avoue que je ne sais pas quand la question sera réglée. Est-ce que ce sera réglé pour cette année, est-ce que ce sera réglé pour l'année suivante, ça, je n'en sais rien, je ne peux pas le dire. Voilà, à ce stade-là, je ne peux pas y répondre de manière très précise.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? Non ? Eh bien écoutez, il me reste à vous remercier pour ce dernier CA de l'année 2022. Au titre de ce CA, on ne se reverra pas avant le mois de janvier, donc je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de semestre, là, il n'y a plus que quelques jours avant quelques autres jours de repos bien mérités, parce que cette année a été très dense et ce semestre, depuis la rentrée, a été très, très dense. Donc, profitez bien, peut-être en famille, en tout cas, de quelques jours de repos, entre amis, peut-être aussi, et donc à très bientôt, je vous souhaite une bonne fin de journée. Au revoir.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h

Le Président



Vincent Thomas